

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GARD RHODANIEN

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Préambule	3
Le territoire du Gard Rhodanien.....	3
1 La démographie du Gard Rhodanien	5
1.1 Evolution de la population au cours des 40 dernières années	5
1.2 Structure de la population.....	9
1.3 Projection tendancielle à l'horizon 2030	11
1.4 AFOM Démographie.....	12
2 Agriculture.....	13
2.1 Analyse évolutive de la place occupée par l'agriculture entre 2001 et 2010	13
2.2 Les caractéristiques physique, géographique et agronomique du territoire	19
2.3 Caractéristiques foncières et menaces/contraintes liées à la question urbaine	21
2.4 Les Hommes et les exploitations	25
2.5 Les productions et pratiques agricoles	26
2.6 AFOM agriculture.....	32
3 Economie.....	33
3.1 Structure du tissu économique	34
3.2 Structure de l'emploi	36
3.3 Structure de la population active	39
3.4 Développement économique et consommation foncière.....	44
3.5 AFOM économie.....	47
4 Commerce.....	49
4.1 Organisation et fonctionnement de l'armature commerciale.....	49
4.2 Analyse des flux de consommation des ménages	55
4.3 AFOM commerce.....	60
5 Tourisme.....	62
5.1 Positionnement du SCoT Gard Rhodanien	62
5.2 Niveau de l'offre d'hébergements touristiques	64
5.3 Structuration de l'accueil touristique	66
5.4 Typologie de la clientèle touristique	67
5.5 AFOM tourisme.....	68
6 Volet urbanisme	69
6.1 Les surfaces artificialisées	69
6.2 La consommation foncière.....	70
6.3 Formes urbaines et densités.....	73
6.4 Les tendances majeures.....	75
6.5 Potentiel foncier dans les documents d'urbanisme en vigueur	76
6.6 AFOM urbanisme	78
7 Habitat	80
7.1 Evolution générale.....	80
7.2 La vacance.....	81
7.3 Les types de logements	81
7.4 Les tendances	82
7.5 Les occupants	83
7.6 AFOM habitat.....	87
8 Equipements.....	88
8.1 Etat des lieux	88
8.2 Méthode de hiérarchisation des pôles selon le niveau de gamme des équipements	90
8.3 AFOM équipements	95
9 Transport – mobilité.....	97
9.1 La mobilité quotidienne.....	97
9.2 La structure et l'usage du réseau routier.....	100
9.3 L'organisation et la fréquentation des réseaux de transport public	101

9.4	Le transport de marchandises	104
9.5	Enquête auprès des communes	105
9.6	Positionnement du territoire dans les documents de planification régionaux	105
9.7	AFOM transport-mobilité	106
10	Environnement	108
10.1	Paysages	108
10.2	Milieux naturels et biodiversité.....	111
10.3	Les enjeux liés à la biodiversité sur le territoire.....	112
10.4	Gestion et qualité de la ressource en eau	115
10.5	Gestion des risques.....	117
10.6	Nuisances et pollutions	120
10.7	AFOM environnement.....	124
	Synthèse et enjeux	127

Préambule

Ce document est une synthèse des éléments recueillis par l'état des lieux réalisé sur les différentes thématiques marquantes du Gard Rhodanien. Il présente la situation actuelle du territoire avec ses principales tendances, et chaque chapitre thématique se termine par une matrice AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces)

En fin de document, une première synthèse est ébauchée ainsi qu'une première formulation des enjeux à relever par le SCOT du Gard Rhodanien.

Ce document est destiné à être enrichi par le partage avec l'ensemble des parties concernées par le développement et l'aménagement de ce territoire.

Enfin, ce diagnostic une fois finalisé, sera une des composantes du rapport de présentation défini par l'article L122-1-2 du Code de l'Urbanisme. Toutefois, le chapitre « environnement » n'est qu'une synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement.

Le territoire du Gard Rhodanien

Le territoire d'étude est formé de **42 communes du Gard** rassemblant **66 344 habitants** soit 9,6% du Gard (*INSEE recensement 2008*) :

- 39 communes figurant dans l'arrêté préfectoral du 26 juin 2006 fixant le périmètre du « SCOT Gard Rhodanien »
- 3 autres communes volontaires pour y adhérer : Issirac, Lirac, Tavel

Code INSEE	Nom de la Commune	Code INSEE	Nom de la Commune
30005	Aiguèze	30226	Saint-Alexandre
30028	Bagnols-sur-Cèze	30230	Saint-André-de-Roquepertuis
30070	Carsan	30232	Saint-André-d'Olérargues
30076	Cavillargues	30242	Saint-Christol-de-Rodières
30081	Chusclan	30251	Saint-Étienne-des-Sorts
30084	Codolet	30254	Saint-Geniès-de-Comolas
30092	Connaux	30256	Saint-Gervais
30096	Cornillon	30273	Saint-Julien-de-Peyrolas
30124	Le Garn	30277	Saint-Laurent-de-Carnols
30127	Gaujac	30282	Saint-Marcel-de-Careiret
30131	Goudargues	30287	Saint-Michel-d'Euzet
30134	Issirac	30288	Saint-Nazaire
30141	Laudun-l'Ardoise	30290	Saint-Paulet-de-Caisson
30143	Laval-Saint-Roman	30292	Saint-Pons-la-Calm
30149	Lirac	30302	Saint-Victor-la-Coste
30175	Montclus	30304	Salazac
30191	Orsan	30326	Tavel
30196	Le Pin	30331	Tresques
30202	Pont-Saint-Esprit	30342	Vénéjan
30222	La Roque-sur-Cèze	30343	Verfeuil
30225	Sabran	30355	Saint-Paul-les-Fonts

La **surface** de ce territoire est de **61 170 ha** ce qui représente 10,5% de la surface du département du Gard.

La situation de l'intercommunalité est, la suivante en 2012:

- **5 communautés de communes** : Valcèzard, Val de Tave, Rhône-Cèze-Languedoc, Val de Tave, Cèze Sud,
- **3 communes** : Issirac, Lirac, Tavel

Il faut noter la création d'une **Communauté d'Agglomération** qui rassemblera toutes les communes de cette étude : elle sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2013.

Par ailleurs, il faut noter l'existence du **Pays du Gard Rhodanien** constitué du territoire d'étude et de 3 autres communes extérieures au périmètre du SCOT (Monfaucon, Pujaut et Sauveterre). Sa Charte de Développement a été validée en 2007.

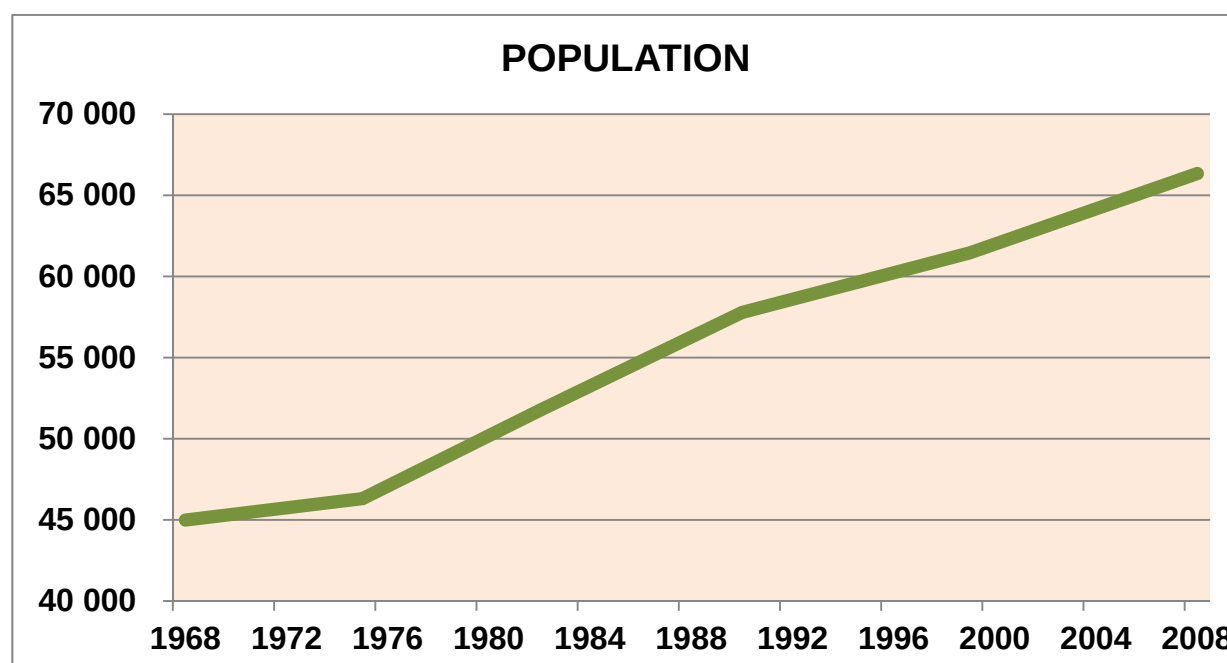


1 La démographie du Gard Rhodanien

Toutes les données sont tirées du recensement général de la population publié par l'INSEE.

Les données détaillées utilisées sont celles du RGP 2008.

1.1 Evolution de la population au cours des 40 dernières années



INSEE recensements de la population

La population du Gard-Rhodanien est passée de 46 315 habitants en 1968 à 66 344 habitants en 2008 soit un accroissement global de 47%.

Cette croissance a été continue depuis 40 ans, mais avec des fluctuations. On distingue nettement 3 périodes :

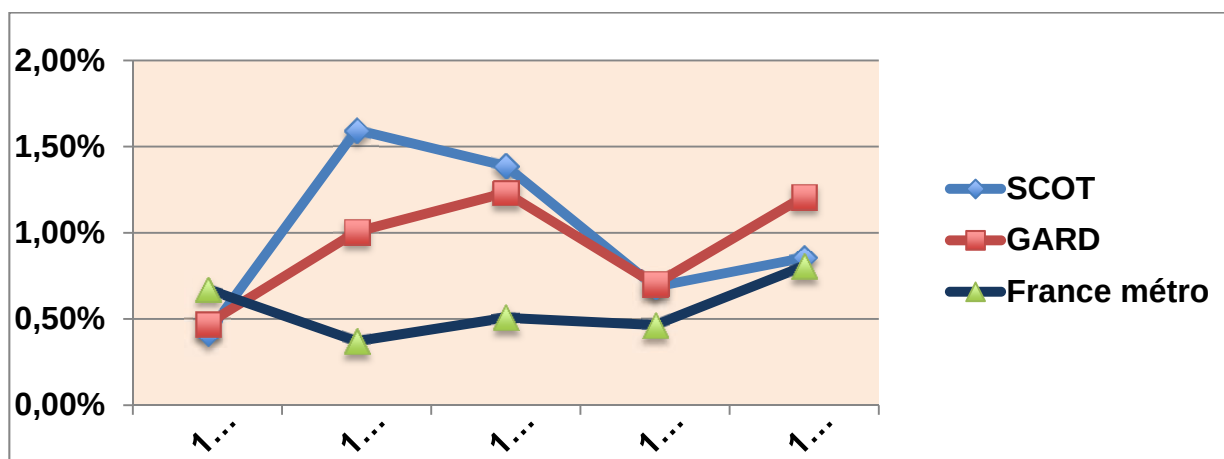
- 1968-1975 : croissance faible
- 1975-1990 : croissance forte
- depuis 1990 : croissance modérée

1.1.1 Taux de croissance démographique

La comparaison des taux de l'évolution de la population à celle du Gard dans son ensemble et de la France est la suivante :

Taux croissance moyen annuel	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008
SCOT GR	0,41%	1,60%	1,39%	0,69%	0,85%
GARD	0,47%	1,01%	1,23%	0,70%	1,21%
France métro	0,67%	0,37%	0,51%	0,46%	0,81%

INSEE recensement de la population



INSEE recensements de la population

On constate ainsi que la croissance du Gard Rhodanien a été supérieure à celle du Gard entre les années 70 et 90, y est devenue inférieure au cours des années 2000. Par contre, la croissance du Gard Rhodanien se rapproche de la moyenne française alors qu'elle a été très supérieure au cours des trente dernières années.

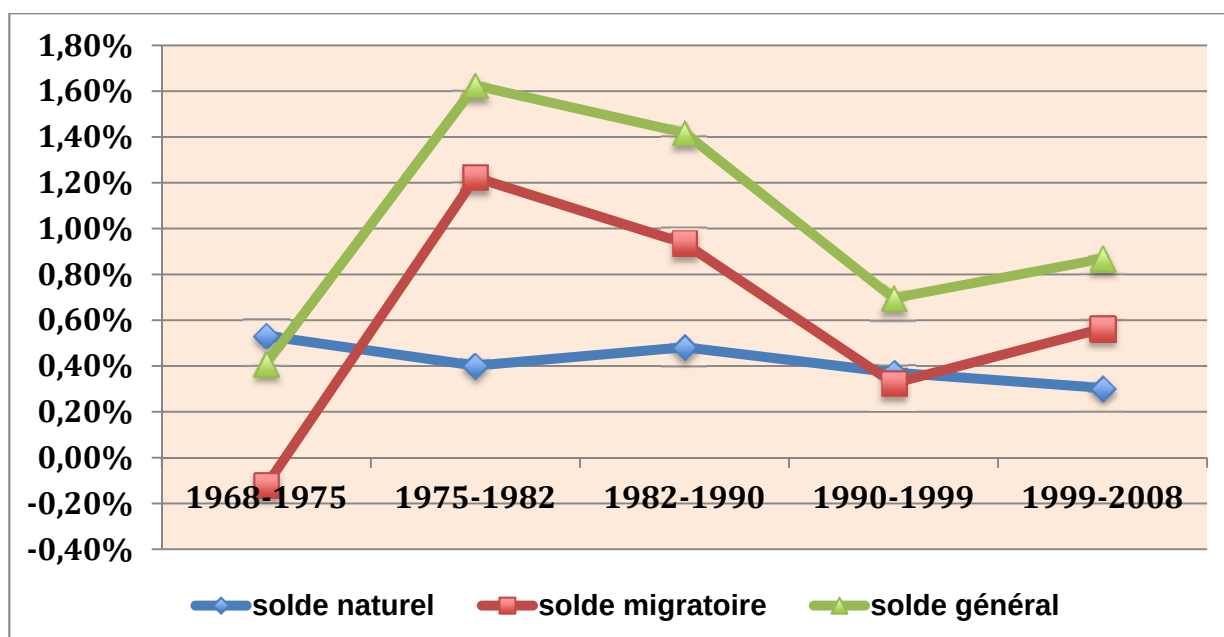
1.1.2 Solde démographique

Le tableau ci-après représente l'évolution des soldes naturels (naissances - décès) et migratoires (arrivées - départs du territoire) au cours des différentes périodes intercensitaires

SCOT GR	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008
solde naturel	1 700	1 317	2 030	1 960	1 704
solde migratoire	- 379	4 114	4 003	1 712	3 189
Total période	1 321	5 431	6 033	3 672	4 893
Accroissement annuel moyen	189	776	754	408	544

INSEE recensements de la population

On observe que le solde naturel est relativement stable avec une tendance à la baisse régulière depuis les années 80. On observe également que les périodes de croissance forte sont dues au seul solde migratoire lié à une attractivité importante du territoire liée en grande partie aux développements du site de Marcoule.



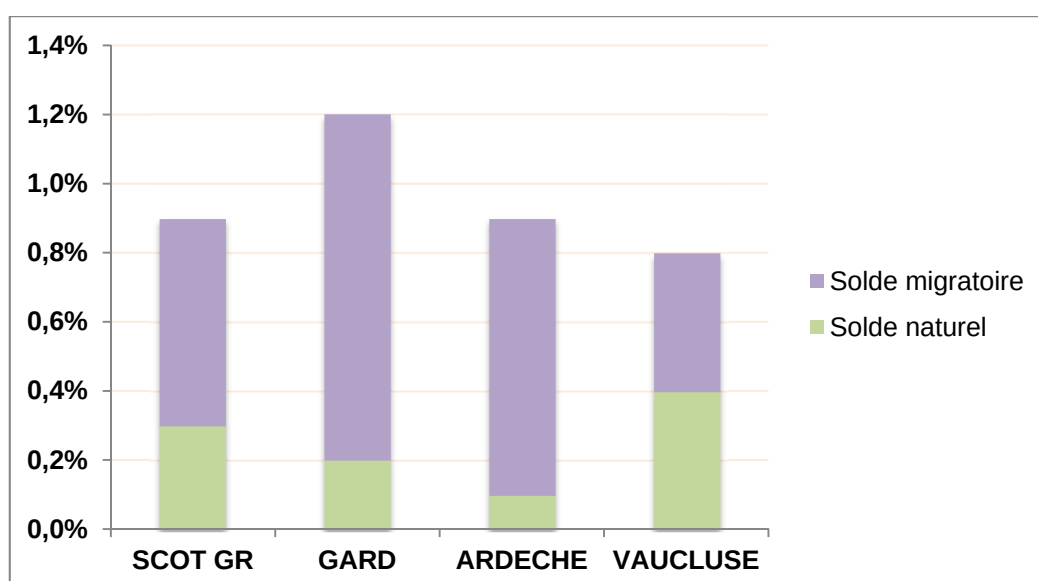
INSEE recensements de la population

Et, à l'exception des années 68-75, l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire assurent les à-coups de croissance.

1.1.3 Comparaison avec les territoires voisins

La comparaison du taux de croissance à celui du Gard et des départements voisins sur la période 1999-2008 donne :

	Solde naturel	Solde migratoire	Solde
SCOT GR	0,3 %	0,6 %	0,9 %
GARD	0,2 %	1,0 %	1,2 %
ARDECHE	0,1 %	0,8 %	0,9 %
VAUCLUSE	0,4 %	0,4 %	0,8 %



On rappelle que la croissance de la population en France métropolitaine de l'ordre de 0,6% décomposé en 0,4% de solde naturel et 0,2% de solde migratoire.

Ainsi, le territoire du Gard-Rhodanien évolue sur un rythme proche de celui du Vaucluse ou de l'Ardèche avec un meilleur équilibre que celui du Gard ou de l'Ardèche grâce à un solde naturel plus élevé.

Par ailleurs, il faut savoir que deux territoires voisins ont retenus dans leur SCOT approuvés, des taux supérieurs :

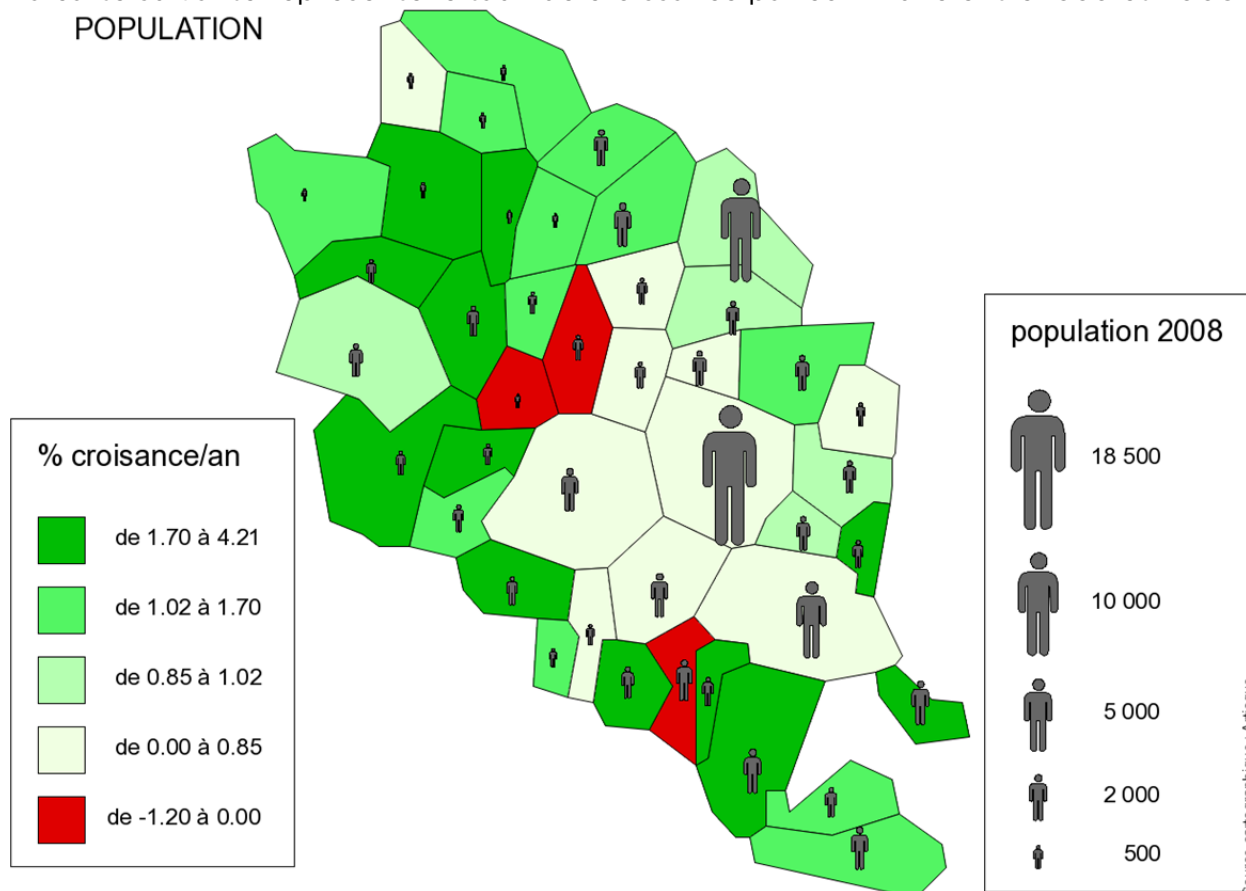
SCOT d'Uzège Pont du Gard 2,2 %

SCOT du Bassin de vie d'Avignon 1,1%

Enfin, il faut noter que les nouveaux habitants du Gard Rhodanien sont principalement originaires d'une autre région française (82%) ou d'un autre département de la région (9 %) (source INSEE logement 5 ans auparavant)

1.1.4 Evolution de la population à l'intérieur du territoire

La carte suivante représente le taux de croissance par commune entre 1999 et 2008.



PROSCOT sur données INSEE

Sachant que le taux du territoire est de 0,85% et celui du Gard de 1,02%, on constate que :

Douze communes essentiellement petites, ont un taux supérieur au double du taux moyen du territoire ;

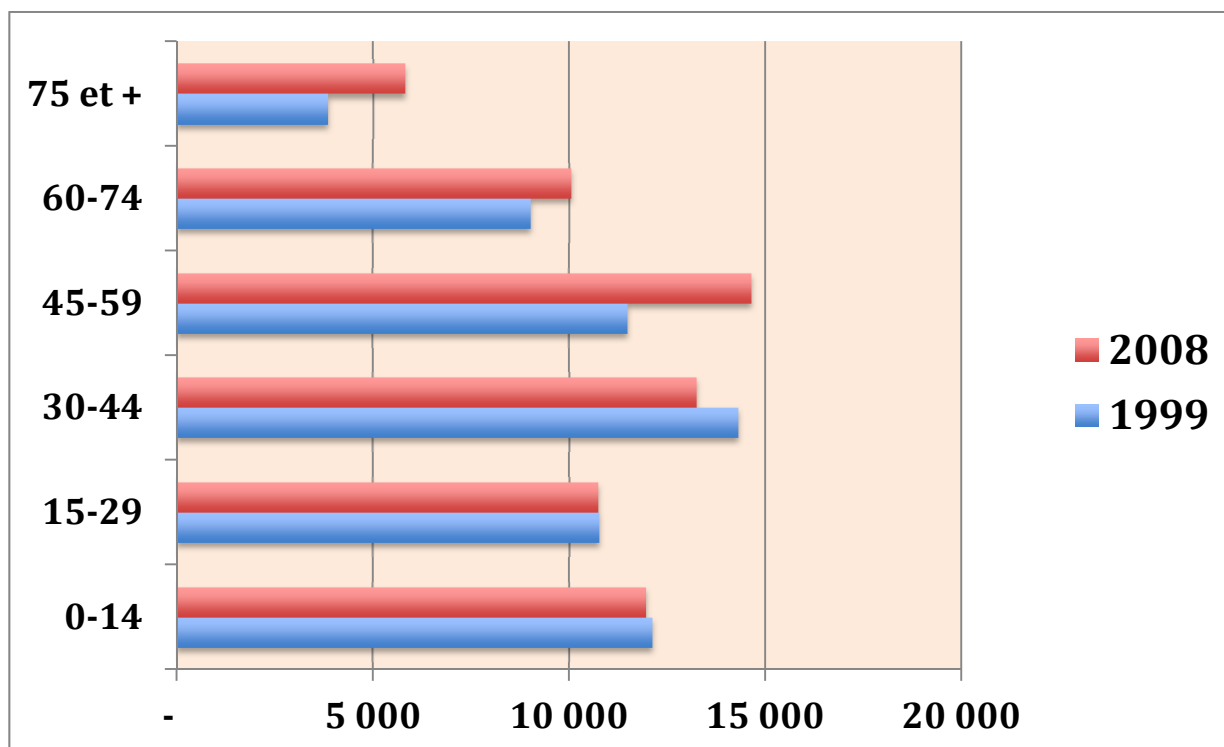
- Pont-Saint-Esprit et seize autres communes ont un taux compris entre 1 fois et 2 fois le taux moyen du territoire ;
- Bagnols/Cèze, et neuf autres communes proches dont Laudun-L'Ardoise, sont en croissance mais avec des taux inférieurs à la moyenne du territoire ;
- Trois communes ont connu une perte de population : Connaux, Saint-Michel-d'Euzet, La Roque-sur-Cèze.

1.2 Structure de la population

1.2.1 Pyramide des âges 1999 - 2008

Les graphiques suivant montrent la pyramide des âges, les deux sexes confondus.

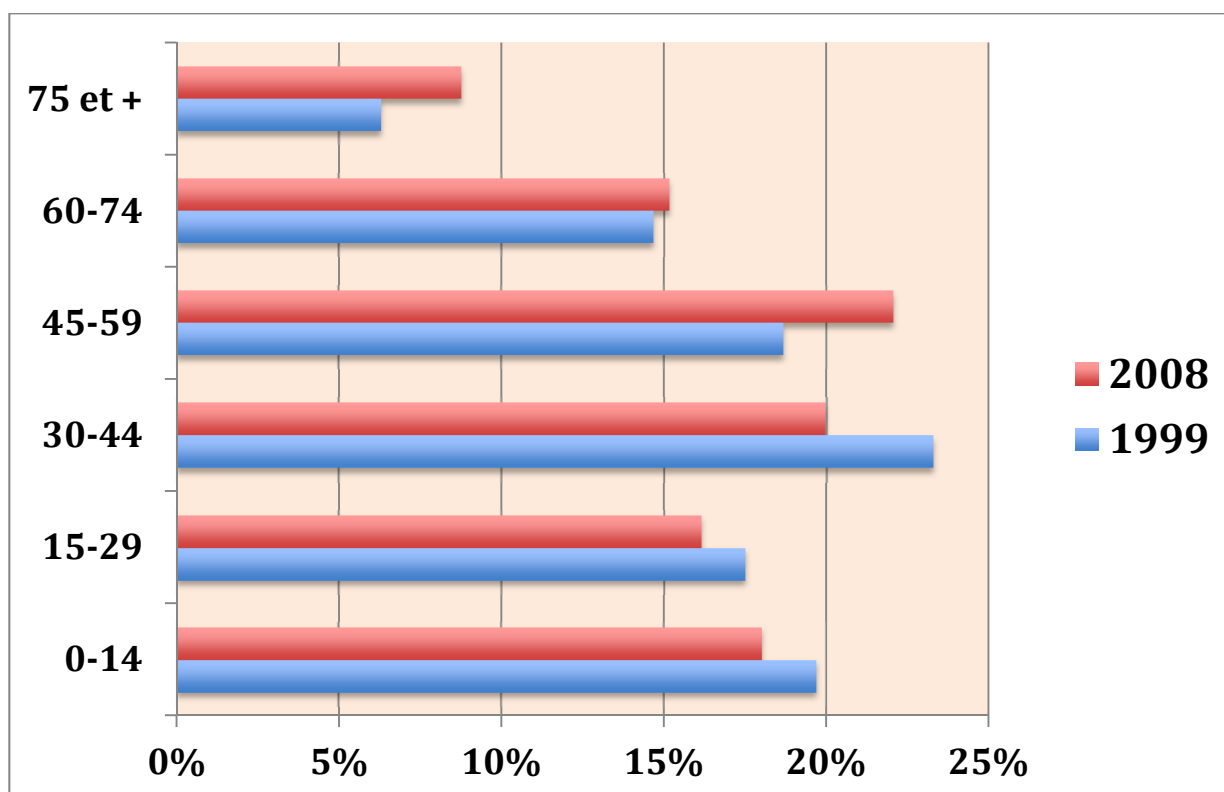
La première en nombre et la deuxième en pourcentage.



PROSCOT sur données INSEE

Ce premier diagramme en nombre montre:

- Une hausse importante des plus de 45 ans surtout marquée chez les 45-59 et les plus de 75 ans
- Une baisse des 30- 45 ans
- Une stabilité des moins de 30 ans



PROSCOT sur données INSEE

Ce second diagramme en pourcentage fait apparaître :

- L'accroissement général de la proportion des plus de 45 ans
- la baisse générale de la proportion des moins de 45 ans y compris des plus jeunes

Le vieillissement généralisé de la population se voit également dans deux autres indicateurs :

par l'âge moyen qui est passé de 39 ans en 1999 à 41,5 ans en 2008

et surtout par l'indice de jeunesse¹ qui est passé de 1,22 à 0,98 sur la même période

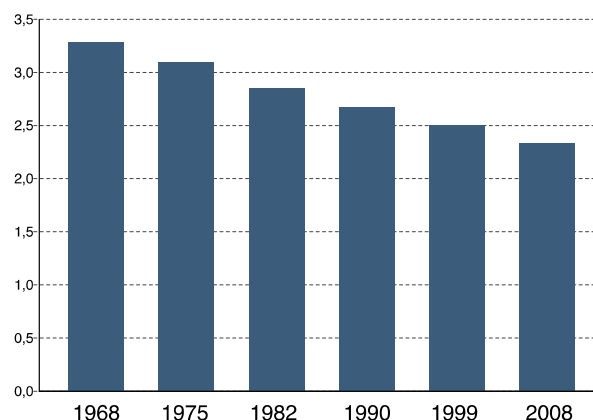
1.2.2 Taille des ménages

La taille moyenne des ménages est actuellement de 2,3 personnes.

Elle est en diminution constante depuis plusieurs décennies : ce phénomène observé dans le Gard Rhodanien, comme partout en France, est principalement lié à l'allongement de la durée de vie.

Les prévisions de l'Insee indiquent une diminution de l'ordre de 0,15 à 0,20 d'ici 2030.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



¹ Indice de jeunesse : $\text{part des moins de 20 ans} / \text{part des 60 ans ou plus}$

1.3 Projection tendancielle à l'horizon 2030

Dans cette phase d'étude, on examinera uniquement la poursuite des tendances observées, c'est à dire sans politiques particulières pouvant avoir des incidences notables sur le rythme de croissance, la localisation ou la structure de la population.

Le taux de croissance retenu pour cette hypothèse est donc 0,85% par an.

1.3.1 Projection en nombre

Dans cette hypothèse, la population augmentera d'ici 2020 puis 2030 de la façon suivante en chiffres arrondis :

SCOT GR	Population	Accroissement	Variation
2008	66 350		
2020	73 500	+ 7 000	+ 10%
2030	80 000	+ 14 000	+ 20%

Dans cette hypothèse, le poids total des principales villes devraient baisser et passer de et malgré leur croissance respective : la population du Gard Rhodanien se « ruralise ».

% population /SCOT GR	1968	1999	2008	2020	2030
Bagnols/Cèze	37%	29%	28%	26%	24%
Pont St Esprit	15%	15%	15%	15%	15%
Laudun-L'Ardoise	9%	8%	8%	8%	8%
Total des 3 villes	61%	52%	51%	49%	47%

1.3.2 Projection en structure de la population

Le vieillissement de la population devrait se poursuivre avec pour conséquence une diminution de l'indice de jeunesse² de 0,98 à 0,9 ou moins encore.

La taille des ménages devrait continuer à baisser vers 2,1 tant en raison de la tendance locale que nationale : l'accroissement correspondant du nombre de ménages sera pour les deux tiers environ, dû à l'accroissement des personnes âgées résidant seules.

² Indice de jeunesse : part des moins de 20 ans/part des 60 ans ou plus

1.4 AFOM Démographie

ATOUTS	FAIBLESSES
Population croissante de façon récurrente	Étalement urbain en extension accélérée vers les espaces ruraux
Solde naturel favorable par rapport aux territoires voisins	Vieillissement de la population
OPPORTUNITÉS	MENACES
Favoriser le maintien durable des jeunes générations par des équipements, des services, des emplois les concernant	Perdre l'attractivité pour des actifs en âge de travailler
Répondre aux nécessités impliquées par la réduction de la taille des ménages	Devenir un territoire de retraités
Recréer une dynamique d'accueil de grands projets	Voir les villes principales perdre tout attrait au profit des espaces ruraux

2 Agriculture

Les cartographies et statistiques sont issues d'une base de données géographiques d'occupation du sol à l'échelle de la parcelle élaboré par Terres & Territoires sur 2 périodes distinctes : 2001 et 2011. Afin de comparer avec d'autres périodes ou bien d'autres territoires, nous avons également utilisé les données du Recensement Général Agricole.

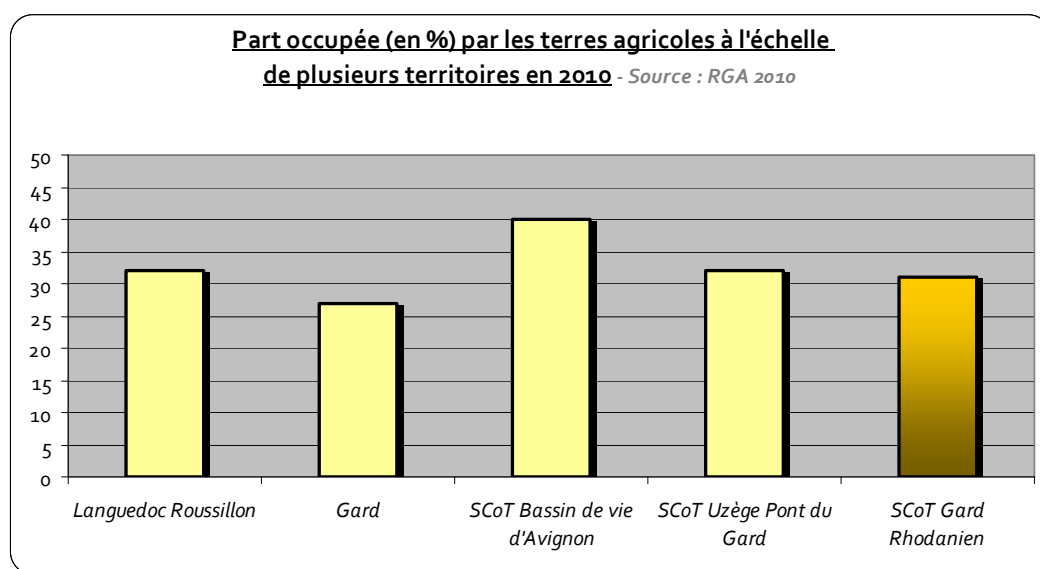
2.1 Analyse évolutive de la place occupée par l'agriculture entre 2001 et 2010

2.1.1 Un territoire à forte connotation agricole en 2010 (voir carte et graphique ci-dessous)

Une agriculture dynamique et très présente

Le territoire du SCoT du Gard Rhodanien concentre environ 22 342 ha de surfaces agricoles soit l'équivalent de 36 % de sa superficie totale.

Les statistiques du RGA 2010 donnent quant à elles une part légèrement inférieure (31 %) à la réalité constatée sur le terrain ; cette part est supérieure à la moyenne rencontrée sur le département du Gard, proche des moyennes de la région Languedoc Roussillon et du SCoT de l'Uzège Pont du Gard et inférieure au SCoT du bassin de vie d'Avignon.



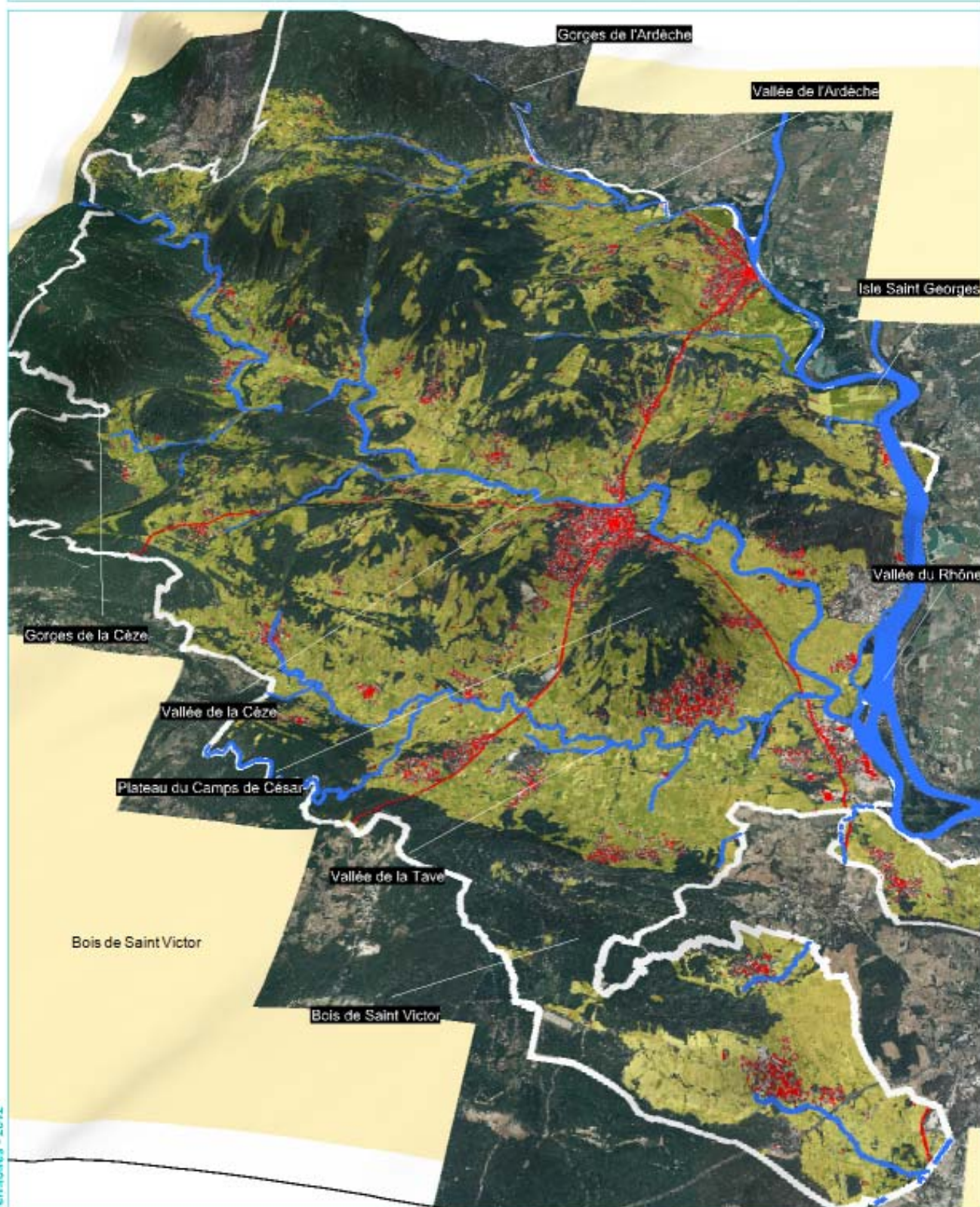
Des espaces agricoles structurés et concentrés dans les 4 plaines et vallées : Rhône, Tave, Cèze et Ardèche.



Répartition des espaces agricoles en 2011 selon la topographie du territoire

Méthode : photo interprétation à l'échelle du parcellaire des images aériennes 2011

Sources : Terres et Territoires / GEOD / CA83



GEOD - Terres et Territoires - 2012

Périètre SCoT
 Route primaire
 Cours d'eau

Parcellaire agricole
 Bâti cadastré

Conception :



Sources :
 BD TOPO 2011
 Licence N° 0501040-000404
 BD CARTEO Licence APD
 Copyright - IGN PARIS - 2010
 Reproduit sous

2.1.2 Une régression modérée des terres agricoles entre 2001 et 2010 (- 872 ha au total)

(voir carte et graphique page suivante)

D'environ 23 214 ha en 2001, les surfaces agricoles ont chuté à 22 342 ha en 2010, soit une perte nette de 872 hectares (baisse de 4 %). 97 hectares de terres agricoles ont donc été perdues en moyenne chaque année sur ce territoire SCoT au profit des espaces artificialisés ou naturels.

Une artificialisation des terres agricoles (- 966 ha)...

Le recul des terres agricoles s'est opéré, pour environ 966 ha, au profit des espaces artificialisés, ce qui correspond à un rythme de consommation annuelle de surfaces agricoles sur l'ensemble du périmètre SCoT équivalent à 107 ha, ce qui reste modéré au regard des territoires voisins. Ces terres agricoles artificialisées entre 2001 et 2010 se répartissent de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire.

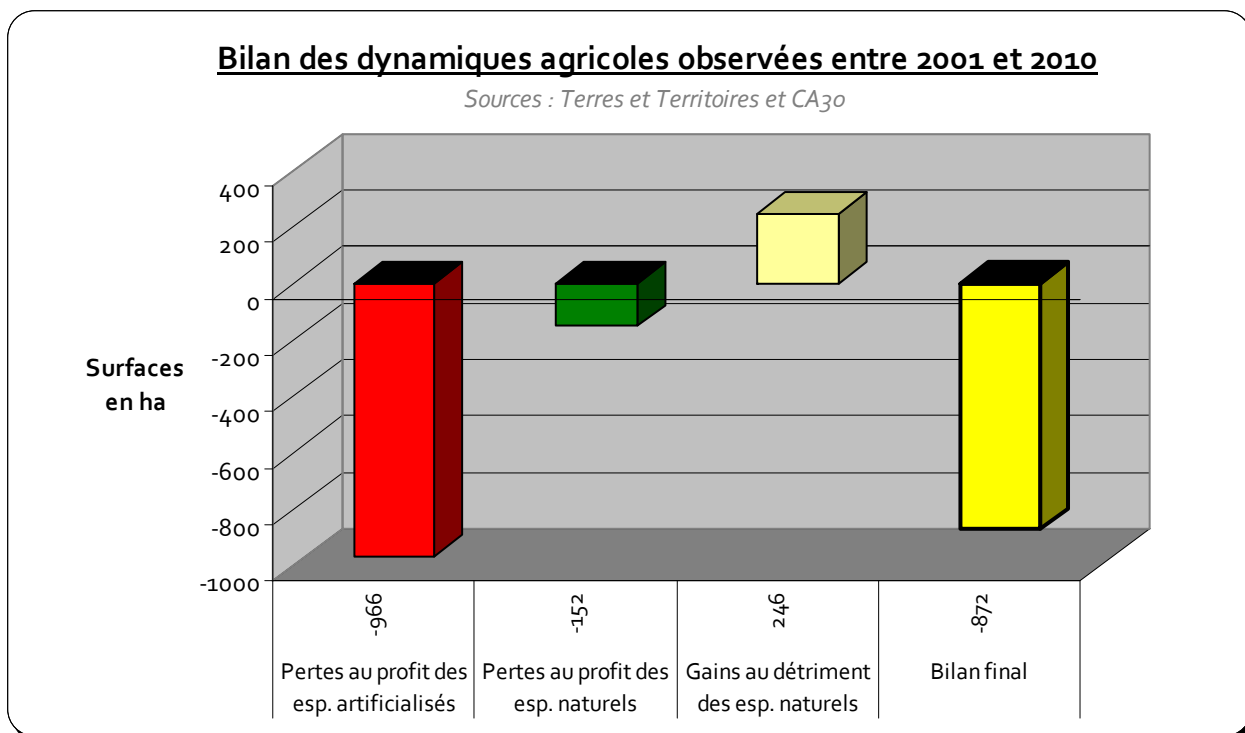
Pour diverses raisons (structuration de la filière viticole, terroirs de très bonne qualité justifiés par la présence de nombreux signes de qualité, ...), il est important de souligner que ce territoire a mieux su préserver ses terroirs, à la différence de certains de ses voisins.

... couplée à une certaine déprise agricole (- 152 ha)...

L'artificialisation de l'espace n'est pas le seul responsable du recul des terres agricoles. Il incombe également, pour un peu plus de 152 hectares, à l'avancée des espaces naturels et boisés au détriment des cultures ; certaines terres agricoles ont été abandonnées et conquises par les espaces naturels. Ces surfaces agricoles redevenues naturelles sont généralement les secteurs à faible potentiel agricole et inscrits hors zone appellation.

... mais partiellement compensées par une conquête agricole (+ 246 ha)

Il est intéressant d'observer que plus de 246 ha d'espaces agricoles ont été conquis au détriment des espaces naturels et boisés. Ces surfaces agricoles conquises sont généralement des secteurs inscrits en zone appellation.

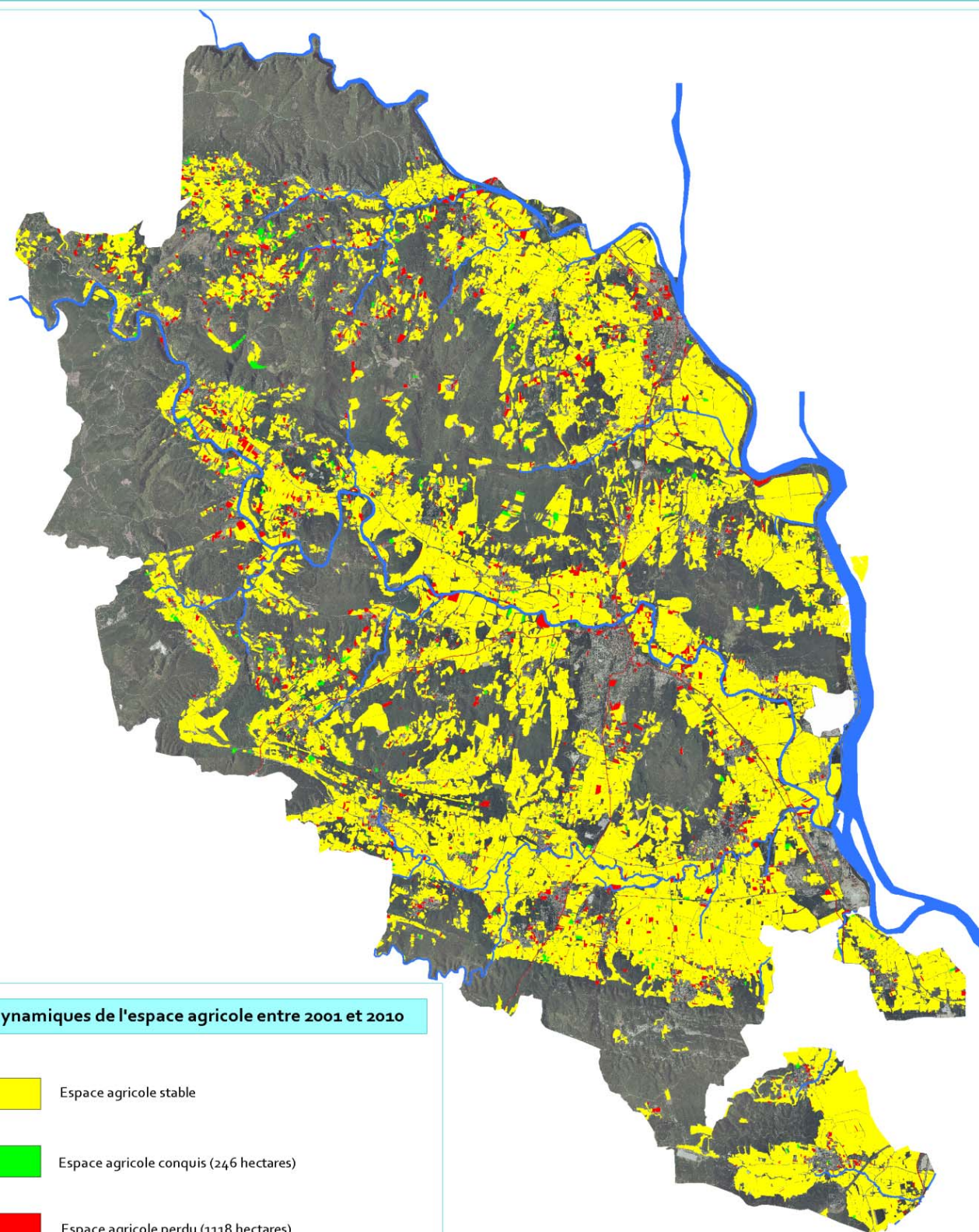


Avec plus de 22 300 hectares en 2010 (soit 36 % de la superficie totale), le territoire agricole demeure l'une des composantes majeures de l'occupation de l'espace du Gard Rhodanien.

Dynamiques agricoles observées entre 2001 et 2010 à l'échelle du parcellaire

Méthode : photo interprétation à l'échelle du parcellaire des images aériennes 2001 & 2010

Sources : Terres et Territoires / GEOD / CA83



Dynamiques de l'espace agricole entre 2001 et 2010

- Espace agricole stable
- Espace agricole conquis (246 hectares)
- Espace agricole perdu (1118 hectares)

- Périmètre SCoT
- Route primaire
- Cours d'eau

Conception :



Sources :
BD TOPO 2011 -
Licence N°10N/PFAR-PACA-000484
BD ORTHO/Licence APCA
Copyright - IGN PARIS - 2010
Reproduction interdite

2.2 Les caractéristiques physique, géographique et agronomique du territoire

Les caractéristiques physiques locales (eau, sol, climat, topographie) conditionnent et expliquent en grande partie la répartition des surfaces agricoles mais également la nature des systèmes productions en place sur le territoire du SCoT du Gard Rhodanien.

2.2.1 Un territoire au relief doux mais contrasté

Le territoire du SCoT s'étend sur un site où alternent coteaux, collines, plateaux, plaines et vallées ; ces reliefs relativement doux et diversifiés dans l'ensemble s'avèrent très favorables au développement de l'agriculture locale.

2.2.2 Un climat de type méditerranéen

Le climat de ce territoire est de type méditerranéen. Il est caractérisé par : un taux d'ensoleillement très élevé, des températures clémentes toute l'année, des pluviométries intenses et brutales en automne, des « à secs » estivaux très prononcés et enfin par le Mistral, un vent d'ouest dominant parfois violent et sec.

L'activité agricole a donc dû s'adapter à ce climat qui s'avère très favorable la majeure partie de l'année mais aussi contraignant (forte variabilité des précipitations, déficit hydrique en été, épisodes pluviaux automnaux fréquents et violents, vent fort et asséchant...).

2.2.3 Des aptitudes agronomiques des sols très hétérogènes

Des sols à dominante calcaire

La distribution des sols du territoire est caractérisée par la dominance de sols quasi exclusivement calcaire, très ponctuellement neutre à acide (quelques zones comme Aiguèze).

Les bords de cours d'eau (Rhône, Cèze, Tave) sont généralement constitués d'alluvions ou de colluvions, profondes, le plus souvent argileuses ou argilo-limoneuses, pas ou peu caillouteuses. Les terrasses et coteaux sont beaucoup plus diversifiés avec le plus souvent plusieurs types de sols par commune. Dans ce cas les sols rencontrés peuvent être : des terrasses à galets roulets (Tavel, Laudun, Chusclan), des épandages caillouteux de calcaires blancs (Tavel), des marnes argileuses (vallée de la Cèze) et plus localement des loess (St Gervais, Aiguèze) ou des sols très sableux (Sabran).

Un territoire doté d'aptitudes agro-pédologiques favorables à la mise en valeur viticole ...

Il n'existe pas d'indice de qualité des sols unique car l'appréciation de la qualité d'un sol dépend de ses usages et de ses fonctions. C'est pourquoi, nous dissocierons les aptitudes agro-pédologiques de la mise en valeur agricole et viticole.

Les différents signes de qualité viticoles d'un territoire (AOC / AOP, IGP) reflètent l'aptitude agronomique des sols à la mise en valeur viticole. Ils prennent en compte des facteurs pédologiques et géographiques liés à un terroir (pente, orientation, présence de cailloux, type de sol...) ; souvent situés dans des secteurs considérés à moindre potentiel agronomique (agricole), ils sont favorables à des cultures plus ciblées telles que la vigne de cuve ou l'olivier...

A la différence des productions à hauts rendements, la vigne de cuve s'adapte mieux sur des sols difficiles, peu profonds, pauvres et secs afin de réduire les rendements et rechercher le meilleur potentiel qualitatif.

Les aires d'appellations viticoles sont diverses et occupent une grande partie du territoire du SCoT Gard Rhodanien confirmant que les terroirs en place sont de forte valeur viticole.

... mais globalement plus défavorables à la mise en valeur agricole

L'aptitude agronomique des sols à la mise en valeur agricole reflète la prise en compte de facteurs pédologiques et géographiques (pente, profondeur du sol, capacité de réserve en eau, nature du substrat, texture, présence de cailloux, acidité...) propices à un très grand nombre de productions dont les cultures à haut rendement (céréales, légumes, fruits à pépins...).

Ce critère est essentiel car il détermine le niveau de fertilité réel du sol qui, lui-même a un impact sur le rendement des cultures, oriente vers les types de cultures les plus appropriés et définit le degré de réorientation culturelle d'un secteur.

A l'exception de secteurs alluviaux ciblés (plaines et/ou vallées du Rhône et de la Cèze à Saint Julien de Peyrolas, Pont Saint Esprit, Saint Alexandre, Vénéjan, Sabran, Saint Gervais ...) où les cultures à haut rendement prospèrent, la majeure partie du territoire du Gard Rhodanien est plutôt adapté, sur le plan agronomique, aux cultures rustiques que sont la vigne de cuve ou l'olivier.

2.2.4 Un territoire agricole peu irrigué (voir carte page suivante)

L'accès à l'eau s'avère aujourd'hui indispensable pour de nombreuses cultures car elle permet de réduire une grande partie des effets négatifs du climat méditerranéen.

La vigne de cuve, prédominante sur ce territoire, a freiné le développement de l'irrigation car cette culture ne nécessite pas ou bien alors très peu d'apports en eau si l'on excepte les trois premières années qui suivent la plantation ; « plus la vigne souffre, meilleure en sera sa qualité ! ».

Cependant l'irrigation de la vigne permet l'augmentation de rendement et en évitant un stress hydrique trop important elle peut augmenter le support aromatique du vin.

L'absence (ou presque) de réseau d'irrigation collectif ...

Une très grande partie du territoire agricole n'est desservi par aucun réseau d'irrigation collectif.

Trois secteurs sont aujourd'hui irrigables :

- l'île Saint Georges située sur la commune de Vénéjan ; cet ouvrage est géré par l'Association Syndicale des Arrosants « irrigation et assainissement du domaine de l'île Saint Georges » ; parmi ses principales caractéristiques : surface irrigable d'environ 250 hectares, eau prélevée directement dans le Rhône, mode d'irrigation sous pression à double vocation drainage et irrigation.
- la plaine agricole de Vénéjan à Saint Nazaire ; cet ouvrage est géré par BRL ; parmi ses principales caractéristiques : surface irrigable d'environ 350 hectares, eau prélevée directement dans le Rhône, mode d'irrigation sous pression.
- la plaine agricole de Saint Paulet de Caisson à Saint Julien de Peyrolas ; cet ouvrage est également géré par BRL ; parmi ses principales caractéristiques : surface irrigable d'environ 250 hectares, eau prélevée directement dans le Rhône, mode d'irrigation sous pression.

... partiellement compensé par des prélèvements individuels

Le territoire n'étant desservi par aucun réseau d'irrigation collectif, certains agriculteurs (arboriculteurs, céréaliers, maraîchers...), afin de sécuriser leur production, prélèvent de l'eau directement dans les cours d'eau ou par forages dans les nappes d'accompagnement.

Le territoire du SCoT concentre 138 prélèvements sous terrains (puits ou forages) et 32 prélèvements superficiels (pompages depuis un cours d'eau) ; à ces points de prélèvements individuels « officiels », il conviendrait d'ajouter les ouvrages non déclarés.

L'ensemble de ces forages individuels permettent aux agriculteurs d'irriguer sous pression en prélevant dans les nappes d'accompagnement du Rhône, de la Cèze, de la Tave ou bien encore de l'Ardèche.

Excepté le Rhône, ces ressources en eau sont limitées et peu sécurisées et ne permettent pas une irrigation à grande échelle.

Au même titre que l'alimentation, le sol et l'eau sont devenus des enjeux cruciaux du XXI^{ème} siècle pour l'agriculture méditerranéenne.

Le sol est une ressource non renouvelable ; de ce fait, l'artificialisation des sols représente une menace irréversible. En sus des effets négatifs de l'imperméabilisation, ce sont de multiples fonctions tant agronomiques qu'écologiques qui ne peuvent plus être assurées.

L'irrigation, quant à elle, apparaît, sinon comme une condition, du moins comme un **facteur prépondérant de développement et de professionnalisation de l'agriculture locale**. Le réchauffement climatique et le retour à la diversité culturelle ne feront qu'amplifier les besoins.

2.3 Caractéristiques foncières et menaces/contraintes liées à la question urbaine

2.3.1 Un foncier agricole en partie perturbé et contraint par le développement urbain

Une façade ouest (de Cavillargues au sud à Laval au nord) où les terres agricoles apparaissent enclavées et imbriquées au cœur au cœur des massifs boisés et naturels

Une façade est du territoire marquée, « à première vue », par une plaine agricole compacte et homogène (de Tavel au sud à Saint Paulet de Caisson au nord en passant par Tresques) ... mais aussi mitée par de très nombreuses constructions de Tresques jusqu'à Saint Julien de Peyrolas. L'urbanisation du territoire et particulièrement le mitage des terres, c'est à dire l'implantation d'affectations non agricoles au cœur de l'espace agricole, est un critère néfaste pour l'activité agricole car il perturbe et menace le maintien d'une agriculture de proximité (nombreuses réglementations interdisant aux agriculteurs certaines pratiques dans le voisinage d'occupations de type résidentiel, problèmes d'accès et/ou d'allongement des temps de parcours...). Ce mitage est d'autant plus problématique lorsque le territoire est occupé et investi par des particuliers non issus du monde agricole. Cette forme urbaine morcelle littéralement le territoire agricole, le fragilise et peut conduire à une mort plus lente mais non moins certaine de l'agriculture. Les communes de Pont Saint Esprit, Tresques ou Bagnols sur Cèze apparaissent en effet très concernées par ce phénomène de mitage.

2.3.2 Une pression « humaine » fragilisant et menaçant les espaces agricoles

(voir carte page suivante)

En sus des contraintes d'exploitation engendrées par les différentes formes d'urbanisation, un autre phénomène peu visible mais pourtant très présent se manifeste : **la pression foncière**.

La pression « humaine » : définition, causes et conséquences

La pression foncière n'est pas visible ; c'est une projection de l'urbanisation dans l'imaginaire collectif des propriétaires...Par expérience, on observe que les comportements humains autour des secteurs artificialisés, à artificialiser et à proximité des bâtis isolés, intègrent par anticipation un changement potentiel de destination du sol potentiel ; cette anticipation se concentre principalement sur les terres agricoles les plus planes qui subissent alors les plus fortes pressions.

Ce phénomène entraîne des conséquences majeures fragilisant les exploitations agricoles : tensions sur le niveau des prix (élévation automatique du prix des terres voisines), rétention du foncier dans l'attente d'un déclassement (spéculation), fermeture du marché foncier agricole...

Une pression « humaine » omniprésente sur le territoire du SCoT ...

Avec près de 10 000 hectares de terres agricoles (soit 46 % des surfaces agricoles totales du SCoT) soumis à une pression « humaine » forte ou très forte, ce territoire agricole apparaît assez vulnérable.

... mais des terres agricoles qui résistent mieux qu'ailleurs à la pression

Au vu de la régression très modérée des terres agricoles, nous pouvons souligner que ces espaces ont des capacités de résistance à la pression urbaine supérieure à certains territoires des SCoTs voisins et ce pour des raisons socio-économiques (filière viticole structurée, nombreux signes de qualité...) et géographiques (terroir de très bonne qualité, inconstructibilité liée au risque inondation).

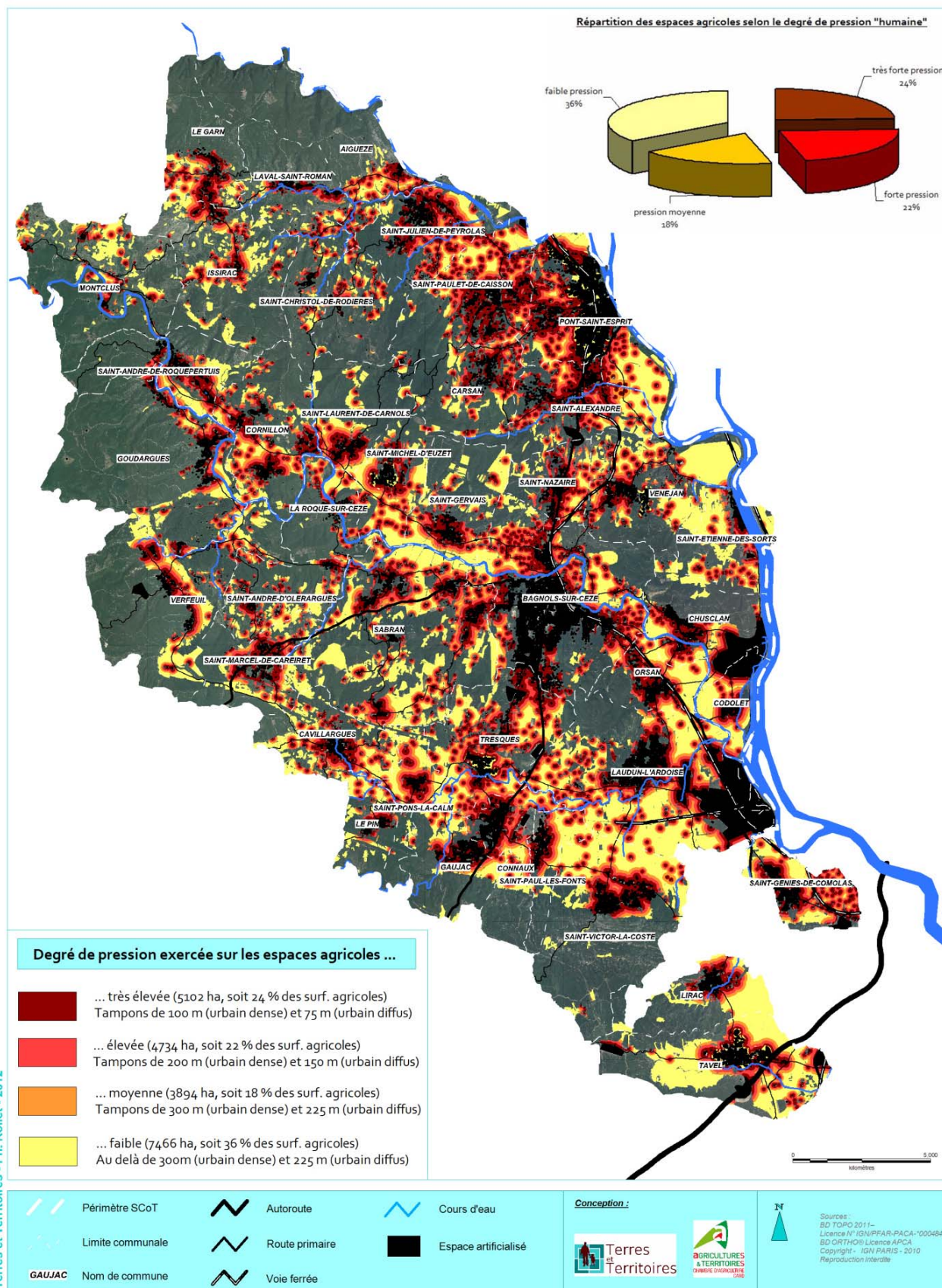
Un développement urbain non contrôlé ou bien encore la spéculation foncière sont autant de paramètres qui mettent en péril le maintien d'une agriculture dynamique et durable.

C'est pourquoi il est fondamental de veiller à ne pas déstructurer le foncier des exploitations en place et à leur permettre de développer leur activité.



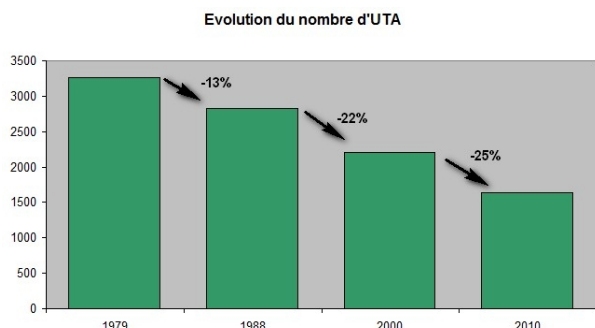
SCoT du Gard Rhodanien - Diagnostic agricole

Représentation en 2011 des espaces agricoles menacés par la pression "humaine"

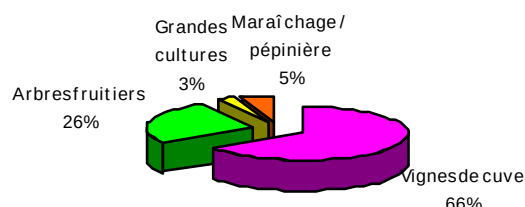


L'agriculture joue un rôle sur l'emploi (1 640 UTA en 2010), même si l'évolution du nombre « d'unité de travail annuel » diminue chaque année, avec une baisse de près de moitié en 30 ans.

La vigne et l'arboriculture sont les principales sources d'emploi.



Répartition des emplois par filière de productions en 2010



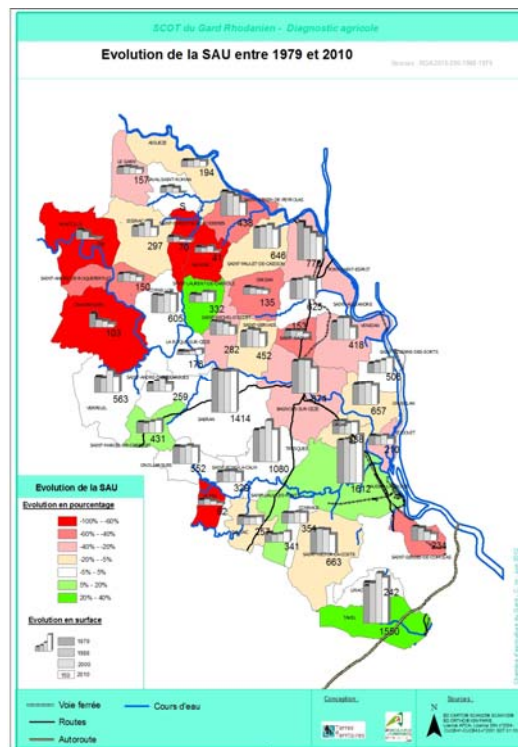
2.5 Les productions et pratiques agricoles

2.5.1 Evolution SAU

1979-2010 : 30 ans		
Gard : -20% Scot : -13%		
1979-1988	1988-2000	2000-2010
Gard : -1,8% Scot : -2,7%	Gard : -6,3% Scot : 0%	Gard : -17% Scot : -11%

La baisse de Surface Agricole Utile du Scot Gard Rhodanien (-13% en 30 ans) est moins importante que dans le département et elle s'est effectuée pratiquement uniquement ces 10 dernières années. Jusqu'en 2000, les terres agricoles étaient reprises par les agriculteurs, permettant ainsi d'agrandir les exploitations existantes. Depuis 10 ans, ce phénomène s'est arrêté, peu d'agriculteurs cherchent à s'étendre, et ceux qui le souhaitent ont parfois du mal à trouver les parcelles qui leur conviennent.

Cette évolution des surfaces agricoles est également différente selon les secteurs. Certaines communes, comme Tavel, ont même vu augmenter leur SAU en 30 ans. Globalement, les villes et villages du nord du Scot ont connu une baisse plus importante que ceux du sud.

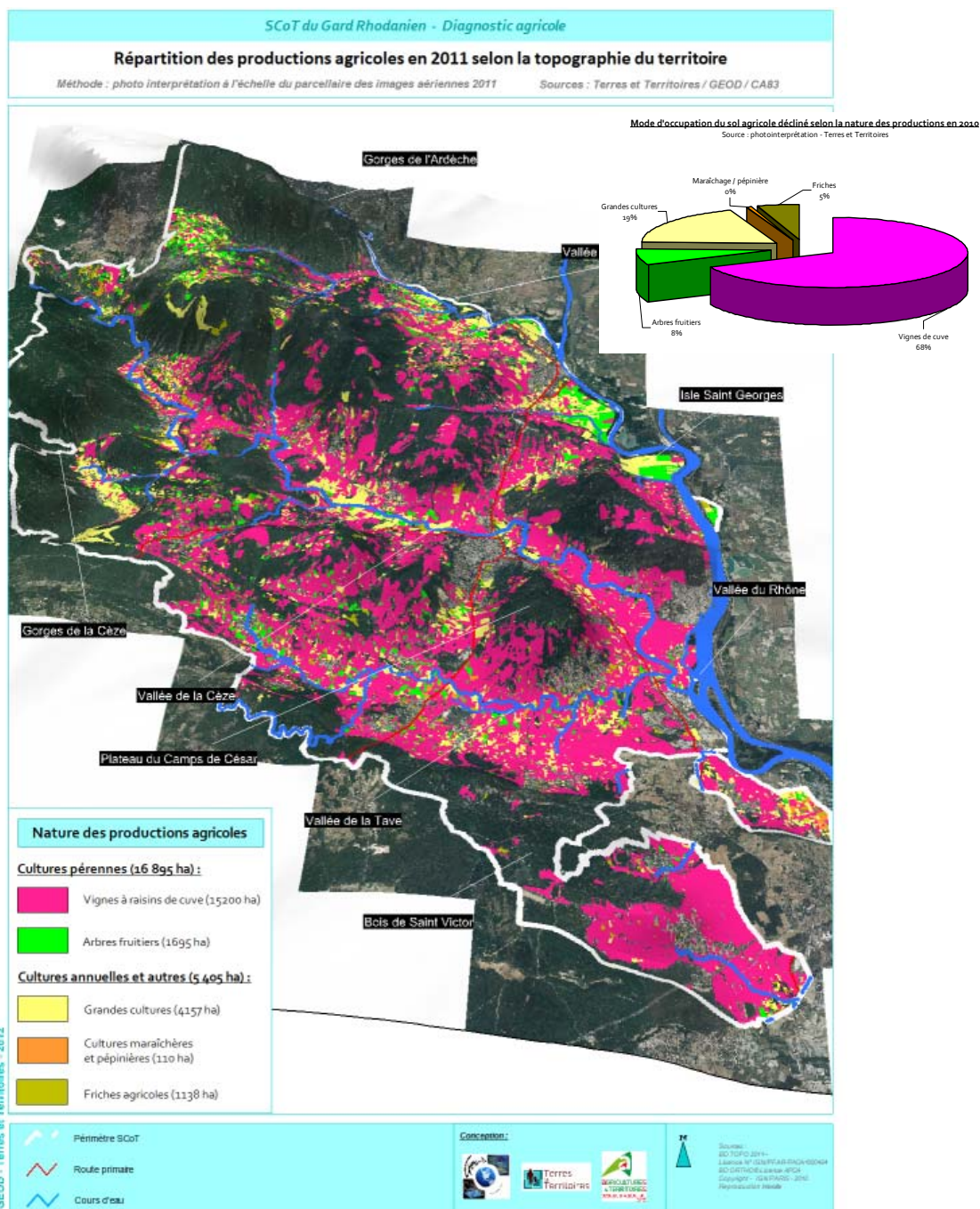


2.5.2 La répartition des cultures

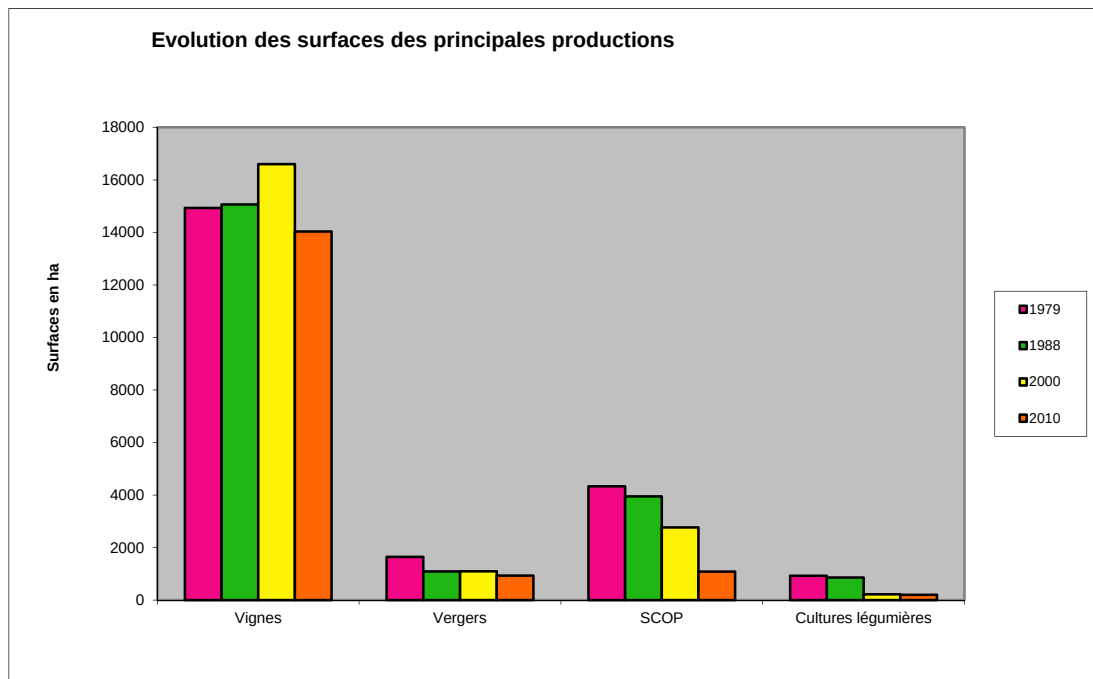
La viticulture, présente sur 68 % des terres agricoles, est la filière de production agricole motrice et incontournable sur le plan productif, socio-économique (création d'emplois et de richesses), spatial (production d'espace et de paysages soignés) et sociétal (production de services comprenant la gestion et l'entretien de l'espace). Elle est répartie sur l'ensemble du territoire, excepté le nord et nord ouest du Scot, où elle est plus limitée, voir inexistante. Elle se situe à la fois sur les coteaux, les plaines et les vallées.

Les grandes cultures (céréales, prairies et/ou cultures légumières) et l'arboriculture sont également relativement présentes, notamment dans des secteurs qui se sont spécialisés le long du Rhône entre Vénéjan et Pont St Esprit (Isle Saint Georges...) et à l'est de Verfeuil.

Une autre typicité du Scot Gard Rhodanien est la mosaïque de cultures dans les vallées de la Cèze, Ardèche et Tave, la plaine de Saint Geniès de Comolas et nord ouest de Le Garn à Verfeuil. On y trouve à la fois des grandes cultures, des vergers et de vigne de cuve.



2.5.3 L'évolution des cultures



On constate une baisse générale des surfaces de toutes les cultures, excepté de la vigne qui se développe au détriment des autres productions jusqu'en 1990. Dans les années 2000, la crise viticole a pour conséquence une diminution de -15% des surfaces viticoles. L'impact est important puisque celles-ci représentent 68% des terres cultivées. C'est à cette période que l'on constate une baisse de la Surface Agricole Utile.

1/3 des vergers ont disparu dans les années 80, notamment les pommiers et poiriers de la vallée de la Cèze ainsi que les pêchers localisés entre Vénéjan et l'Ardèche. Dans les années 2000, une nouvelle crise engendre une diminution moins importante (-15%) des surfaces des vergers de fruits à pépins (pommes, poires) entre Pont St Esprit et Vénéjan. Au même moment, une hausse des abricotiers est constatée dans le secteur de Tresques, Connaux et Gaubac, mais les surfaces plantées sont moins importantes que les arrachages.

Les céréales ont connu une baisse constante et importante alors que leur production est stable dans le Gard. Le Scot Gard Rhodanien n'est pas un territoire spécialisé dans ce type de cultures que l'on plante préférentiellement sur des parcelles de grandes tailles et en plaine, mais elles sont tout de même bien présentes dans les vallées. La forte baisse dans les années 2000 est notamment due aux nouvelles règles de la Politique Agricole Commune permettant d'implanter des jachères et de la prairie au lieu des céréales si celles-ci ne sont pas assez rentables.

Les surfaces légumières, quant à elles, ont chuté de 74% dans les années 90, notamment à cause des crises sanitaire et économique de la culture de l'asperge (culture très présente sur ce territoire). Actuellement des installations spécialisées en maraîchage avec une vente directe de la production se développent. Cette tendance peu consommatrice d'espaces n'est pas perceptible en terme de surfaces légumières sur le territoire, puisque en même temps de plus grosses structures diversifiées arrêtent leur atelier légumier de plein champ. En revanche, localement l'impact est visible.

La culture de l'olivier est peu présente, avec seulement 3 communes en AOP huile d'olive de Provence et 2 en huile d'olive de Nîmes.

2.5.4 La filière viticole

En 2011, la vigne s'étend sur 13 646 ha. Les terroirs et les gammes de production du Scot Gard Rhodanien sur nombreux : vins de France, de Pays (IGP Pays d'Oc, Cévennes, Gard et Duché d'Uzès), AOP Côtes du Vivarais, AOP Côtes du Rhône Régional et Villages dont 2 crus qui sont Tavel et Lirac.

65% de la surface exploitée est en AOP Côtes du Rhône (90%) ou Côtes du Rhône village (10%) et 35% des surfaces sont en vin de Pays ou de France. La production de vin est donc diversifiée et les vignes ne sont pas toujours implantées préférentiellement sur les aires d'appellation, à l'exception des crus.

En 2011, 706 839 HL de vin ont été produits, dont 57% en AOP Côtes du Rhône (90%) ou Côtes du Rhône village (10%) et 43% en vin de Pays ou vin de France. Cela représente une production répondant à la consommation de près de 1,5 millions de français.

Les caves coopératives représentent 60% des surfaces et volumes de production, dont la cave des vigneron de Laudun Chusclan qui à elle seule réalise 40% des volumes produits des caves coopératives, soit 25% de la production totale. Elle est une des seules caves à développer un marché à l'export avec près de 40% de ces ventes. Les 13 caves coopératives du territoire sont réparties sur 21 sites de production. Elles sont localisées sur tout le territoire à l'exception de l'ouest et du nord-ouest où la viticulture est peu présente. Un nombre si important de structures peut les desservir, les charges coopératives étant réparties sur un nombre restreint de viticulteurs au sein de chaque cave. Les négociations commerciales avec les acheteurs sont également plus difficiles. Des restructurations se réalisent progressivement sur certains secteurs.

Les 168 vigneron indépendants (disposant d'une cave particulière), quant à eux, représentent près de 40% de la production et des surfaces viticoles. Ils sont relativement nombreux puisque près d'1/4 des vigneron indépendants du département sont localisés sur le Scot Gard Rhodanien, notamment sur les communes de Tavel, Sabran et Tresques.

2.5.5 L'élevage

Sur le SCoT du Gard Rhodanien, il existe 56 élevages répartis sur 25 communes (34 ateliers ovins et 31 caprins et 8 bovins). Sur le nord ouest, l'élevage est bien présent avec les exploitations de relative grande taille à dominante caprine. L'AOC Pélardon qui s'étend sur 31 communes du SCoT permet une bonne valorisation des fromages. Les élevages ovins se situent plus au sud, dans les secteurs moins boisés et de plaine.

2.5.6 Les labels et signes de qualité

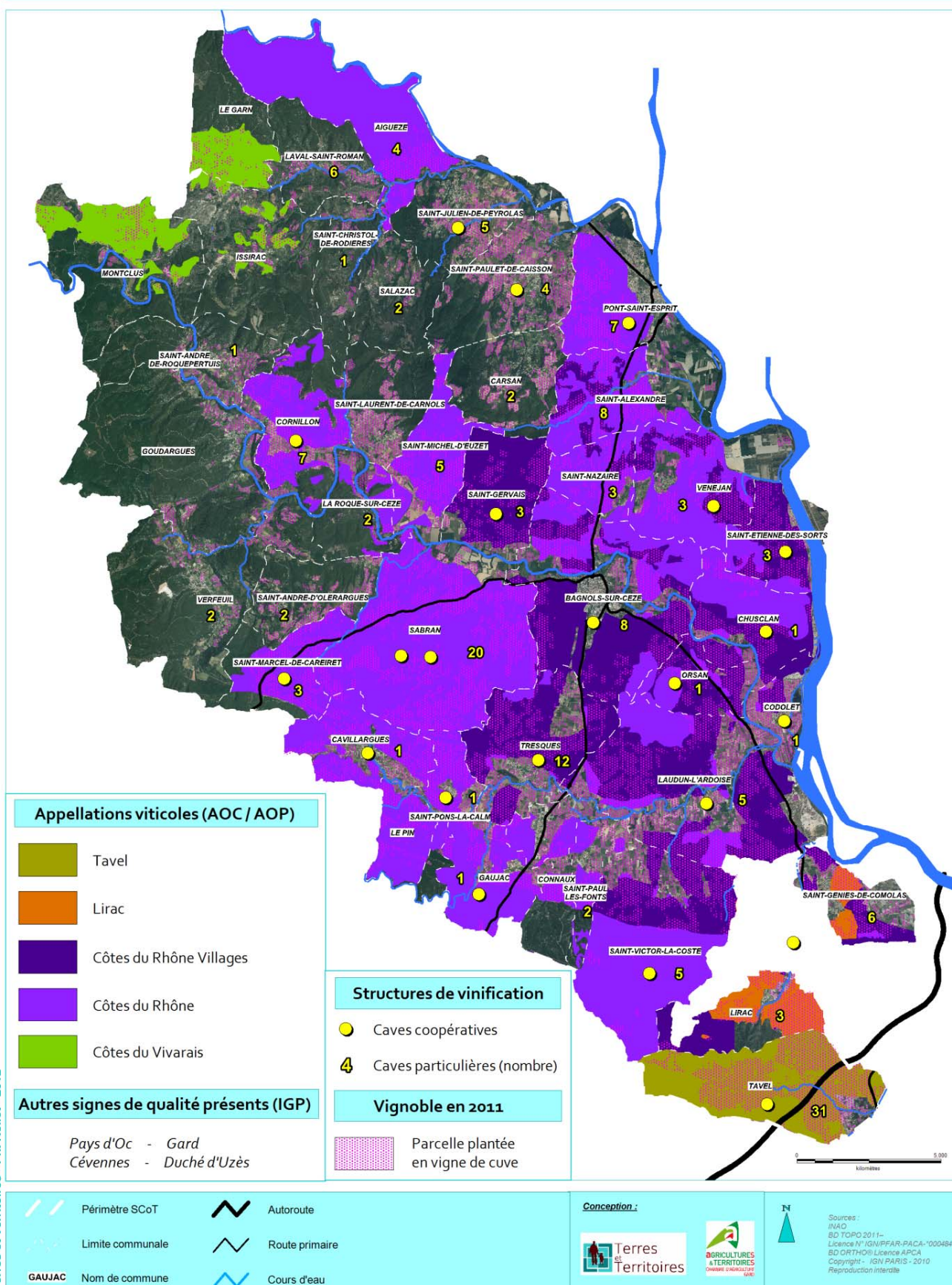
Sur le SCoT du Gard Rhodanien, 26 agriculteurs sont certifiés Agriculture Biologique, soit 12% de la totalité du Gard. 95/135 sont qualifiés en agriculture raisonnée et en cours d'engagement en HVE (Haute Valeur Environnementale), ce qui représente 70% des qualifiés du département.

Concernant l'accueil du public, 26 exploitations font partis du réseau « Bienvenue à la Ferme », soit 15% des membres du Gard.

Globalement, les labels et signes de qualité sont bien présents sur le territoire.

Focus sur la filière viticole : signes de qualité, parcellaire et structures de vinification en 2012

Sources : INAO - AUDRN - DRAF LR



2.6 AFOM agriculture

ATOUTS : facteurs de résistance et de pérennité	FAIBLESSES : facteurs de fragilité et de vulnérabilité
Une agriculture anciennement implantée, dynamique et toujours très présente	Une chute importante du nombre d'exploitants professionnels (- 60 % en 30 ans) et une population agricole vieillissante avec un renouvellement insuffisant
Des conditions géographiques et agronomiques favorables permettant la mise en culture de productions agricoles diversifiées	Une conjoncture économique délicate qui perdure et qui affecte l'ensemble des filières / une rentabilité non assurée pour de nombreuses exploitations
Une régression modérée des surfaces agricoles entre 2001 et 2010	Une quasi monoculture de la vigne de cuve
Une agriculture forte, essentiellement viticole, et génératrice d'emplois (activité économique endogène au territoire)	Une filière viticole peu organisée avec un nombre de coopératives important
Des terroirs (et donc des produits) viticoles très diversifiés avec des AOC/AOP parmi les plus réputées du Gard (Côtes du Rhône, crus Tavel et Lirac)	Un territoire dépourvu ou presque de réseau d'irrigation collectif
Des bassins spécialisés et très productifs (grandes cultures et vergers)	Une pression foncière peu visible mais omniprésente sur les terres agricoles
Des « poches » agricoles préservés et vierges de toute construction	Une urbanisation mal maîtrisée (mitage notamment) générant de réelles contraintes d'exploitation
Un taux d'enfrichement faible	Des exploitations agricoles éprouvant de plus en plus de difficultés à construire dans la zone agricole
Un rôle important dans la gestion, la prévention, l'entretien et l'image du territoire	
OPPORTUNITÉS	MENACES
Considérer les terres agricoles comme des espaces ayant leur logique de fonctionnement propre	Une pression « humaine » toujours plus forte qui contraint et fragilise des exploitations agricoles locales
Sécuriser le foncier agricole en protégeant les terres agricoles face à l'artificialisation des sols et/ou de la déprise et/ou du changement de vocation	Des niveaux de prix du résidentiel élevés pouvant mettre en péril l'installation et/ou la reprise d'une activité agricole
Définir des secteurs agricoles à préserver durablement en mettant en place des outils de planification, de préservation et/ou d'intervention foncière	Risques de freiner le développement économique de certaines exploitations (liés aux grosses difficultés pour construire en zone Agricole)
Renforcer le potentiel des espaces agricoles en mettant en place des réseaux d'irrigation moderne et sécurisé	Une artificialisation croissante du territoire aux dépens en premier lieu des terres à fort potentiel agricole
Permettre aux exploitations de diversifier leurs activités et mieux valoriser les marchés locaux et la ressource touristique	Vers une accélération du processus de déprise agricole dans les secteurs enclavés et à moindre potentialités agronomiques (risque de fermeture et de banalisation des paysages, risques incendies amplifiés...)
	Un manque de diversification agricole (monoculture de la vigne de cuve) qui pourrait poser problème

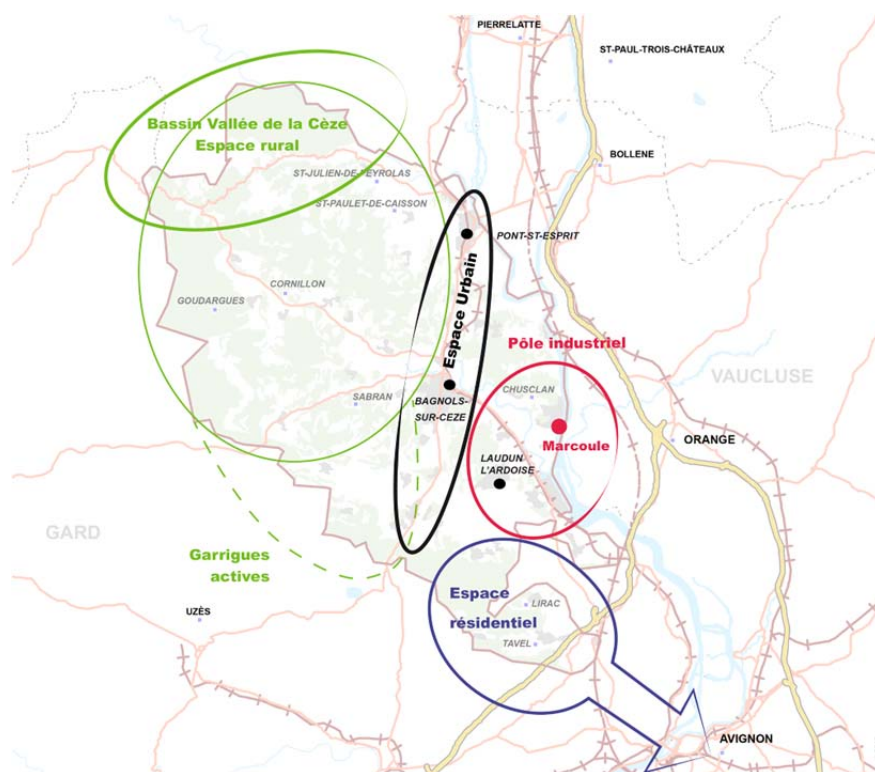
3 Economie

Préambule : Une organisation territoriale atypique impactant le développement économique, commercial et touristique futur

Le SCoT du Gard Rhodanien bénéficie d'un positionnement « carrefour » au sein de la Vallée du Rhône lui conférant une attractivité naturelle. Territoire relativement petit, le territoire se caractérise toutefois par la présence de quatre espaces ayant des caractéristiques et des problématiques hétérogènes impactant le développement économique, commercial et touristique.

- ✓ **Un espace urbain** localisé le long de la RN86 / D6086, axe de communication structurant nord-sud, organisé autour de Bagnols-sur-Cèze (qui concentre les fonctions résidentielles, administratives, de santé, formation et enseignement et constitue le pôle d'emploi) et de Pont-St-Esprit. De par sa fonction centrale, cet espace est confronté à des pressions foncières importantes et une polarisation des flux.
- ✓ **Un espace rural** (bassin de la Vallée de la Cèze), faiblement artificialisé, peu dense en habitants (4 communes seulement ont plus de 1000 habitants) ayant une forte vocation agricole, naturelle, patrimoniale et touristique constituant la ***vitrine touristique du Gard Rhodanien***. Ce secteur est confronté à des enjeux de valorisation et de préservation des espaces.
- ✓ **Le pôle industriel** organisé autour de Marcoule, plateforme nucléaire scientifique et industrielle complété par les parcs régionaux d'activités économiques Marcel Boiteux et Antoine Lavoisier constituant la ***vitrine industrielle du Gard Rhodanien***.
- ✓ **Un espace résidentiel et viticole** au sud-est davantage orienté vers l'agglomération d'Avignon.

Organisation territoriale du SCoT Gard Rhodanien



Source : AID Observatoire

3.1 Structure du tissu économique

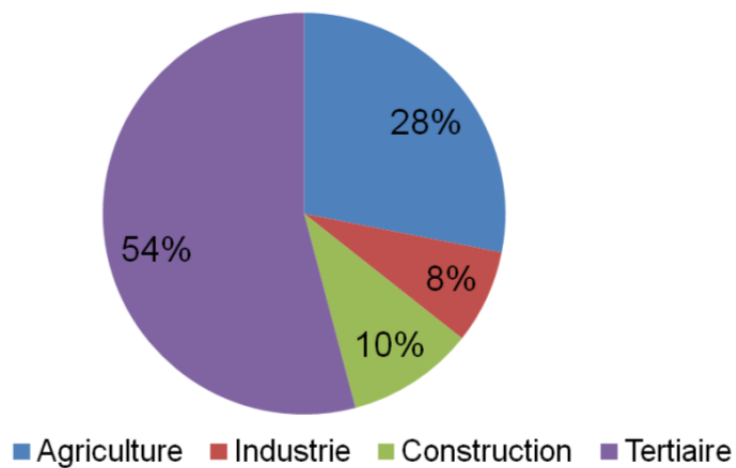
3.1.1 Une économie hyperspécialisée : mono-industrie / monoculture

Avec **5 505 établissements** en 2010 (source : INSEE), la structure du tissu économique du SCoT du Gard Rhodanien se caractérise par les éléments suivants :

- ✓ La présence du **premier bassin industriel régional sur Marcoule**, spécialisé dans l'ingénierie et la recherche nucléaire, le démantèlement, l'assainissement et la biochimie, et dont l'influence dépasse largement le territoire du Gard Rhodanien. Ce secteur s'appuie sur la présence de grands groupes, tels que le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) qui emploie près de 1700 salariés ou AREVA (près de 1000 salariés). De par la présence de grands groupes, le secteur industriel représente 18% des emplois à l'échelle du SCoT pour 6% des établissements.
- ✓ Une spécialisation marquée autour de l'agriculture, et notamment la **filière viticole** (71% des établissements sont spécialisés dans la culture de la vigne et la vinification). Avec près de 1550 unités productives (soit plus d'une entreprise sur 4 contre 18% dans le Gard), l'agriculture représente ainsi le deuxième secteur d'activité en volume d'entreprises à l'échelle du SCoT. Il s'agit de petites unités puisque le secteur agricole ne représente que 6% des emplois.
- ✓ Une part importante du **secteur tertiaire** (à l'image de nombreux territoires au niveau national) : en 2010 plus de la moitié des établissements sont issus du tertiaire (54%). Ce secteur est principalement représenté par les activités de commerce et cafés-hôtels-restaurants (21%) ainsi que l'administration, l'éducation, la santé et action sociale (12%).

- ✓ Un secteur de la **construction** (10% des établissements) conforme aux moyennes départementales et régionales.

**Répartition du nombre d'entreprises par secteur
sur Le SCoT du Gard Rhodanien**



Source : INSEE 2010

3.2 Structure de l'emploi

Le territoire du SCoT Gard Rhodanien compte **près de 26 000 emplois** soit environ 11% des emplois du Gard et 3% de la Région Languedoc Roussillon (source : INSEE, 2008).

Répartition de l'emploi (%)			
	SCOT	Gard	Languedoc-Roussillon
Nb d'emplois	25 849	237 218	922 173
Agriculture	6%	4%	5%
Industrie	18%	13%	9%
Construction	9%	8%	8%
Commerce, transports, services divers	39%	41%	43%
Administration, enseignement, santé, action sociale	28%	34%	35%

Source : INSEE, 2008

3.2.1 Une forte concentration des emplois

La localisation des emplois met en évidence une concentration de l'activité économique sur la partie urbaine autour de Bagnols-sur-Cèze (plus de 11 000 emplois soit 43% du total), le secteur de Codolet / Chusclan et Laudun-L'Ardoise (près de 6 600 emplois soit 26%) et dans une moindre mesure Pont-Saint-Esprit (près de 3 200 emplois soit 12%). Toutes les autres communes disposent de moins de 500 emplois.

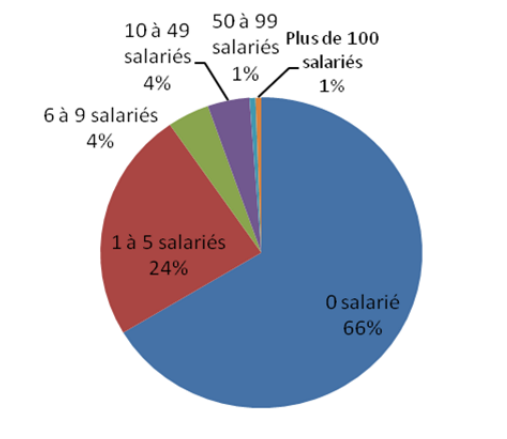
Cette dynamique a tendance à se renforcer au cours des dernières années, puisque sur les 1 500 emplois supplémentaires entre 1999 et 2008 (source INSEE), 70% d'entre eux sont localisés sur Bagnols-sur-Cèze et 25% sur Pont-Saint-Esprit. Le nombre d'emplois est relativement stable sur le reste du territoire. A noter une baisse respective de 15% et 18% sur les communes de Chusclan et Laudun-L'Ardoise (en lien avec la fermeture d'entreprises du secteur industriel).

3.2.2 Un tissu économique s'appuyant sur la présence de grands groupes et de micro entreprises

La grande majorité des entreprises est de petite taille : les deux tiers n'ont aucun salarié, et 97% ont moins de 10 salariés à l'échelle du SCoT. Ces résultats sont identiques aux ratios départementaux.

Seules 32 entreprises emploient plus de 100 salariés dont 11 dans l'industrie et 9 dans le secteur « administration, enseignement, santé et action sociale » et 5 dans les services aux entreprises.

Répartition des établissements par tranche d'effectifs salariés sur le Gard Rhodanien



Source : INSEE, 2008

3.2.3 Des emplois appartenant majoritairement à la sphère non-présentielle

Remarque méthodologique : La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et non-présentielle, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

L'activité économique du SCoT Gard Rhodanien est davantage tournée vers la production de biens à destination de l'extérieur comparativement aux moyennes départementale et régionale. En effet, en 2008 **46% des emplois du SCoT Gard Rhodanien appartiennent à la sphère non-présentielle³** contre 27% dans le Gard et 24% en Languedoc-Roussillon. Cette spécificité s'explique par la présence de grands groupes industriels et d'entreprises de sous-traitance.

A l'inverse, la part importante d'emplois de la sphère présenteielle (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant à la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentielles ou touristiques) peut fragiliser le territoire et le rendre sensible à la conjoncture, particulièrement en ce qui concerne les revenus.

Sur le Gard Rhodanien, en nombre d'établissements cette sphère est concentrée sur la ville de Bagnols-sur-Cèze, St-Nazaire, Pont-St-Esprit, Goudargues et Connaux.

3.2.4 Une hausse de l'emploi salarié privé

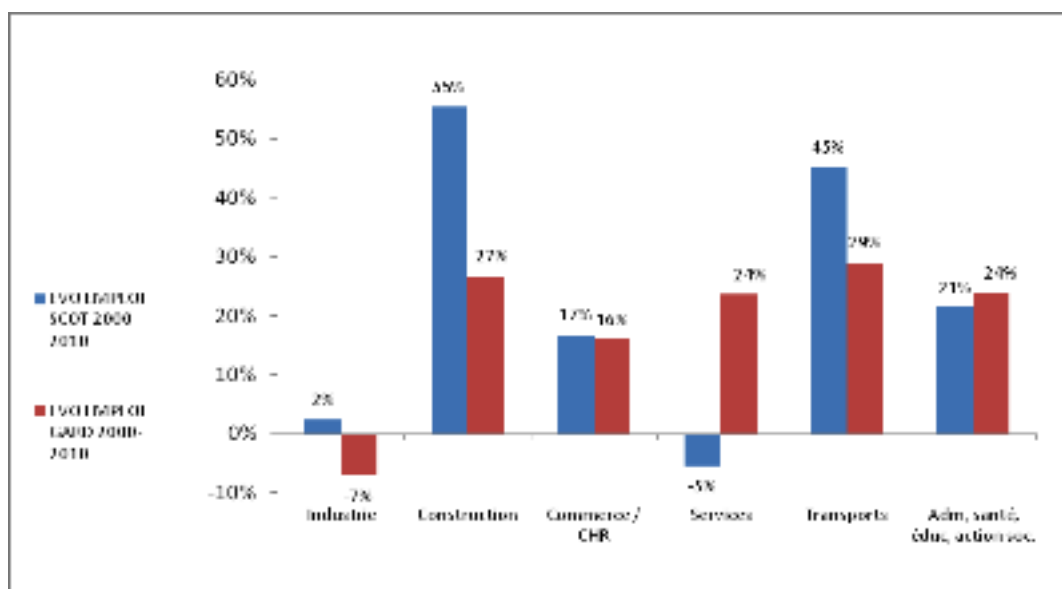
L'évolution de l'emploi salarié privé (hors emplois publics et indépendants) permet de mettre en évidence les dynamiques suivantes :

- Seul le secteur des services enregistrent un recul du nombre d'emplois salariés (-5%) au cours de la dernière décennie ; secteur qui pourtant enregistre une croissance de 24% à l'échelle du département témoignant de la fragilité des entreprises présentes ;

³ Les activités non-présentielles correspondent aux activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère

- La construction et les transports constituent les secteurs fortement créateurs d'emplois sur la dernière décennie (avec respectivement +55% et +45% d'emplois salariés privés). Cette tendance est davantage marquée sur le SCoT qu'au niveau départemental ;
- Le secteur de « l'administration, la santé, l'éducation et l'action sociale » enregistre une hausse relativement élevée du nombre d'emplois privés (+21%) à un rythme toutefois légèrement inférieur à celui observé dans Gard (+24%) ;
- Le secteur « commerce, hôtellerie et restauration » voit son nombre d'emplois salariés augmenter (+ 17%) traduisant une bonne dynamique à l'échelle du SCoT tout comme au niveau départemental ;
- Les emplois salariés dans l'industrie sont en légère hausse (+2%) témoignant de la capacité des industriels du Gard-Rhodanien à surmonter le contexte économique difficile (à l'inverse les emplois sur le département enregistrent une baisse de 7% durant la même période).

Evolution des emplois salariés privés de 2000 à 2010



Source : Unistatis 2010

3.3 Structure de la population active

3.3.1 Une transformation progressive de la structure de la population active au profit des cadres et professions intellectuelles supérieures

Le territoire du SCoT du Gard Rhodanien compte **29 340 actifs en 2008**. La structure de la population active a quelque peu évolué entre 1999 et 2008. Trois tendances se dégagent :

- la baisse du nombre d'agriculteurs (diminution de 26% soit près de 300 agriculteurs) soulevant des enjeux de reprise et de mutation des exploitations agricoles dans les années à venir. La part de ces derniers (3% en 2008) reste encore au-dessus de la moyenne nationale ;

- Même si en valeur absolue les ouvriers et employés sont en hausse, leur part dans la structure de la population active diminue progressivement (notamment les ouvriers qui passent de 27% à 24%) ;
- A l'inverse les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en hausse significative (+46%) ;

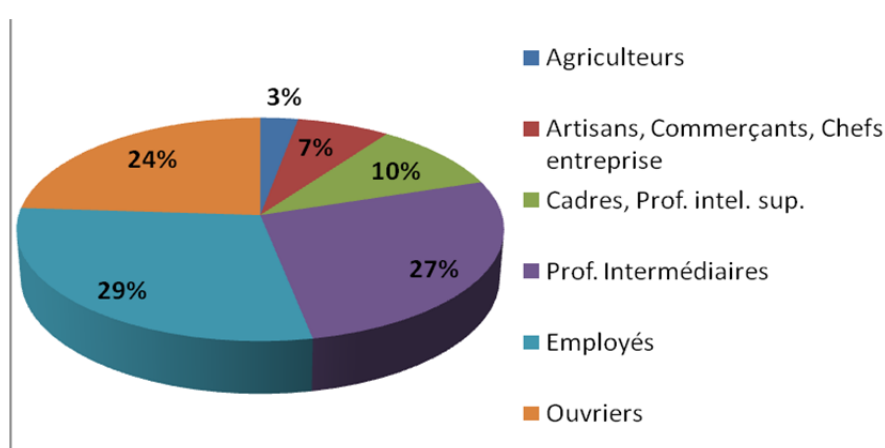
Ces deux dernières tendances témoignent de la **transformation progressive du pôle de Marcoule d'un site nucléaire vers un site de Recherche et Développement** (qui se traduit par une évolution interne des employés vers des fonctions de cadres et l'embauche de nouveaux cadres). Cette évolution soulève des enjeux d'amélioration des conditions d'accueil des cadres (habitat, commerces, services...) et de diversification du réseau des TPE / PME présentes sur le SCoT.

Evolution de la population active par catégorie socioprofessionnelle sur le Gard-Rhodanien entre 1999 et 2008

CSP	Agriculteurs	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	Cadres, Prof. intellectuelles supérieures.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
1999	1 120	1 812	2 016	6 364	7 708	6 904
2008	824	2 031	2 953	7 864	8 470	6 973
Evolution	-26 %	+12 %	+46 %	+24 %	+10 %	+1 %

Source : INSEE 2008

Structure de la population active par catégorie socioprofessionnelle sur le Gard-Rhodanien en 2008



Source : INSEE, 2008

3.3.2 Un taux de chômage moins élevé que sur le Département ou la Région

Les derniers chiffres disponibles du chômage à l'échelle de la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze, mettent en évidence les éléments suivants :

- Systématiquement plus faible que la moyenne départementale (12,7% au 4^{ème} trimestre 2011) et régionale (13,1%), le taux de chômage dans la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze (**11,2%**) suit la tendance nationale, à un niveau légèrement supérieur (+1,8 point au 4^{ème} trimestre 2001) ;
- Le taux de chômage sur la zone d'emploi se situe par ailleurs à un niveau moins élevé que sur les autres zones d'emploi du département : Nîmes (12,7%), Ganges-Le Vigan (14,3%) et Alès (15,4%) traduisant un marché de l'emploi plus dynamique au niveau local ;
- Le taux de chômage est relativement stable au cours des dernières années (+0.1 point comparativement au dernier trimestre 2003).

Taux de chômage (BIT)

	4 ^{ème} Trimestre 2011	Evolution 2003 et 2011 (en points)
Zone d'emploi de Bagnols	11,2 %	+0,1 pt
Gard	12,7 %	+0.3 pt
Languedoc-Roussillon	13,1 %	+1 pt

Sources : INSEE ; Maison de l'emploi du Gard Rhodanien 2012

3.3.3 Un taux de couverture de l'emploi satisfaisant ... mais déséquilibré

Le poids des actifs et des emplois est satisfaisant sur le territoire avec un taux de couverture de l'emploi de 0,88 (niveau comparable en France) et supérieur à la moyenne départementale (0,77) et régionale (0,83) traduisant une bonne attractivité du territoire.

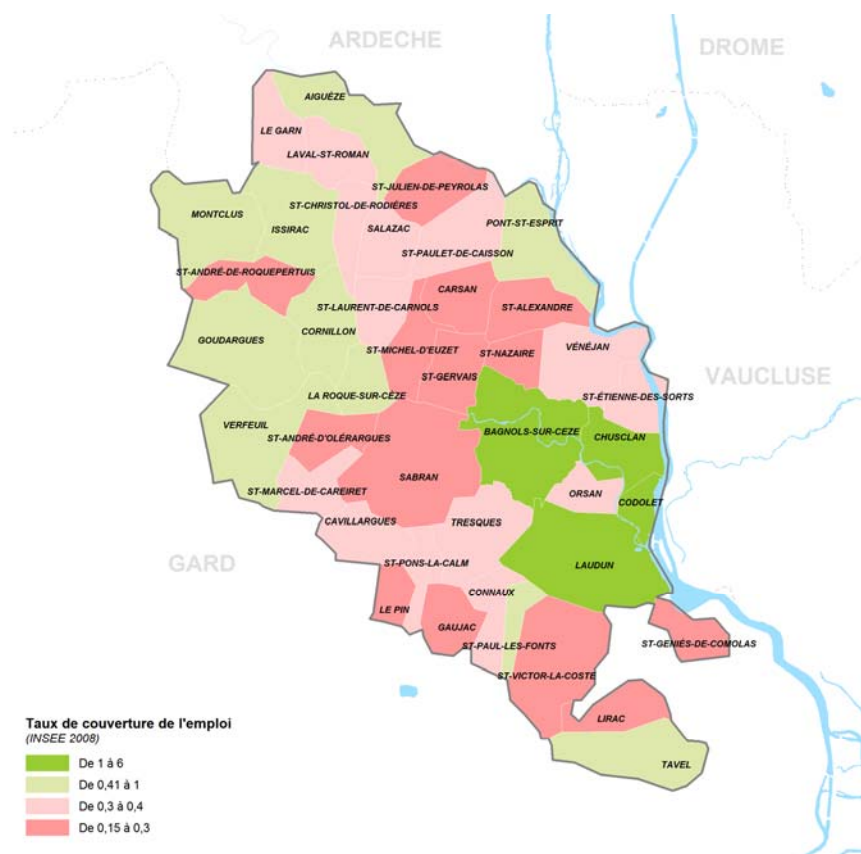
Ce taux de couverture de l'emploi est toutefois en recul comparativement à 1999, le nombre d'actifs augmentant à un rythme près de deux fois plus élevé (+11%) que le nombre d'emplois offerts sur le territoire (+6%).

	SCoT	Gard	Languedoc-Roussillon	France
Emplois (1999-2008)	+6 %	+ 17%	+22 %	+12%
Actifs (1999-2008)	+11 %	+14 %	+16 %	+5%
Taux couverture l'emploi	0,88	0,77	0,83	0,88

Source : INSEE, 2008

De fortes disparités territoriales apparaissent : en effet, seulement 4 communes ont un taux d'emploi supérieur au nombre d'actifs (pôle industriel et Ville centre). A l'inverse, les Communes en première périphérie de ces dernières ont un ratio « emplois / actifs » faible (inférieur à 0,4). Résidentielles, ces communes connaissent une augmentation du nombre d'emplois qui ne compense pas l'augmentation du nombre d'actifs.

Taux de couverture de l'emploi sur le territoire du SCoT du Gard Rhodanien



Source : INSEE, 2008

3.3.4 Les déplacements domicile-travail : un quart des emplois sont occupés par des actifs venant de l'extérieur

Près de un tiers des actifs travaillent en dehors du périmètre du SCoT (soit en valeur absolue : environ 6 300 actifs) et inversement 24% des emplois du SCoT

sont occupés par des actifs venant de l'extérieur (soit 6 450). Ces ratios témoignent de la présence d'entreprises attractives et d'une forte interaction avec les agglomérations limitrophes.

Les déplacements domicile-travail avec l'extérieur se font essentiellement vers :

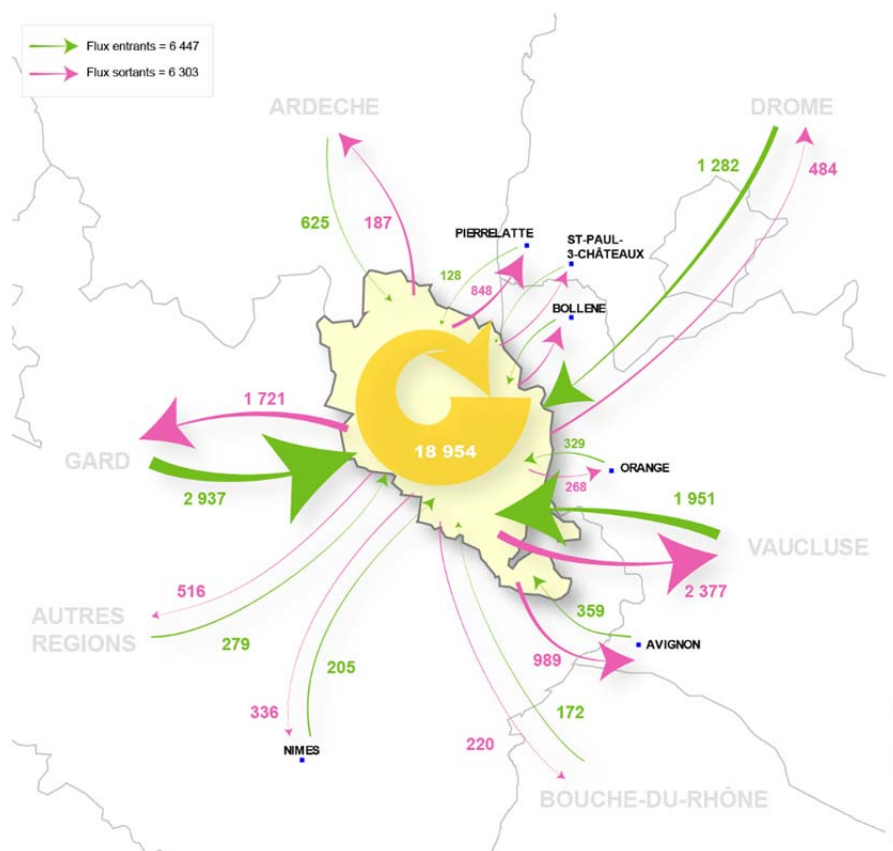
- le sud-est vers l'agglomération avignonnaise (24%),
- le nord-est en direction du secteur de Pierrelatte / Bollène / St-Paul-Trois-Châteaux (23% soit près de 1510 navetteurs) s'expliquant par la présence du site de Tricastin.

Les flux migratoires en direction de l'Uzège Pont du Gard, Alès ou l'agglomération nîmoise sont moins nombreux (en représentant respectivement moins de 5% des destinations de travail extérieures au SCoT).

Les flux entrants se font principalement à destination de la ville centre (un navetteur sur deux) et des 4 grandes zones d'activités localisées sur le secteur de Codolet / Chusclan et Laudun-L'Ardoise (un navetteur sur trois).

Enfin, au sein du périmètre SCoT, les 2/3 des actifs occupent un emploi sur le territoire résident dans le périmètre du SCoT. Seulement 36% des actifs occupés travaillent et résident sur la même commune. Cette situation génère des flux internes importants, fortement polarisés sur Bagnols-sur-Cèze (39% des navetteurs du territoire), le secteur de Codolet, Chusclan et Laudun-L'Ardoise (25%) et dans une moindre mesure Pont-St-Esprit (12%).

Migration domicile-travail en 2008



Source : INSEE 2008

3.4 Développement économique et consommation foncière

3.4.1 Une consommation annuelle moyenne d'environ 2 ha pour l'activité économique

Entre 2001 et 2010, la création de locaux d'activité a entraîné une **consommation de 20 hectares de SHON, soit une moyenne de 2 ha par an**. Près de la moitié de cette consommation foncière a été dédiée à l'activité tertiaire et un quart pour des activités industrielles.

A titre de comparaison, la consommation annuelle sur d'autres SCoT est de⁴ :

- ✓ 3,7 hectares sur le SCoT de Vichy Val d'Allier
- ✓ 4,5 hectares sur le SCoT de l'Uzège Pont du Gard
- ✓ 7 hectares sur le SCoT de Beaune et Nuits-Saint-Georges

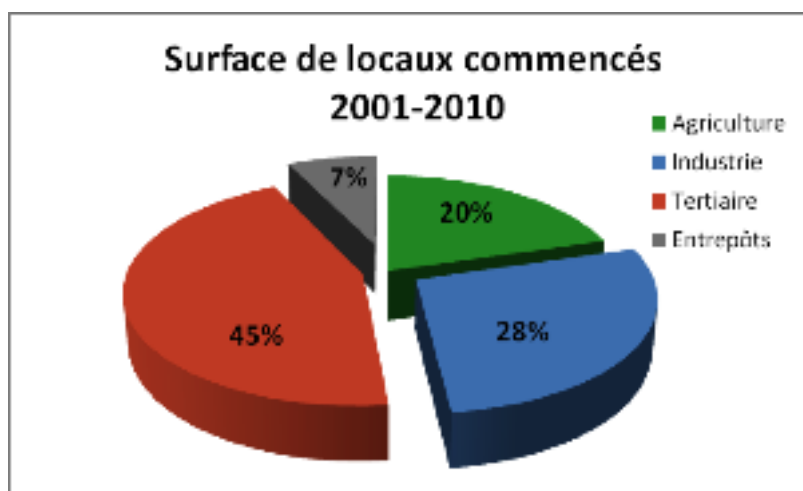
En lien avec la répartition territoriale des zones d'activités, les trois quart de la consommation foncière sont concentrées comme suit :

- ✓ Bagnols-sur-Cèze : 5,4 ha (soit un quart de la consommation totale)
- ✓ Codolet : 3,7 ha
- ✓ Laudun-L'Ardoise : 1,9 ha
- ✓ Pont-Saint-Esprit : 1,6 ha
- ✓ Chusclan : 1,3 ha

Les communes localisées sur la partie rurale connaissent une consommation foncière faible.

Remarque méthodologique : L'analyse de la consommation foncière dédiée à l'activité économique est issue des données SITADEL. Ces données se limitent à la surface de construction des bâtiments, à laquelle il faut ajouter les aménagements extérieurs, avec les parkings qui représentent, notamment dans le commerce une part non négligeable.

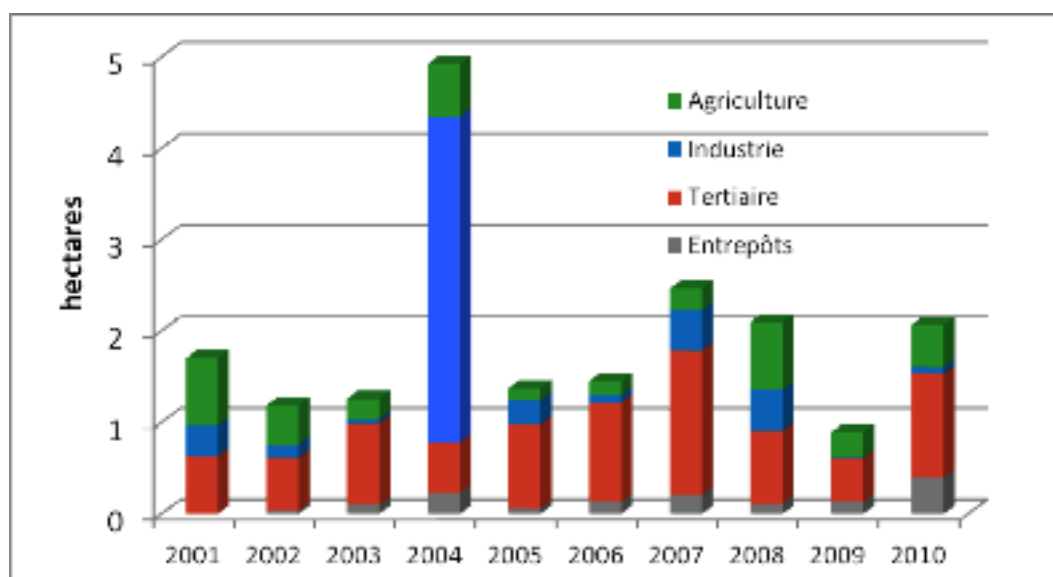
Répartition par secteur d'activité des locaux commencés entre 2001 et 2010



Source : SITADEL

⁴ Sources : rapport de présentation – diagnostic des SCoT de Vichy Val d'Allier, Uzège Pont du Gard et Beaune Nuits-Saint-Georges

Consommation foncière annuelle des locaux d'activités entre 2001 et 2010



Source : SITADEL

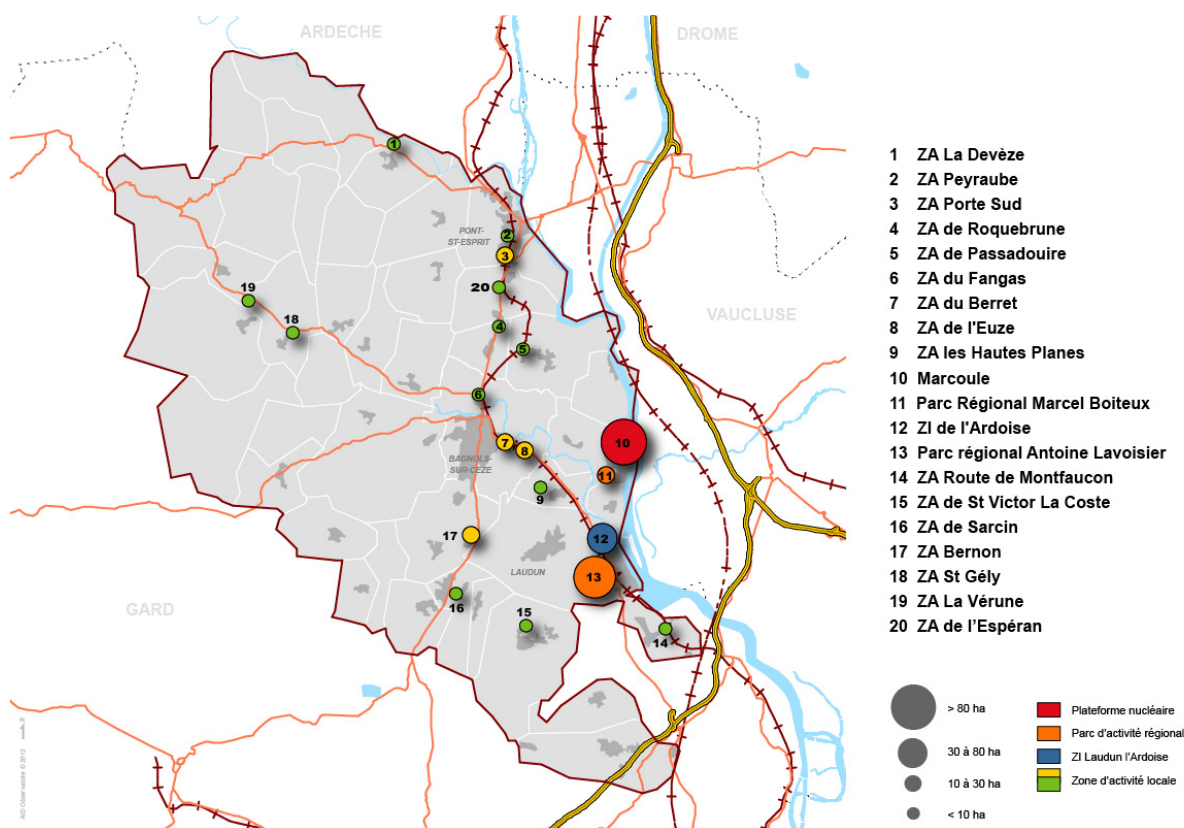
Remarque : le pic de consommation observé en 2004 s'explique par la reconstruction d'Owens Corning suite aux inondations.

3.4.2 Des zones d'activités fortement polarisées

Au total, le territoire du SCoT Gard Rhodanien compte **19 zones d'activités représentant environ 525 hectares**, dont les $\frac{3}{4}$ sont concentrés sur 4 seulement zones (400 hectares) : Marcoule, les deux Parcs Régionaux et la Zone Industrielle de L'Ardoise.

Ces zones se situent principalement à proximité des grands axes de communication : A7, A9, RN86 / D6086, N580, Rhône, ligne ferrée permettant d'envisager à terme le développement de la bi-modalité voire la tri-modalité.

Répartition territoriale des zones d'activités sur le SCoT du Gard Rhodanien



Sources : Syndicat Mixte du SCoT Gard Rhodanien, Observatoire des zones d'activités du Gard (CCI de Nîmes et d'Alès, CMA du Gard)

L'analyse de la composition des zones d'activités économiques (surface, vocation, nombre d'entreprises, nombre d'emploi) permet de dégager la hiérarchie suivante :

- 1) Au premier niveau, la **Plateforme nucléaire scientifique et industrielle de Marcoule** sur les communes de Codolet et Chusclan (3900 emplois - 8 entreprises dont le CEA, AREVA, MELOX) exploitant une surface de 180 hectares (dont 0 disponible) ;
- 2) Au deuxième niveau, les **deux parcs d'activité régionaux** :
 - o **Antoine Lavoisier** sur Laudun-l'Ardoise (300 emplois - 3 entreprises dont 2 de plus de 100 salariés : FM Logistic et FERROPEM spécialisée dans la sidérurgie) représentant une surface de **120 hectares** dont 80 hectares disponibles mais non commercialisables à court terme ;
 - o **Marcel Boiteux** sur Codolet et Chusclan (360 emplois - 4 entreprises dont 3 de plus de 100 salariés spécialisées dans la fabrication de produits pharmaceutiques et le traitement / élimination des déchets dangereux) représentant une surface de **30 hectares** dont 15 hectares disponibles mais non commercialisables à court terme ;
- 3) Au troisième niveau la **zone industrielle de L'Ardoise** (1570 emplois - 77 entreprises dont 5 de plus de 100 salariés : Owens Corning, Eurodoc, Berlidon, Compagnie Internationale de maintenance et d'assistance technique et Cégelec Sud-Est) représentant une surface de **70 hectares** (dont 0 disponible) ;

- 4) Au quatrième niveau et cinquième niveau, les 15 zones locales dont 11 font moins de 10 hectares ayant une vocation mixte et caractérisée par un développement au gré des opportunités.

3.4.3 Une offre foncière réservée aux entreprises disponible à court terme faible

Sur les 525 hectares, près de **107 hectares sont disponibles**. Toutefois ce constat de grande capacité d'accueil doit être fortement nuancé puisque 99 hectares disponibles (dont 95 ha sur les deux Parcs Régionaux) ne sont pas commercialisables (absence d'urbanisation primaire ne permettant pas l'accueil d'entreprises).

Dans ce contexte, **l'offre foncière disponible à court terme pour répondre aux besoins des entreprises est seulement de 6 hectares**. A noter que les disponibilités à court terme sur la Ville centre, sont résiduelles (inférieures à 1,5 hectare).

La place réservée à l'installation et au développement des entreprises n'apparaît pas aujourd'hui comme un besoin suffisamment anticipé. Le Gard Rhodanien se trouve donc dans une situation où les stocks sont relativement importants mais la disponibilité réelle est particulièrement faible et ne peut correspondre qu'à des besoins très locaux de petites entreprises. La capacité du territoire à être attractif tout en répondant aux besoins des entreprises exogènes restent donc limitée.

Le manque de foncier à vocation économique immédiatement disponible pourra être compensé par des possibilités de développement à moyen voire long terme (exemple du site Ugine – port de l'Ardoise qui nécessite une requalification lourde avant de pouvoir accueillir des entreprises).

Le tableau ci-après récapitule les projets de zones d'activités.

Zone	Commune(s)	Surface exploitable
ZA Cèze Sud	Orsan	10 ha
Le Bousquet	St Génies de Comolas	4,9 ha (potentiellement 30 ha en extension)
ZA de l'Euze 2	Bagnols sur Cèze	42 ha
Ugine	Laudun L'Ardoise	85 ha (dont à minima 20 ha non exploitable)
ZA entrée de Codolet	Codolet	8 ha
ZA St Laurent de Carnols	St Laurent de Carnols	A confirmer
ZA St Julien de Peyrolas	St Julien de Peyrolas	A confirmer
ZA Sud du Village	St Etienne des Sorts	A confirmer
ZA Route de Nîmes	Bagnols sur Cèze	A confirmer

Sources : Syndicat Mixte du SCoT Gard Rhodanien, Observatoire des zones d'activités du Gard (CCI de Nîmes et d'Alès, CMA du Gard)

3.5 AFOM économie

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un positionnement « carrefour » au sein de la Vallée du Rhône conférant une attractivité naturelle	• Territoire relativement petit mais peu homogène
• Présence d'infrastructures de communication multimodales (rail / route / fluvial)	• Une dualité entre pôle rural et pôle nucléaire générant des problématiques d'image et de positionnement
• Présences de grands groupes industriels (premier bassin industriel régional) et d'une main d'œuvre qualifiée, facteur d'attractivité important	• Une économie hyperspécialisée : mono-industrie / monoculture
• Présences d'une main d'œuvre qualifiée, facteur d'attractivité important	• Faible représentation des PME (dualité entre grands groupes et micro entreprises)
• Présence de parcs régionaux attractifs à proximité de la plateforme nucléaire de Marcoule	• Un manque d'anticipation du foncier à vocation économique
OPPORTUNITÉS	MENACES
• Renforcement des réseaux avec les territoires voisins	• Evolution du secteur nucléaire (gouvernance exogène) et de la filière viticole (contexte économique difficile)
• Diversification et structuration des activités agricoles en lien avec le développement et l'attrait touristique du territoire	• Ecart qualitatif avec les territoires voisins en lien avec l'attractivité des zones d'activités économiques à proximité et sur les agglomérations voisines
• Poursuite de l'évolution progressive d'un site nucléaire vers un site de Recherche et Développement (accueil du projet de réacteur de 4ème génération ?)	
• Définition d'une palette d'offre foncière diversifiée répondant aux besoins des entreprises (dans le respect du maintien des terres agricoles)	
• Développement de la bi-modalité voire tri-modalité à proximité immédiate des zones d'activités économiques	

4 Commerce

4.1 Organisation et fonctionnement de l'armature commerciale

4.1.1 L'offre en grandes et moyennes surfaces commerciales

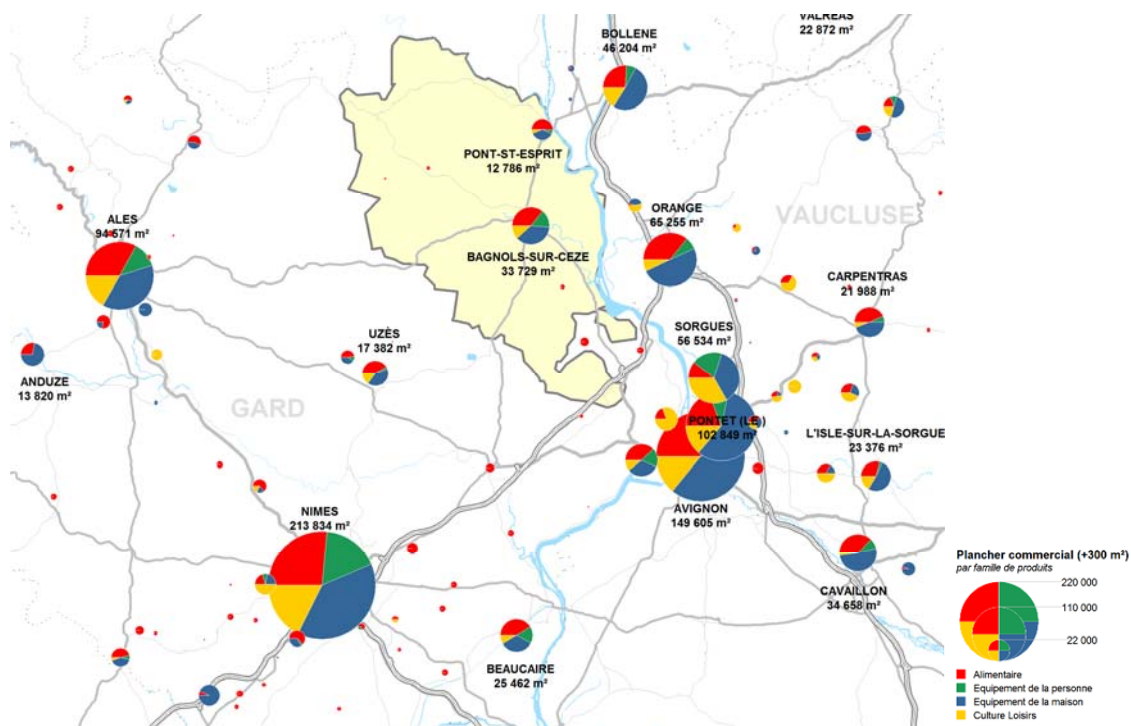
Un environnement commercial dense

L'environnement concurrentiel se caractérise par la présence à moins d'une heure de distance de pôles commerciaux d'envergure générateurs d'attractivité se situant à des échelles différentes et ne répondant pas aux mêmes besoins.

Il s'agit des pôles d'agglomération **Avignon** (principaux pôles : Avignon Nord, Avignon Sud, Avignon centre-ville) et **Nîmes** (principaux pôles : Cap Costières - Carré Sud, Ville Active, Grand Nîmes Ouest et centre-ville) ayant un rayonnement élargi de par la typologie de l'offre répondant à tous les besoins de consommation (notamment à des achats plus exceptionnels) voire même la présence de concepts métropolitains (Ikea sur Vedène).

A une autre échelle, les pôles d'**Alès** (95 000 m²), **Orange** (66 000 m²) et **Bollène** (46 000 m²) présentent une offre concurrentielle supérieure (en termes de plancher commercial) à celle présente sur Bagnols-sur-Cèze/Pont-St-Esprit.

Plancher commercial des grandes surfaces (+ 300 m² hors automobile)



Sources : Inventaire DDCCRF, Panorama 2012, AID Observatoire

Une densité commerciale des grandes surfaces légèrement inférieure aux moyennes

41 grandes surfaces de plus de 300 m² en 2012 représentant un plancher de 48 180 m² ont été recensées sur le périmètre du SCoT Gard Rhodanien, soit une densité commerciale de **725 m² pour 1 000 habitants**.

Cette densité se situe dans des ratios inférieurs aux moyennes nationales (cf. encadré ci-après) notamment en non-alimentaire (près de deux fois moins) mais qui reste dans les moyennes observées sur les territoires ruraux et/ou périurbains.

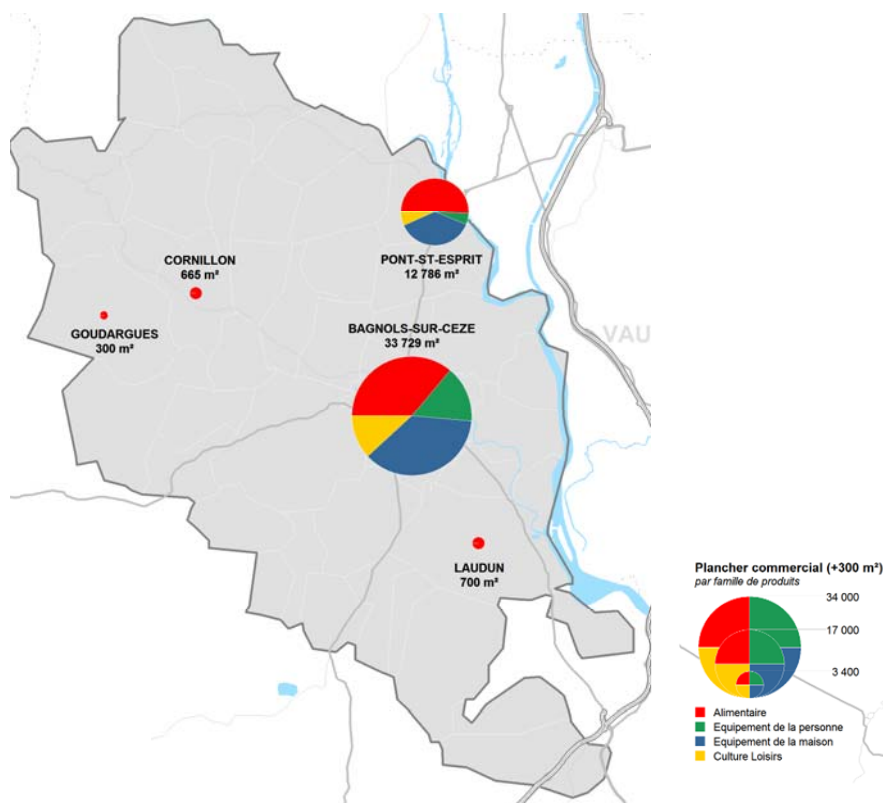
La répartition par activité est équilibrée avec : 43% de surface en alimentaire et 57% en non-alimentaire (avec une sous-représentation toutefois des surfaces d'équipement de la personne).

Une concentration de l'offre sur la ville centre

La répartition spatiale des grandes surfaces par commune met en avant une offre fortement polarisée sur Bagnols-sur-Cèze (70% des surfaces) et Pont-St-Esprit (25%) en cohérence avec la répartition démographique. En dehors de ces deux polarités, on constate la présence d'un maillage de grande proximité avec la présence d'un petit supermarché sur les communes de Cornillon et Laudun l'Ardoise (près de 700 m² chacun) ou d'une superette sur Goudargues (300 m²) ayant un rôle structurant à l'échelle de leur bassin.

Les autorisations commerciales des cinq dernières années renforcent le poids des pôles principaux (logique de polarisation de l'offre). A noter toutefois que le développement de l'offre sur Pont-St-Esprit est relativement récent (près de la moitié des équipements actuels a ouvert il y a peu de temps).

Répartition spatiale des grandes surfaces (+ 300 m²) en 2012 à l'échelle du SCoT

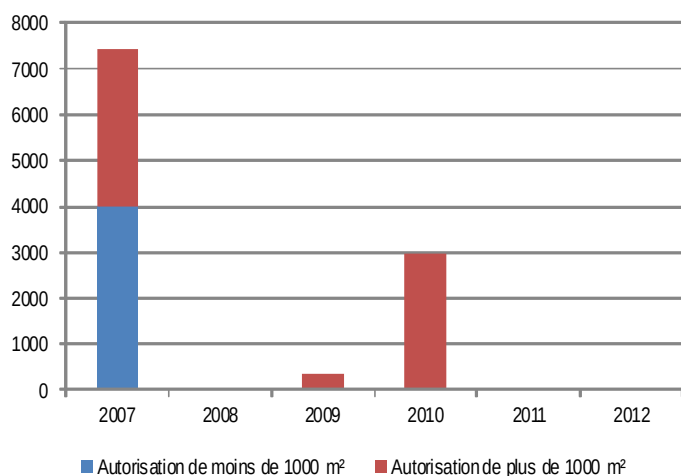


Chiffres clés : 41 grandes surfaces – 48 180 m²

- Densité totale : 725 m²/1000 habitants
 - o Alimentaire : 306 m²/1000 habitants
 - o Non-alimentaire : 419 m²/1000 habitants
- Comparatifs nationaux :
 - o Densité totale : 1 303 m²/1000 habitants
 - o alimentaire : 421 m² /1000 habitants
 - o non-alimentaire : 882 m² /1000 habitants (remarque : densité deux fois moindre sur les territoires ruraux et périurbains)

Sources : Inventaire DDCCRF, Panorama 2012, AID Observatoire

Rythme d'autorisation en CDEC /CDAC à l'échelle du SCoT



Chiffres clés :

Total autorisations en CDEC/CDAC entre 2007 et 2012 : 11 000 m² (soit 2200 m² par an) dont 63 % de création ex-nihilo

- o Bagnols sur Cèze : 5 500 m² - 3160 m² de création (ensemble commercial CC Garaud (2007) + extension Carrefour Market (2010), Weldom (2007) et But (2009))
- o Pont-Saint-Esprit : 6 450 m² - Ensemble commercial Avenue Général de Gaulle (2007) + Extension Casino (2010)
- o Cornillon : 665 m² - Création Intermarché Contact (2007)

Source : Préfecture du Gard

4.1.2 Maillage des activités commerciales à l'échelle du SCoT

Une offre tournée vers la proximité

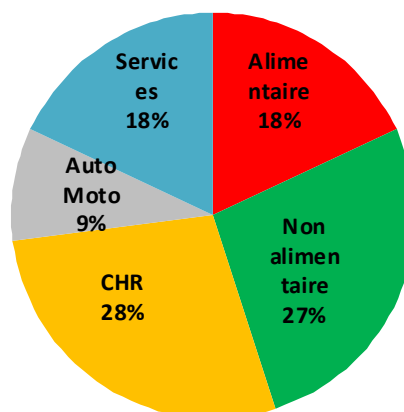
1 108 activités (*commerces y compris automobiles, services, cafés, hôtels, restaurants (CHR)*) ont été recensées sur le SCoT dont 499 commerces, soit une **densité de 8 commerces pour 1000 habitants**, moyenne au-dessus des ratios nationaux (*7 commerces pour 1000 habitants*) témoignant d'un maillage de proximité satisfaisant sur le SCoT. Par ailleurs, ce maillage est relativement fin puisque toutes les communes ont a minima une activité, seules 5 communes sur les 42 ne disposent pas de commerces.

La décomposition par secteur d'activité met en évidence la forte proportion de cafés – restaurants en lien avec la fréquentation touristique, des services et des commerces alimentaires (41% des commerces sont alimentaires). Ces éléments traduisent le rôle de proximité joué par les commerces traditionnels.

Le maillage de proximité est complété par la présence de marchés dont les plus structurants à l'échelle du SCoT sont localisés sur les deux communes principales de Bagnols-sur-Cèze (près d'une centaine de bancs et Pont-St-Esprit environ 200 bancs⁵).

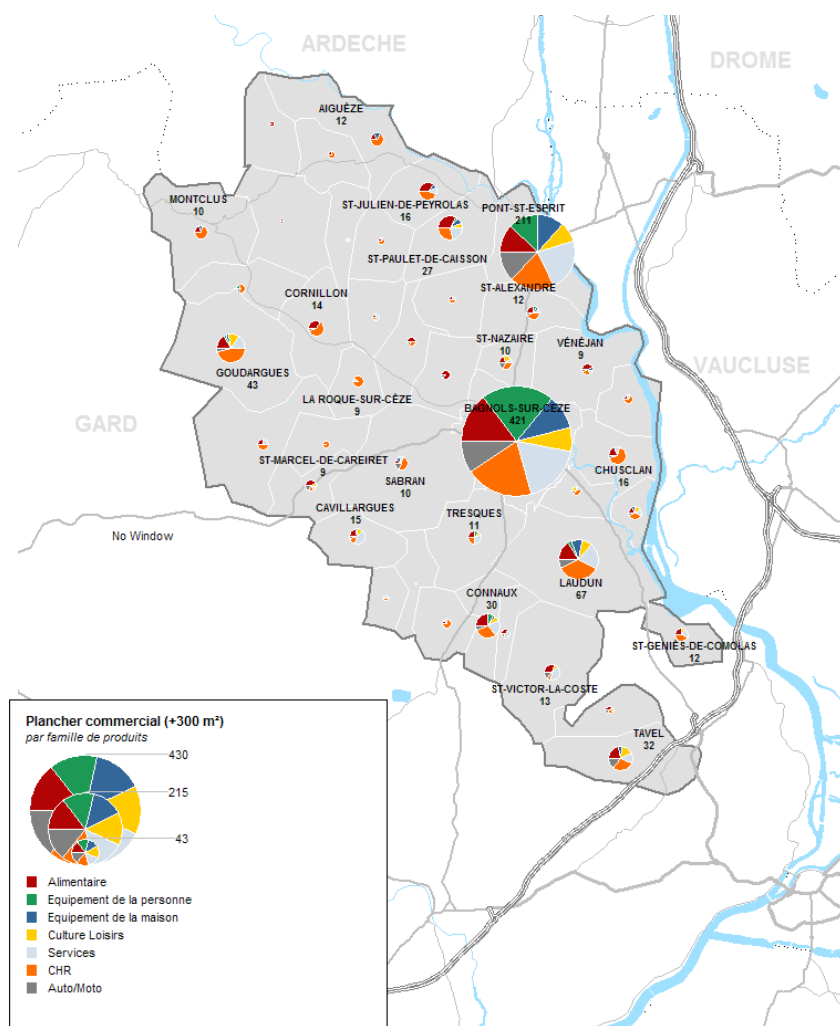
*Répartition des activités « traditionnelles »
(commerces, services, CHR, automobiles de moins de 300 m²)*

*Répartition des activités
« traditionnelles » par secteur*



*Sources : INSEE – Fichier Siren 2010 –
Retraitement AID Observatoire*

⁵ Source : Guide Alexandre 2009



Sources : INSEE - Fichier Siren 2010 - Retraitement AID Observatoire

La répartition spatiale des activités est en cohérence avec la répartition démographique du SCoT et fait apparaître des polarités structurantes :

- ✓ **Bagnols-sur-Cèze**, composé de 421 activités diversifiées (38 % des activités) dont 224 commerces traditionnels répondant à davantage de besoins de consommation que les autres polarités avec une forte proportion de commerces non-alimentaires (72 %) ;
- ✓ **Pont-St-Esprit**, pôle secondaire composé de 211 activités (19 %) dont 96 commerces traditionnels, avec également une forte proportion de commerces non-alimentaires (73 %) ;
- ✓ **Laudun l'Ardoise**, composé de 67 activités (6 % du total) dont 25 commerces traditionnels à dominante alimentaire ;
- ✓ Des **pôles de proximité** (Goudargues, Saint-Paulet-de-Caisson, Tavel, Connaux) **et de dépannage** localisés sur la partie rurale du SCoT composés d'une offre plus simple (besoins de première nécessité) et ayant un rayonnement local.

4.1.3 Niveau d'activité des activités commerciales

Le niveau d'activité des commerces⁶ en 2011 est estimé à **247 millions d'euros**.

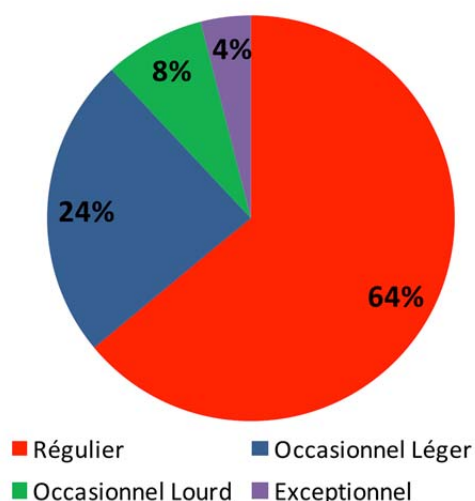
La structure du chiffre d'affaires (cf. graphique ci-contre) est majoritairement orienté vers les achats réalisés régulièrement (produits d'alimentation, journaux-presse, fleurs ...).

La part du chiffre d'affaires des commerces traditionnels se situe dans des fourchettes hautes (25 %) traduisant une bonne dynamique des activités locales.

Des niveaux de chiffres d'affaires disparates en lien avec la densité et la typologie d'activités présentes :

- 2/3 du CA est réalisé par les commerces de la ville centre (estimation à 163 M €)
- 1/4 par ceux implantés sur Pont-St-Esprit (estimation à 57 M €)
- Les pôles de Laudun-l'Ardoise et du secteur de Goudargues/Cornillon se positionnent à un troisième niveau avec un chiffre d'affaires estimé autour de 7 M € (dont près de 85 % sur des achats réguliers) témoignant de leur fonction relais à l'échelle du SCoT.

Répartition du chiffre d'affaires des commerces du SCoT Gard Rhodanien par typologie d'achat



Source : CCI de Nîmes - Observatoire du Commerce - Exploitation de l'enquête des flux de consommation de 2011

4.1.4 Synthèse des constats et questionnements induits :

- o Une offre répondant à des besoins de proximité, relativement bien développée en alimentaire, moins en non-alimentaire : une ambition commerciale à définir sur le territoire.
- o Un maillage fin des commerces traditionnels, permettant une bonne desserte sur des besoins de première nécessité : un enjeu de maintien voire de confortement de ce maillage de proximité sur le SCoT et de l'équilibre entre commerces traditionnels et grandes surfaces.
- o Une offre complémentaire de commerces non-sédentaires (marchés, AMAP, vente directe) : un enjeu de confortement des marchés et filières courtes en lien avec les évolutions des comportements d'achat (retour vers la proximité, montée en puissance des circuits courts, recherche de traçabilité des

⁶ Les niveaux d'activités sont estimés à partir de l'enquête des flux de consommation de la CCI de Nîmes – Observatoire du Commerce réalisée sur l'ensemble du département du Gard et des Communes limitrophes et portant sur les produits de consommation courante (alimentation, équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs).

produits...) et les spécificités agricoles du SCoT.

- o Des pôles principaux qui se distinguent par une offre commerciale davantage développée et diversifiée que les autres polarités : des logiques d'évolution à définir sur les polarités principales, pour assurer des complémentarités.

4.2 Analyse des flux de consommation des ménages

Source : cette partie est issue de l'exploitation de l'enquête des flux de consommation des ménages de la CCI de Nîmes réalisée en fin d'année 2011.

Préalable méthodologique : définition des fréquences d'achat

L'analyse qui suit vise à évaluer le niveau de satisfaction des besoins sur le territoire, selon la fréquence d'achats à laquelle on fait référence. Les enjeux sont en effet variables selon qu'il s'agisse :

- d'achats réguliers, générant des déplacements quotidiens à hebdomadaires, et associés par conséquent à des enjeux forts de proximité,
- ou d'achats plus occasionnels voire exceptionnels associés à des comportements et des enjeux de mobilité différents.

Au-delà de la fréquence et de l'origine des déplacements, les modes d'accès associés à ces différents types d'achat sont également différents. Les achats quotidiens, hebdomadaires et occasionnels légers sont associés à des modes de transports mixtes (modes doux, transports en commun, véhicules particuliers), alors que les achats occasionnels et exceptionnels sont davantage associés à des modes d'accès motorisés. Par ailleurs, les besoins fonciers nécessaires à l'implantation des différentes typologies d'activité sont variables, ainsi que l'impact sur l'animation des centralités. L'offre répondant à des achats quotidiens, hebdomadaires voire occasionnels légers constitue la majeure partie de l'offre commerciale présente dans les centralités urbaines et villageoises, et contribue fortement à leur vitalité économique.

Fréquences d'achats	Types d'activités concernées	Aire d'influence principale	Formats de vente concernés
Quotidienne	Boulangerie, boucherie – charcuterie, tabac – presse, fleurs, alimentation, services ...	Entre 1200 à 2500 habitants minimum	Commerces traditionnels sédentaires et non sédentaires
Hebdomadaire	Super / hypermarchés, alimentaires spécialisés...	8 000 habitants (+1 000 m ²).	Grandes et moyennes surfaces alimentaires
Occasionnelle « lourde »	Bricolage, jardinage	>10 000 à 15 000 habitants (+ 1000 m ²)	

Occasionnell e « légère »	Habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie papeterie CD/DVD, jeux - jouets, petite décoration, ...	> 15 000 à 20 000 habitants (+ 1000 m ²)	Grandes et moyennes surfaces spécialisées (GSS) non- alimentaires
Exceptionnell e	Mobilier, électroménager, aménagement, de la maison (cuisines, salles de bains), concessionnaires automobiles...	> 40 000 à 50 000 habitants (+ 1000 m ²)	

Des niveaux d'emprises variables selon les typologies d'achats

Définitions :

La **dépense commercialisable** correspond au budget annuel que consacrent les ménages du SCoT à l'achat de produits alimentaires et non-alimentaires (toute forme de vente confondue).

L'**emprise commerciale** correspond à la part des dépenses des ménages réalisées au sein du périmètre du SCoT par les ménages résidant dans le Gard-Rhodanien. Les taux d'emprises permettent d'évaluer les niveaux de carence de l'offre commerciale actuelle.

A l'inverse l'**évasion commerciale** correspond à la part des dépenses réalisées à l'extérieur (y compris la vente à distance).

Le niveau de dépenses commercialisables des ménages du SCoT est estimé à **354 millions d'euros** en 2011 (sur les quatre familles de produits que sont l'alimentaire, l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et culture-loisirs).

Sur ces dépenses, **67%** sont réalisées au sein des commerces implantés sur le territoire (soit 163 millions d'euros). Il s'agit d'un taux satisfaisant compte tenu :

- de la proximité du pôle d'agglomération avignonnais et dans une moindre mesure nîmois ;
- la part des actifs ayant un emploi travaillant à l'extérieur (un tiers des actifs et notamment en direction de l'agglomération d'Avignon et de Pierrelatte / Bollène).

Sur ces 67 %, Bagnols sur Cèze capte 41 % du potentiel de consommation, témoignant ainsi de son positionnement de pôle majeur à l'échelle du SCoT. Pont-St-Esprit attire seulement 14 % des dépenses des ménages du SCoT.

Les niveaux d'emprise diffèrent toutefois selon les typologies d'achat :

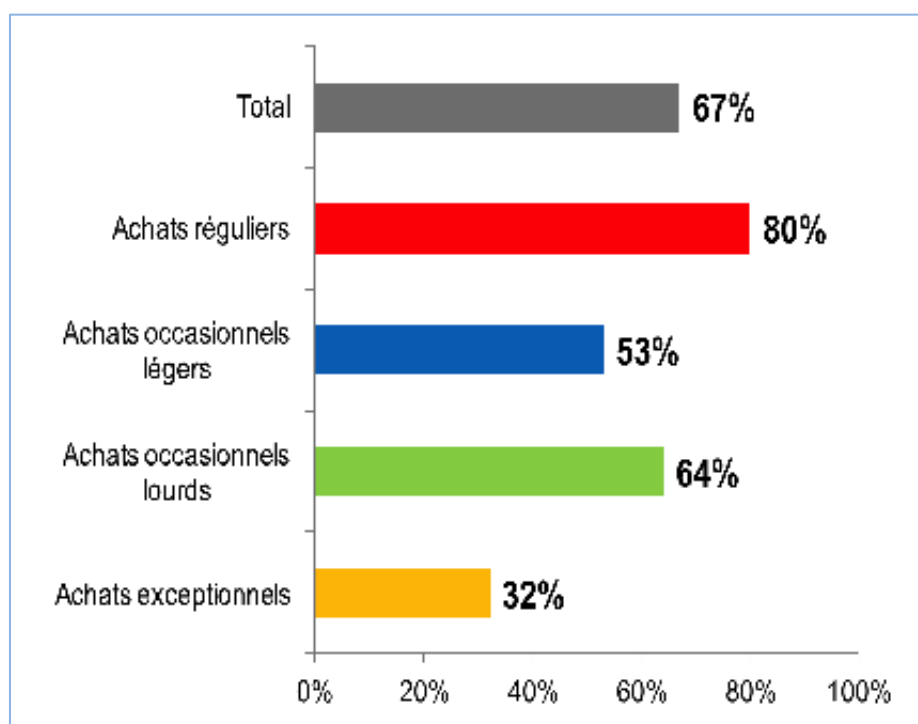
- o L'**emprise sur les achats réguliers est située dans les fourchettes hautes** (80 %) par rapport à des territoires similaires traduisant une bonne couverture des besoins à l'échelle du SCoT.

L'analyse par sous-bassin montre que :

- ✓ les niveaux d'emprise sont satisfaisants sur l'espace urbain et la partie Est du SCoT (Bagnols-sur-Cèze/Marcoule/Pont-St-Esprit) ;

- ✓ sur la partie plus rurale, la rétention des dépenses est relativement faible (30 % sont réalisées dans les commerces implantés sur cette partie du territoire).
- o **L'emprise sur les achats occasionnels légers (53%) et lourds (64%) reste en-deçà des moyennes.**
L'analyse fine par sous-bassin du SCoT montre une emprise plus forte des ménages résidant sur la Ville centre (86 % d'emprise sur les achats occasionnels lourds, 67% sur les achats occasionnels légers) mais qui atteint des taux élevés sur les autres secteurs y compris sur Pont-St-Esprit.
- o **L'emprise sur les achats exceptionnels (32%) s'explique par la composition de l'offre actuelle et la proximité de l'agglomération avignonnaise.** Tout comme sur les achats occasionnels, l'offre de la Ville centre rayonne notamment sur les ménages résidant sur la Ville (le taux d'emprise est de 47%) mais à des niveaux relativement faibles sur le reste du SCoT.

Niveaux d'emprise commerciale par typologie d'achat

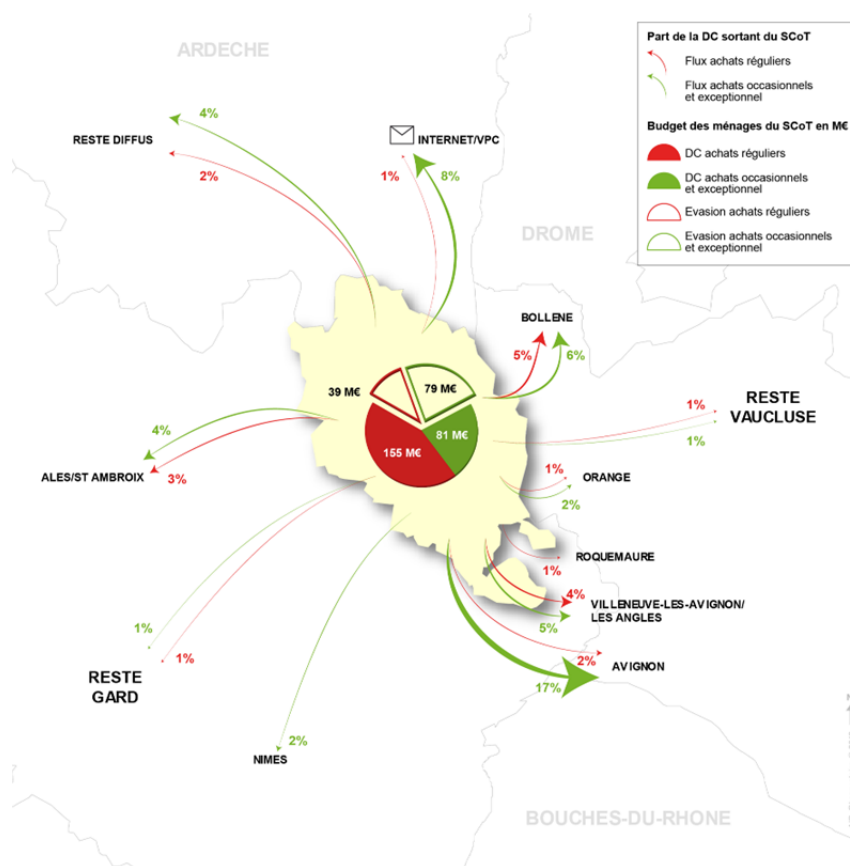


Source : **CCI de Nîmes - Observatoire du Commerce** - Exploitation de l'enquête des flux de consommation de 2011

L'évasion commerciale est égale à **33% des dépenses soit 118 millions d'euros**. L'analyse des flux de consommation fait ressortir les points suivants :

- une forte emprise des pôles avignonnais et du secteur de Villeneuve-Lès-Avignon/Les Angles qui captent **22% des achats occasionnels et exceptionnels** et **6% des achats réguliers des ménages résidant sur le SCoT** ;
- à l'inverse des habitudes de consommation des ménages du Gard-Rhodanien peu tournées vers **l'agglomération nîmoise qui ne capte que 2% des achats occasionnels et exceptionnels**. A une autre échelle (en termes de typologie de pôle concurrentiel), c'est également le cas d'Orange.
- **respectivement 4% et 5% du potentiel de consommation local sont réalisés sur les pôles de Bollène et Alès/St Ambroix** (tant sur les achats réguliers que plus occasionnels). Une analyse plus fine par sous bassin de consommation fait ressortir une attraction plus forte des ménages du secteur de Pont-St-Esprit vers Bollène et de Valcèzard – Garrigues Actives vers Alès/St Ambroix
- une **part importante de la vente à distance** (8% des achats occasionnels et exceptionnels) s'expliquant par le double impact d'Internet en milieu urbain et de la vente par correspondance (catalogue) traditionnelle en milieu rural. Ce taux est supérieur aux taux observés sur le département du Gard (6%) ;

Analyse des comportements de consommation des ménages du SCoT



Taux d'évasion par destination tous produits :

- Avignon (y compris Vedène, Sorgues, Le Pontet) : 8 % (près de 30 M €)
- Bollène : 5 % (près de 18 M €)
- Internet / VPC : 4 % (près de 15 M €)
- Villeneuve/Les Angles : 4 % (près de 14 M €)
- Alès/St-Ambroix : 4 % (près de 13 M €)
- Orange : 1% (près de 5 M €)
- Nîmes : 1 % (près de 5 M €)

Sources : CCI de Nîmes - Observatoire du Commerce - Exploitation de l'enquête des flux de consommation de 2011 - Retraitement AID Observatoire

Synthèse des constats et questionnements induits :

Sur les achats réguliers : les constats renvoient à des enjeux quant aux priorités de développement sur cette catégorie de besoins. Il s'agit en effet de déterminer si le confortement de l'offre s'appuiera sur les polarités d'ores et déjà structurées, ou si au contraire, il s'agit de rapprocher les consommations sur ces secteurs géographiques en structurant davantage l'offre sur la partie rurale.

Sur les achats occasionnels (lourds et légers) et plus exceptionnels renvoient à différentes catégories d'enjeux :

- Déterminer l'ambition commerciale du territoire compte tenu des niveaux d'évasion actuels et de l'environnement concurrentiel et notamment l'offre présente sur les pôles avignonnais : il s'agit de définir, si le Gard Rhodanien a pour objectif de jouer un rôle plus prononcé dans la réponse à ces besoins.
- Hiérarchiser les polarités du SCoT quant à l'accueil des développements commerciaux : il s'agira de déterminer sur quelle polarité doit s'appuyer le renforcement de l'offre commerciale le cas échéant, et de déterminer la vocation de chaque polarité quant à l'accueil de nouveaux développements.

4.3 AFOM commerce

ATOUTS	FAIBLESSES
Un maillage fin des commerces de proximité (densité supérieure aux moyennes)	Un contexte concurrentiel limitant les potentialités de développement pour certains types d'achats (achats plus exceptionnels ayant un rayonnement large)
Présence d'une offre complémentaire de commerces non-sédentaires	Une forte attraction des pôles avignonnais et dans une moindre mesure de Bollène (en lien avec les migrations pendulaires)
Une bonne couverture des besoins réguliers	Un pôle secondaire (Pont-St-Esprit) n'exerçant pas suffisamment son rôle d'appui
Présence d'une ville centre attractive sur le plan commercial	Des zones commerciales périphériques en entrée de villes ayant une qualité architecturale insuffisamment qualitative
OPPORTUNITÉS	MENACES
Renforcer le rayonnement commercial de la Ville centre	Fragilisation des commerces au sein des centralités urbaines et villageoises,
Apporter une réponse au vieillissement de la population (moindre mobilité) à travers un maillage suffisant sur l'offre de première nécessité et un développement des services annexes	Disparition des commerces multiservices au sein des villages ruraux, facteur d'animation de la vie rurale
Apporter une réponse aux besoins des clientèles ayant un pouvoir d'achat plus élevé et une propension plus forte à consommer localement (touristes, cadres et professions supérieures)	Déséquilibre entre commerces traditionnels et grandes surfaces / offre de centralité et périphériques
Conforter le poids des marchés et filières courtes en lien avec : les évolutions des comportements d'achat, le profil de la clientèle du SCoT (retraité, famille, touristes, cadres, ...), et les spécificités	Déséquilibre entre offre résidente et offre à vocation touristique

agricoles du territoire.	
--------------------------	--

5 Tourisme

5.1 Positionnement du SCoT Gard Rhodanien

Un territoire positionné au cœur de destinations touristiques d'envergure internationale

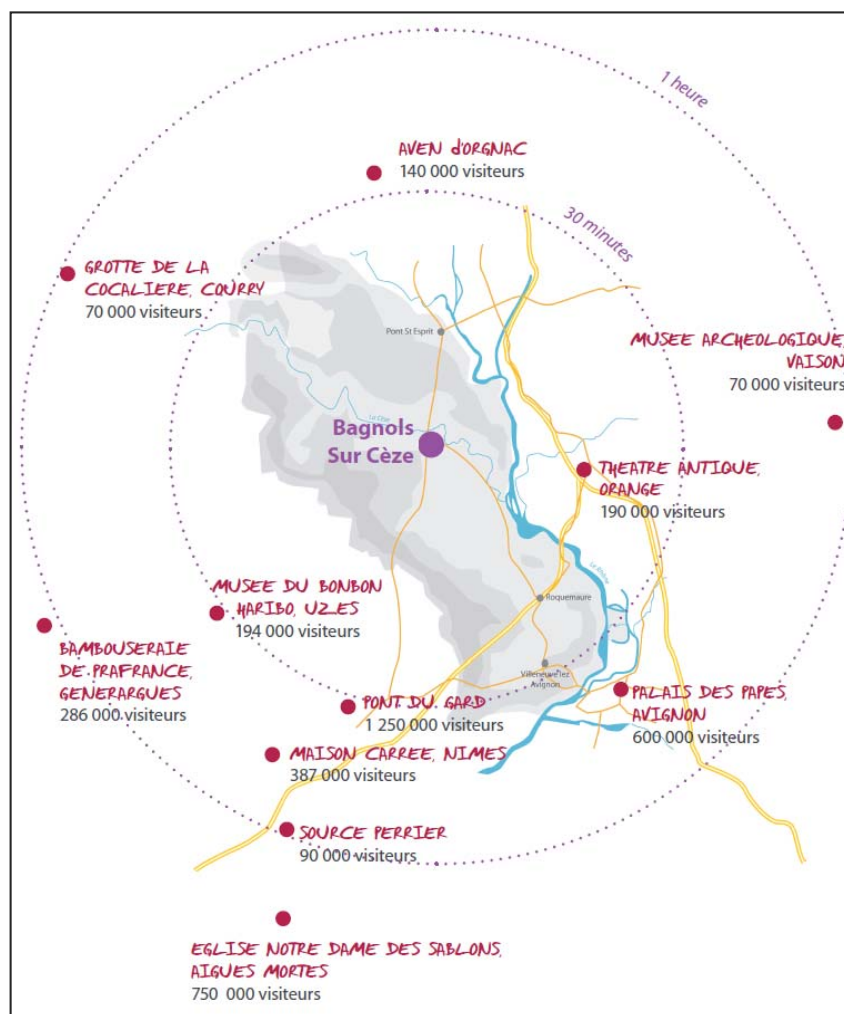
Le SCoT du Gard Rhodanien est positionné au centre :

- de sites naturels remarquables : Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional des Alpilles, du Luberon, des Monts d'Ardèche et de la Camargue ;
- de sites et événements majeurs localisés à moins d'une heure (*Uzès, Pont du Gard, Palais des Papes d'Avignon, Théâtre antique d'Orange ...*).

A travers le territoire du SCoT, on trouve de nombreux sites patrimoniaux, naturels, culturels (cf. partie suivante) qui ne situent pas toutefois sur les mêmes échelles d'attractivité.

Ce positionnement atypique soulève un enjeu de structuration et de mise en réseau des acteurs sur le plan interne et externe afin de bénéficier des retombées économiques et touristiques.

Positionnement du Gard Rhodanien



Source : Schéma Touristique Elan Développement (2009)

Un territoire bénéficiant d'un potentiel de développement touristique

Le territoire est doté d'un **patrimoine naturel et paysager** qui constitue l'un de ses premiers atouts touristiques du Gard Rhodanien avec la présence notamment les Forêts de Valbonne et St Martin, les conclusses de Lussan, la Vallée de la Cèze ou les Cascades du Sautadet (classées en zone naturelle). Cette richesse confère au territoire une attractivité tant résidentielle que touristique.

Autre élément de richesse du Gard Rhodanien, le **patrimoine historique** constitue également une des clés de son identité, avec la présence :

- de sites remarquables et religieux tels que la Chartreuse de Valbonne qui attire plus de 10 000 visiteurs par an ;
- un patrimoine antique : le camp de César (ville antique dominant le couloir rhodanien localisé sur Laudun-L'Ardoise), le château de Lascours (Laudun-L'Ardoise), le Castellans de St-Victor-La-Coste, le site de Gicon à Chusclan, le Pont du Saint-Esprit (Pont-St-Esprit)...
- un réseau de villages médiévaux et de caractère sur la partie ouest du territoire ; trois d'entre eux (Aigueze, La Roque-sur-Cèze et Monclus) sont labellisés « plus beaux villages de France » ;

Au delà du cadre naturel et historique remarquable, la destination propose :

- diverses **activités de loisirs et de pleine nature** tels que chemins de randonnées (plus de 350 kms recensés, dont une partie du Chemin de Compostelle), VTT, escalade, loueurs de canoë (activité saisonnière sur la Vallée de la Cèze), une dizaine de centres équestres, ...
- une **offre touristique en lien avec la viticulture et les produits du terroir** : vente directe / vente à la ferme, caveaux de caves coopératives, sentiers viticoles, formation et initiation à la dégustation, musée du vin, événements festifs axés sur la viticulture (fête de la taille de la vigne, Fête de la Saint-Marc, Festival vin et saveurs du Gard, fête des primeurs Côtes du Rhône, ...

Au delà de son vignoble (le territoire se caractérise par les AOC Côtes du Rhône et AOC Côtes du Rhône Villages Communaux (Chusclan, Laudun, Saint-Gervais) et 2 crus AOC (Lirac et Tavel), le Gard Rhodanien est réputé localement pour sa production oléicole (2 AOC « huile d'olive de Nîmes » et « olive de Nîmes »), le pélaridon (1 AOC), ou encore la truffe.

- une **offre culturelle complémentaire** avec la présence de :
 - o 6 musées : le « Visiatome » (musée scientifique consacré aux enjeux énergétiques, à la radioactivité, à la question de l'énergie nucléaire et des déchets radioactifs, qui attire près de 20 000 visiteurs par an), musée d'archéologie, musées Albert André, d'art sacré, Paul Raymond et Léon Allègre ;
 - o sites relevant du tourisme de découverte économique : fabrication de soie, industrie portuaire, industrie nucléaire, huilerie

Deux éléments viennent brouiller l'image de destination touristique du territoire :

- la présence du site industriel de Marcoule, dont l'image vis-à-vis de la clientèle est en opposition avec un territoire rural bénéficiant d'un cadre naturel et historique remarquable et où il fait « bon vivre » ;
- une offre touristique diffuse et peu lisible, en lien avec l'absence de circuits et séjours thématiques et ce malgré la présence des atouts cités précédemment.

5.2 Niveau de l'offre d'hébergements touristiques

Environ **9 570 lits touristiques marchands** sont référencés à l'échelle du périmètre du SCoT (répartis sur 313 unités), soit 10% de la capacité d'accueil du département du Gard. A titre de comparaison, cette capacité est près d'un tiers plus élevée que celle comptabilisée sur le SCoT de l'Uzège Pont du Gard.

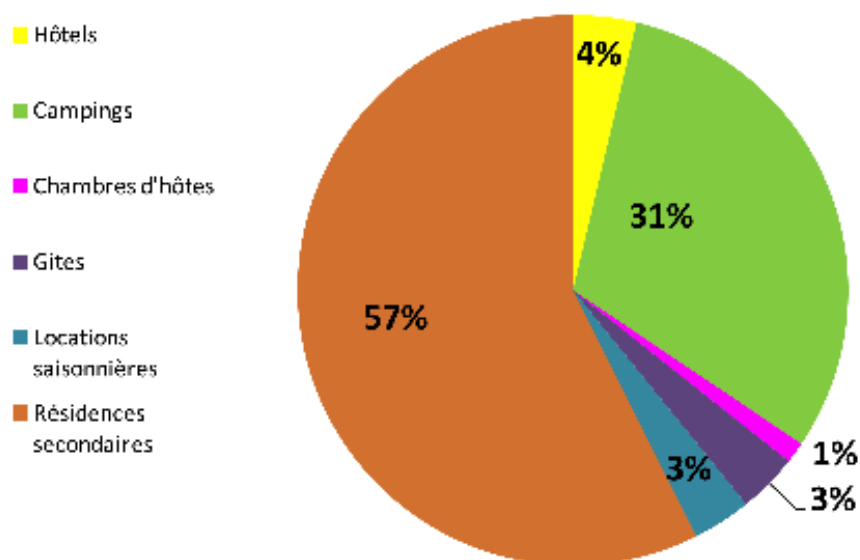
Il faut rajouter à cette capacité d'accueil touristique les 2565 résidences secondaires représentant une estimation totale de **22 000 lits à l'échelle du périmètre du SCoT**⁷.

En termes de typologie, l'offre d'hébergement touristique est orientée vers l'hôtellerie de plein air (près d'un tiers des capacités totales et 72% des lits touristiques marchands). A l'inverse, les gîtes, chambres d'hôtes et hôtels sont sous-représentés.

⁷ Estimation du nombre de lits pour les résidences secondaires est de 5 par unité – source Observatoire du Tourisme

Les capacités d'accueil de grands groupes (notamment hôtels ou résidences) est faible, y compris sur la ville centre.

*Répartition des capacités d'accueil touristique (y compris résidences secondaires)
sur le SCoT du Gard Rhodanien*



Sources : Syndicat mixte du SCoT Gard Rhodanien ; INSEE 2008

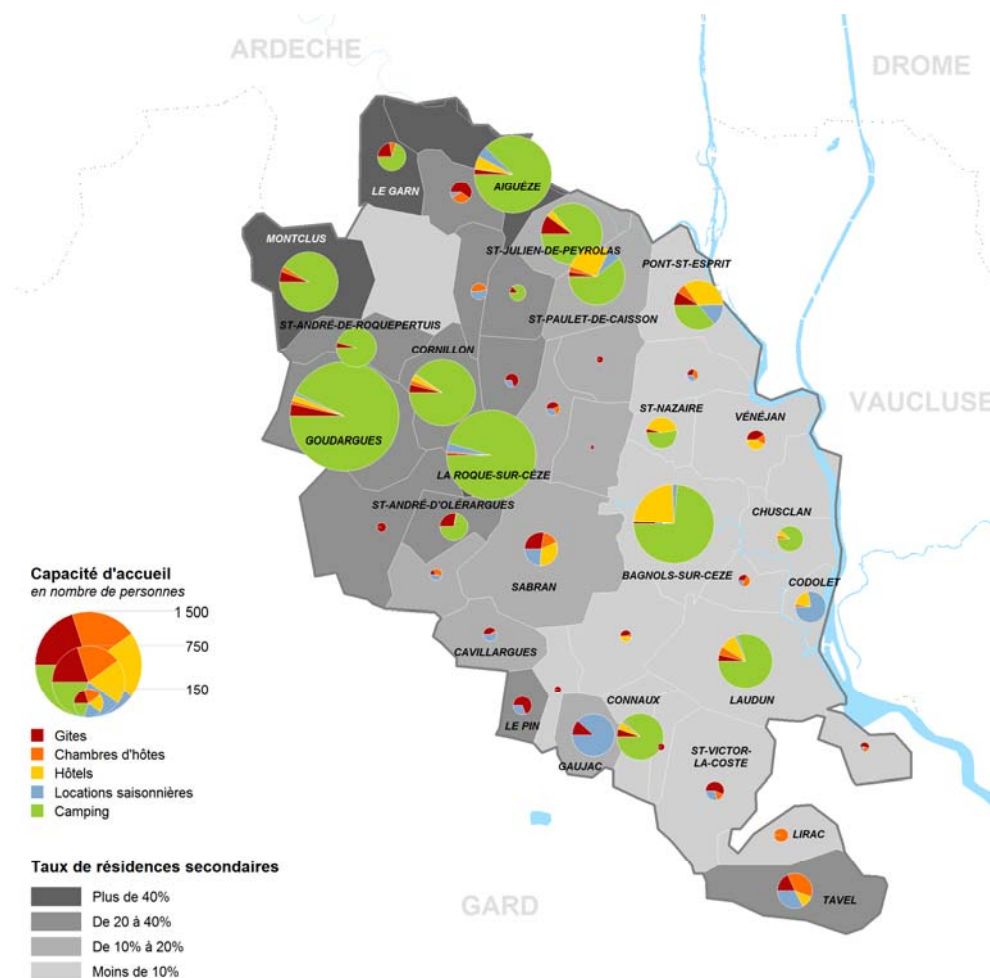
Ce constat se renforce puisqu'entre 2003 et 2012 le nombre de résidences secondaires est en hausse de 23%, le nombre d'emplacements en campings classés augmentent de 8% alors que le nombre de chambres en hôtels classés est en recul de 19% (source : Syndicat Mixte du SCoT du Gard Rhodanien).

L'offre d'hébergement est présente sur l'ensemble du territoire. A noter que les communes de Goudargues (surnommée la « Venise gardoise »), la Roque-sur-Cèze, Aiguèze, Cornillon, St Julien de Peyrolas, Monclus et St Paulet de Caisson concentre à elles-seules 55% de l'offre d'hébergements marchands du SCoT.

La répartition spatiale des hébergements fait ressortir un fonctionnement distinct entre la partie rurale et la partie urbaine :

- Sur la partie rurale : offre touristique orientée vers les campings, gîtes et chambres d'hôtes avec des taux de résidences secondaires supérieurs à 20% voire à 40% sur les communes de Montclus, Aiguèze et Le Garn.
- la partie urbaine concentre plus de 60% des capacités hôtelières du territoire (40% sur les deux communes de Bagnols-sur-Cèze et Pont-St-Esprit) avec des taux de résidences secondaires inférieurs à 10%.

Répartition spatiale des capacités d'accueil touristique sur le SCoT du Gard Rhodanien



Sources : Syndicat mixte du SCoT Gard Rhodanien ; INSEE 2008

5.3 Structuration de l'accueil touristique

A l'heure actuelle, l'organisation du tourisme est partagée entre communes et intercommunalités.

On dénombre ainsi **3 offices du Tourisme** (Goudargues, Bagnols-sur-Cèze et pont-St-Esprit) rattachés à deux intercommunalités (Communauté de Communes de Valcèzard et Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc). En période estivale, l'Office du Tourisme de Valcèzard ouvre une antenne sur Aiguèze.

Pour compléter on compte à l'échelle communale un point d'informations sur Laudun-l'Ardoise et la maison des Arts et du patrimoine à Vénéjan.

Cette organisation rend difficile une structuration de l'accueil touristique à l'échelle du SCoT et **pénalise la reconnaissance touristique du territoire**, constat renforcé par la notoriété touristique des destinations voisines (Avignon, Orange, Nîmes, Uzès, Pont du Gard...) qui polarise les flux touristiques en dehors du territoire.

5.4 Typologie de la clientèle touristique

La grande majorité de la clientèle est locale puisque 7 touristes sur 10 sont français et viennent principalement de la région Languedoc-Roussillon, la région Rhône Alpes et la région parisienne.

Les étrangers (un tiers des touristes) sont majoritairement allemands, belges et hollandais.

Il faut distinguer sur le territoire deux profils distincts :

- Une clientèle locale adepte des courts séjours (week-end, journée) en provenance des agglomérations voisines)
- Une clientèle favorisant les longs séjours comme en témoigne la part des résidences secondaires sur au sein de la Vallée de la Cèze ou la durée moyenne des séjours qui est comprise entre 7 et 10 jours à l'échelle du Pays (source : Schéma de développement touristique – Elan Développement – 2009)

Le tourisme d'affaires est relativement peu développé voire quasi-inexistant à l'échelle du territoire. L'absence de structure accueillant des groupes à l'heure actuelle pénalise le développement de cette filière.

5.5 AFOM tourisme

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un positionnement au cœur de destinations touristiques d'envergure	• Un manque d'identité touristique
• Un positionnement au cœur de destinations touristiques d'envergure	• Une dualité entre : - o destination touristique rurale bénéficiant de nombreux atouts - o un pôle industriel (Marcoule)
• De nombreux atouts patrimoniaux, naturels, et culturels et des produits du terroir qualitatifs	• Une offre touristique peu structurée et lisible (initiatives localisées)
• Une offre touristique variée, axée sur le tourisme rural et le tourisme vert	• Des capacités d'hébergements limitées
OPPORTUNITÉS	MENACES
• Profiter du positionnement au cœur d'évènements majeurs pour bénéficier de retombées locales	• Difficulté à faire émerger un facteur différenciant sur le plan touristique compte tenu de l'environnement immédiat
• Développement d'un tourisme alternatif et durable	• Difficultés d'animation et de structuration de la filière
• Accompagner la transversalité dans les produits offerts	
• Valorisation et animation des filières locales	
• Tourisme d'affaires / tourisme industriel	

6 Volet urbanisme

6.1 Les surfaces artificialisées

Etendu sur environ 611 km², le SCOT du Gard Rhodanien comptait, en 1990, 29 km² de territoire artificialisé, soit le 4,5%. A cette même année, 283 km² était voué à l'agriculture (soit le 46,5%), ainsi que le 48% aux forêts et aux milieux semi-naturels et le 1% aux surfaces en eau.

Entre 1990 et 2000, les forêts et les autres milieux semi-naturels ont reculé d'une part par l'augmentation des espaces artificialisés, d'autre part par une remise en culture d'espaces agricoles précédemment abandonnés et en friche.

Entre 2000 et 2006, cette tendance s'est inversée : l'artificialisation des sols est intervenue de manière massive sur les espaces agricoles, ce qui peut représenter un danger à terme pour les équilibres territoriaux.

Selon la tendance de consommation foncière constatée et détaillée dans le paragraphe d'après, l'artificialisation du sol aurait atteint en 2012 les 35 km², **c'est-à-dire le 5,7% de l'ensemble du territoire.**

En même temps, les espaces agricoles auraient reculé en passant de 46,5% à 45,6%.

	1990	2000	2006
	AREA (km ²)	AREA (km ²)	AREA (km ²)
Territoire artificialisé	29,32	30,5319	33,2458
Territoire agricole	283,91	284,344	281,472
Forêts et milieux semi-naturels	292,56	290,907	291,065
Total	611,19	611,19	611,19

(Source : Corine Land Cover)

Pour rappel, la base Corine Land Cover cartographie les changements de plus de 5 hectares intervenus entre deux dates.

Ces données d'artificialisation des sols concernent donc des infrastructures, des lotissements, etc. de taille supérieure et doivent être considérées comme une tendance : **depuis 2000, les espaces agricoles sont soumis à une pression de plus en plus importante de la part de l'urbanisation.**

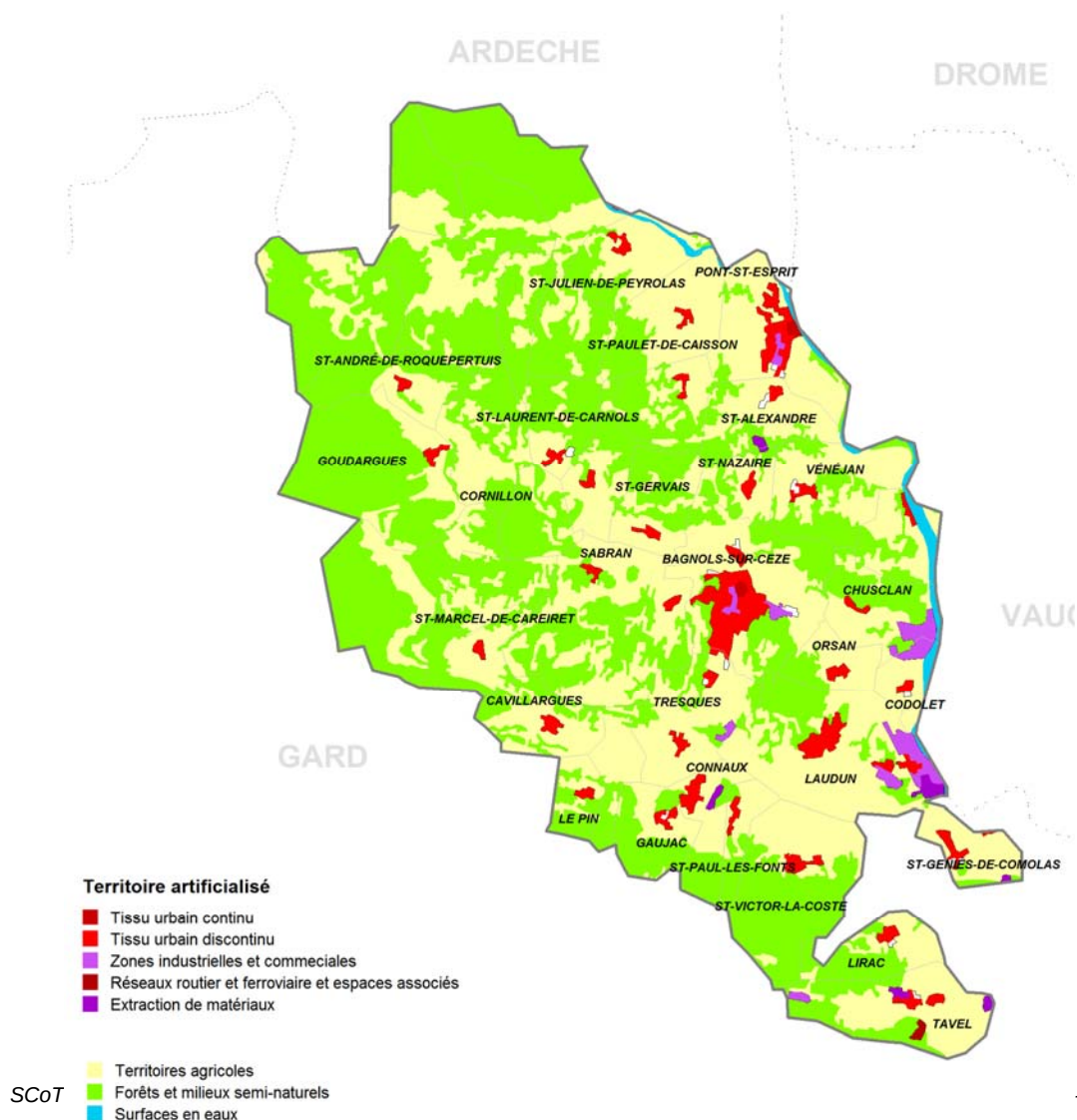
Comme détaillé dans l'étude agricole, la perte nette en surface agricole est d'environ 81 hectares par an et le 60% des terres est à considérer sous pression urbaine.

6.2 La consommation foncière

Les années 2000 semblent avoir marqué des changements notables dans la façon dans laquelle le territoire se développe et utilise son capital foncier.

En effet, avant cette date, l'urbanisation nouvelle était en majorité en continuité des espaces urbanisés (voir images ci-contre) et en totalité au détriment des espaces naturels du territoire qui perdaient environ 16 ha par an de superficie soit à cause de l'artificialisation du sol due au développement, soit pour une remise en culture d'espaces agricoles auparavant en friche (voir le tableau).

Typologie	Ecart entre 1990 et 2000
	ha
Territoire artificialisé	+ 121,53
Territoire agricole	+ 43,6
Forêts et milieux semi-naturels	-165,1



(Source : Corine Land Cover, Evolution 1990-2000)

Ces pratiques peuvent sans doute s'expliquer par une faible prise en compte de la problématique « environnement » dans les politiques publiques en général et sur la conscience citoyenne à cette époque.

Pour rappel, la loi SRU, qui a révolutionné véritablement l'urbanisme, en mettant au centre des réflexions le projet (avec les SCoT et les PLU), date de 2001.

Le dépassement des POS avec leur logique d'urbanisation tout azimuts et la mise en place progressive des PLU agissent sûrement sur la prise de conscience du capital environnemental dont les territoires disposent et font parler des thématiques telles que la « consommation foncière », la « densité », les « corridors biologiques » qui n'étaient pas autant, jusque là, sur le devant de la scène.

Ce changement est ainsi assez marqué déjà entre 2000 et 2006. Sur 6 ans, le territoire a cédé 287 hectares de terres agricoles à l'urbanisation, en raison d'environ 45 hectares par an.

En 2012, cela signifie une perte pour l'agriculture de 540 hectares sur des tènements d'au moins 5 hectares d'extension.

Typologie	Ecart entre 2000 et 2006
	ha
Territoire artificialisé	+ 271,39
Territoire agricole	-287,2
Forêts et milieux semi-naturels	+ 15,8

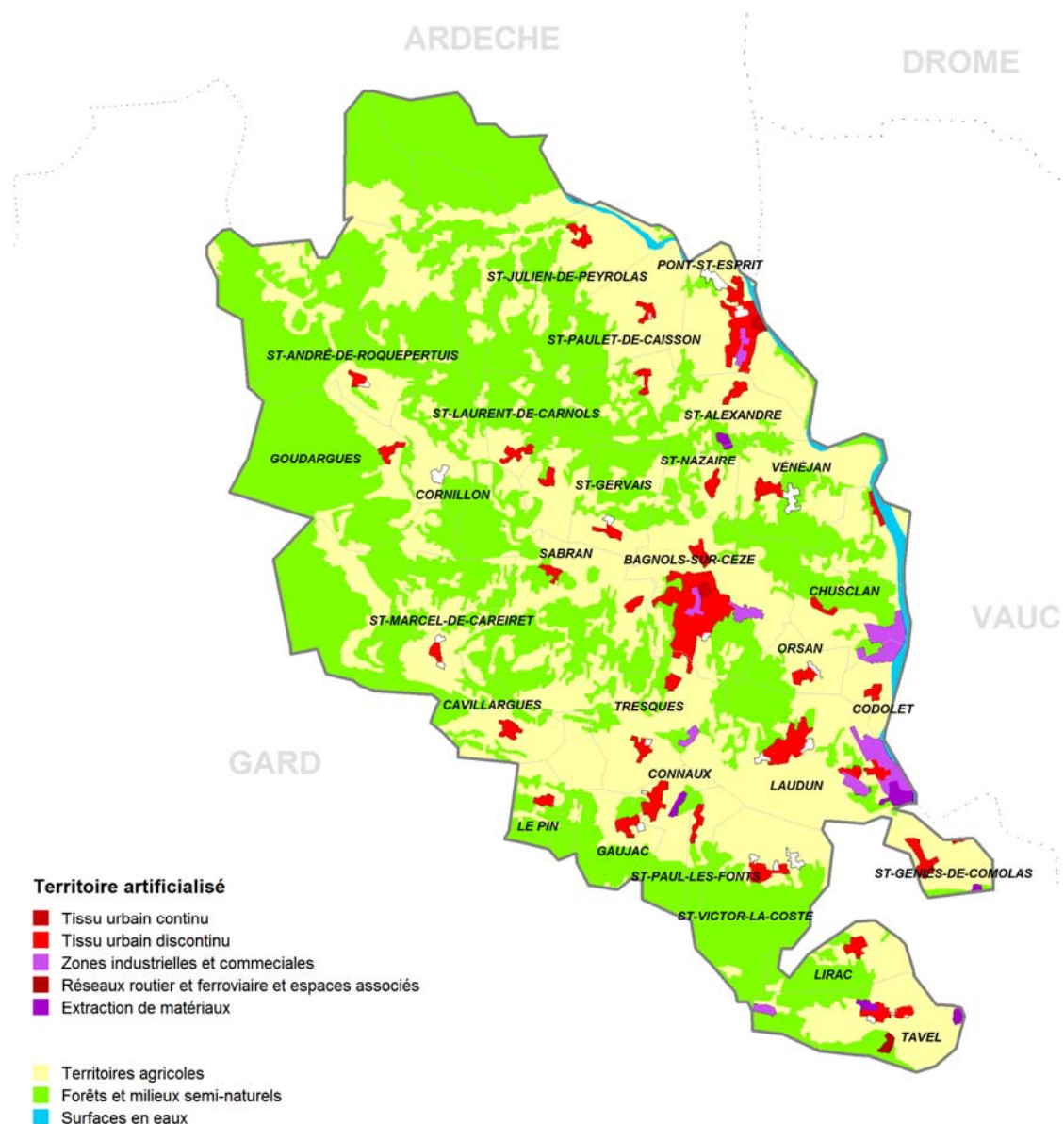
De plus, cette artificialisation du sol semble rechercher davantage l'isolement que la continuité avec le tissu urbain. Cette recherche de « calme », ce choix de se mettre à l'écart, souvent de centres-villages assez dynamiques, est très frappant sur le territoire.

On retrouve notamment des nouveaux quartiers isolés et déconnectés du centre, avec des chemins d'accès à peine carrossables.

Si l'on considère que :

- L'artificialisation des sols augmente selon une valeur comprise entre 45 et 81 hectares par an,
- le territoire a gagné 3 260 habitants supplémentaires entre 2000 et 2006,
- la taille moyenne des ménages est de 2,3 sur le territoire,

- la superficie moyenne consommée par habitant supplémentaire est d'environ 1 100 m²,
- chaque ménage supplémentaire a occupé une superficie moyenne d'environ 2 600 m².



(Source : Corine Land Cover, Evolutions 2000-2006)

Au final, le territoire a vu deux changements notables dans la consommation foncière due à l'habitat :

- **une recherche de discontinuité**, d'isolement par rapport aux espaces de centralité,
- **une pression accrue sur les terres agricoles.**

Ce dernier point peut s'expliquer :

- d'une part, par une prise de conscience des thématiques environnementales dans les politiques publiques,
- d'autre part par les événements tels que les inondations de 2002 et l'importance des zones naturelles à préserver, ce qui n'a fait que reporter, en l'absence d'une politique globale, la pression foncière sur l'agriculture.

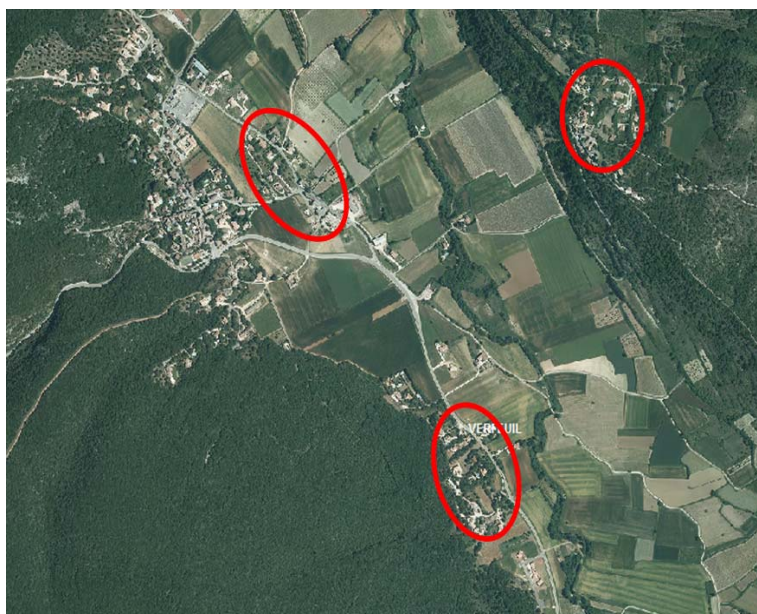
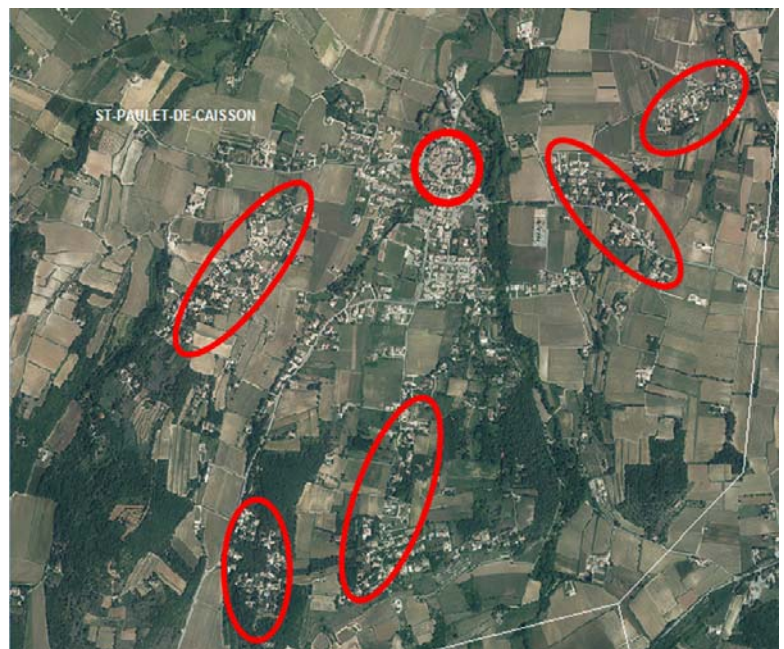
6.3 Formes urbaines et densités

Le territoire se caractérise par une diversité des formes urbaines et des façons d'occuper l'espace.

Des centres urbains ou villageois bien identifiables coexistent avec des quartiers d'extension plus ou moins réussis, pour la plus part sous forme pavillonnaire.

L'effet est particulièrement saisissant sur une commune comme Saint Paul de Caisson.

Le centre-village compact, à forme d'escargot et aux limites marquées par la présence végétale, est entouré par un développement décousu et aléatoire en bordure d'axes viaires ou parsemé dans le territoire.



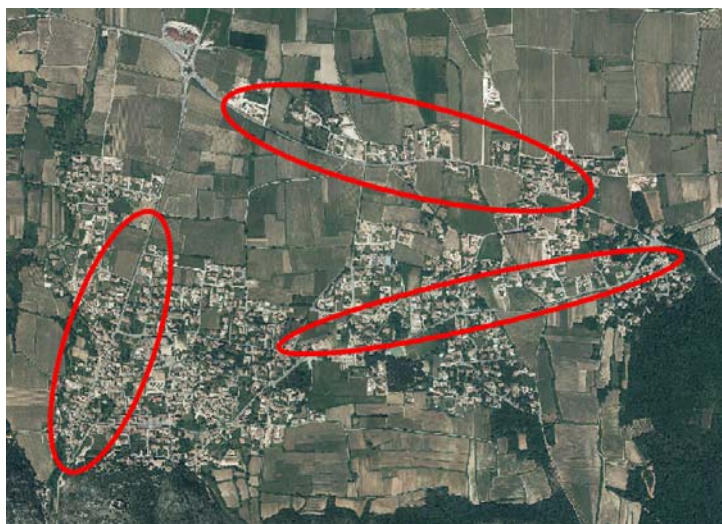
De même pour la commune de Verfeuil, avec son habitat déconnecté du centre-village de plusieurs centaines de mètres.

Autre typologie présente est celle typique du village-rue, déclinée souvent le long de plusieurs axes :

Vénéjan



Saint Victor la Coste



6.4 Les tendances majeures

Trois tendances majeures ont été observées :

- **une urbanisation récente peu planifiée** : on retrouve souvent des lotissements construits au bout de chemins à peine carrossables,
- **une faible qualité des aménagements et des produits peu diversifiés**,
- **une recherche de discontinuité et d'isolement des nouveaux quartiers** même si en présence de centres-villages dynamiques et/ou de qualité.



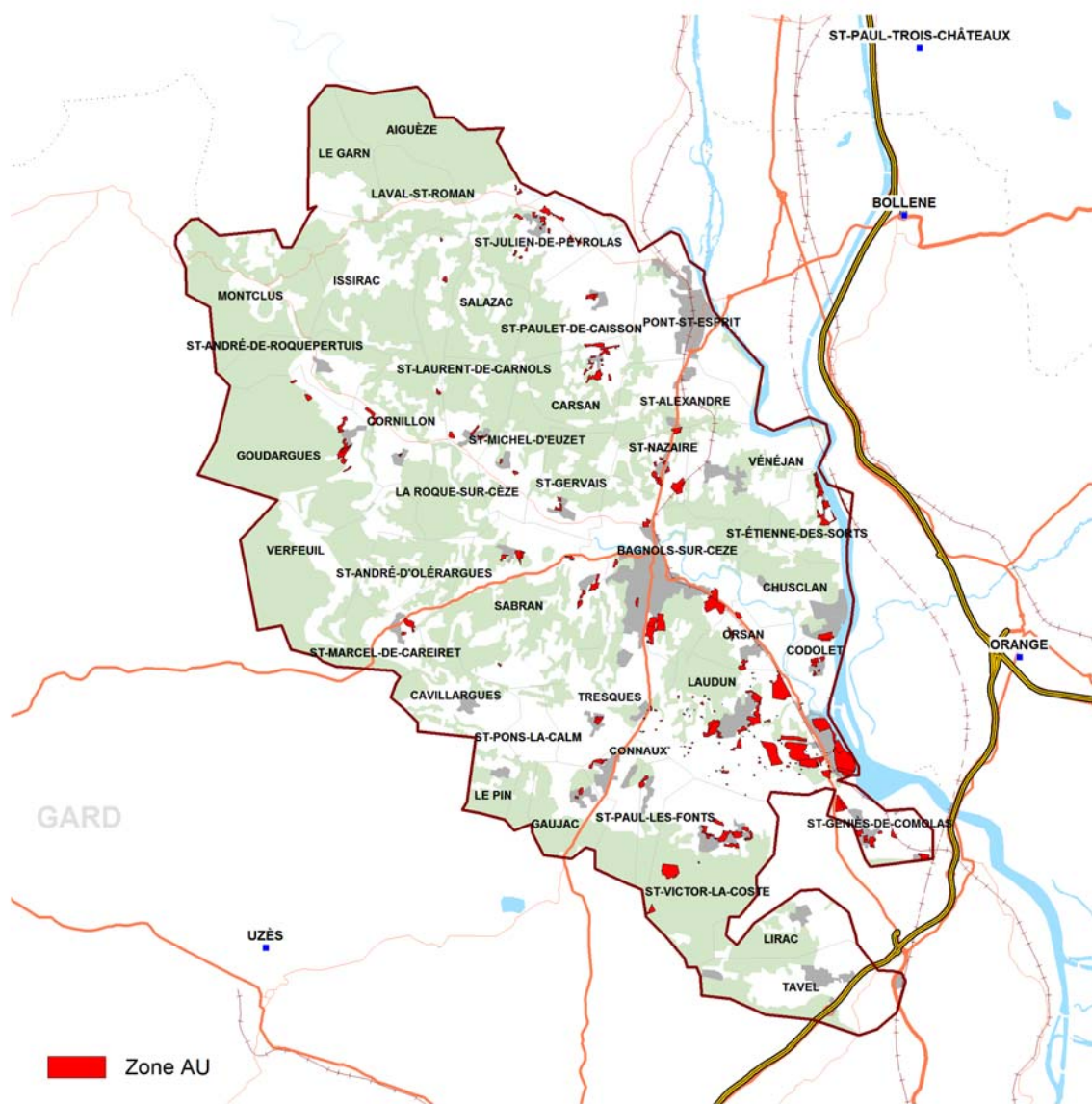
6.5 Potentiel foncier dans les documents d'urbanisme en vigueur

Sur les documents d'urbanisme analysés, environ 830 hectares sont ouverts à l'urbanisation pour l'habitat.

Pour ce qui concerne les zones AU destinées à l'économie, les documents font état d'environ 190 hectares dont une partie (83 ha) est déjà occupée. La disponibilité foncière en zones d'activité s'élève donc à environ 107 ha.

Communes	Foncier AU habitat (ha)
AIGUÈZE	3
BAGNOLS-SUR-CEZE	72
CARSAN	43
CODOLET	12
CONNAUX	8,5
CORNILLON	13
GAUJAC	4,6
GOUDARGUES	37,4
LAUDUN	263,2
ORSAN	15,6
SABRAN	37
ST-CHRISTOL-DE-RODIÈRES	4
ST-ÉTIENNE-DES-SORTS	46,5
ST-GENIÈS-DE-COMOLAS	42,8
ST-GERVAIS	5,7
ST-JULIEN-DE-PEYROLAS	33,8
ST-LAURENT-DE-CARNOLS	11,7
ST-MARCEL-DE-CAREIRET	13
ST-MICHEL-D'EUZET	3,7

ST-NAZAIRE	43,7
ST-PAULET-DE-CAISSON	7,2
ST-PAUL-LES-FONTS	7,3
ST-VICTOR-LA-COSTE	90
TRESQUES	11
SCOT Gard Rhodanien	829,7



6.6 AFOM urbanisme

ATOUTS	FAIBLESSES
un territoire attractif	un foncier contraint et de plus en plus cher
un bassin d'emploi reconnu	la faible qualité des nouveaux quartiers d'habitat
un positionnement géographique au cœur d'agglomérations dynamiques	un développement urbain sans réflexion préalable
un cadre naturel et de vie remarquable	un développement résidentiel fortement consommateur d'espace
OPPORTUNITÉS	MENACES
Valoriser les paysages et la trame verte et bleue du territoire par un urbanisme de projet	une consommation foncière croissante
Améliorer la qualité des nouveaux aménagements	la pression sur les espaces agricoles
Promouvoir un urbanisme de proximité	un urbanisme d'exclusion et d'isolement volontaire
Mettre en avant de ses atouts par rapport aux territoires voisins	la perte d'identité du territoire et la dégradation du cadre de vie

• Réviser les documents d'urbanisme pour maîtriser le foncier	• l'accentuation du développement urbain mal maîtrisé qui fragmente le paysage, les corridors écologiques, repousse les entrées de ville et les coupures d'urbanisation
---	---

7 Habitat

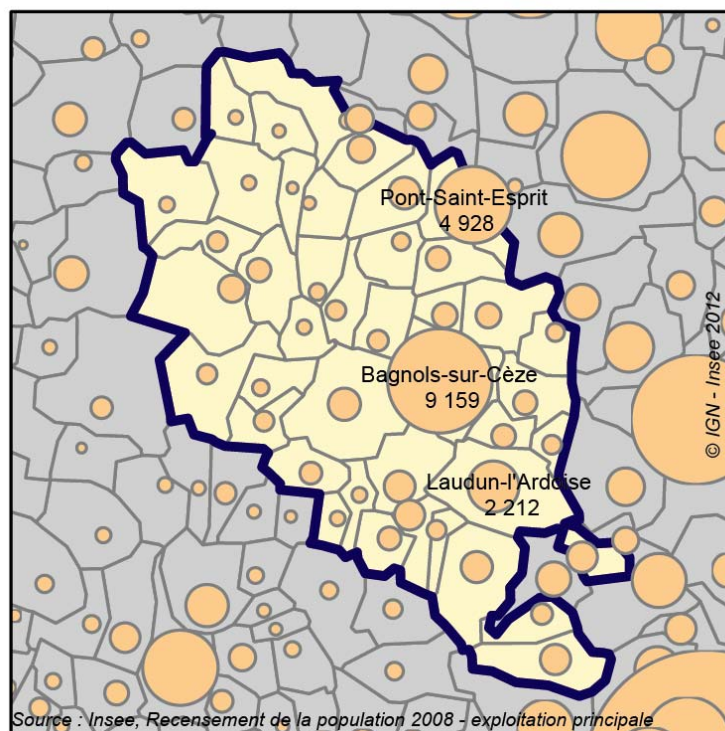
7.1 Evolution générale

Le territoire a connu, entre 1999 et 2008, une augmentation de 16% de son parc total de logements, en atteignant les 32 754 logements.

Cette même progression a été enregistrée dans l'évolution du parc des résidences principales qui représente le 85% du total.

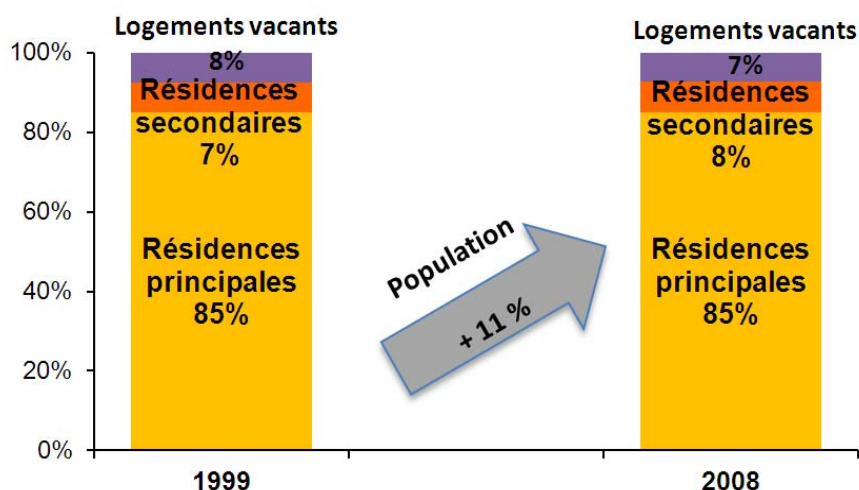
En même temps, le pourcentage de logements vacants a reculé (7,2% en 2008, en baisse de 0,3% par rapport à 1999, et inférieur à la moyenne départementale de 8,8%) au profit de l'augmentation des résidences secondaires, ce qui témoigne du dynamisme du territoire et en fait une destination privilégiée pour une population qui souhaite conjuguer les atouts naturels aux prix encore accessibles par rapport aux côtes méditerranéennes.

Nombre de logements en 2008



Cette évolution a eu lieu notamment dans les communes alentours des trois pôles majeurs de Bagnols, Pont Saint Esprit et Laudun-l'Ardoise.

Evolutions 1999 - 2008

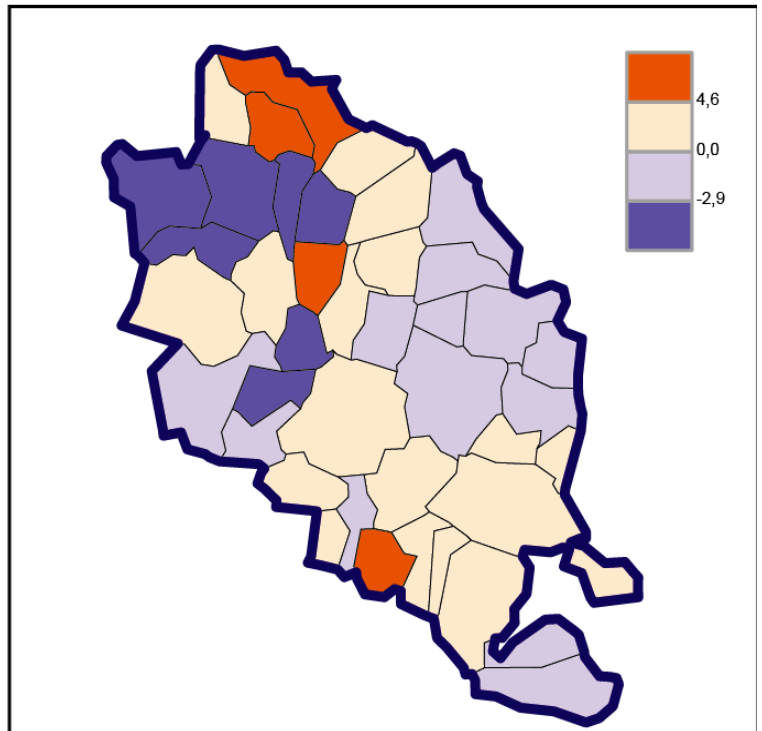


7.2 La vacance

Les taux de vacance plus élevés sur certaines communes révèlent des situations plus difficiles, notamment dans les logements sociaux, quant à la problématique de la réhabilitation et de renouvellement du parc de logement.

Cependant, d'après les données récoltées à ce jour auprès des communes, il convient de nuancer ces chiffres sur la vacance : au lieu des 2 354 logements vacants comptabilisés par l'INSEE en 2008, aujourd'hui le nombre serait plutôt autour de 1 700, avec notamment une baisse significative sur la commune de Bagnols sur Cèze (38 logements vacants recensés) et une hausse sur la commune de Pont Saint Esprit (634 logements vacants recensés).

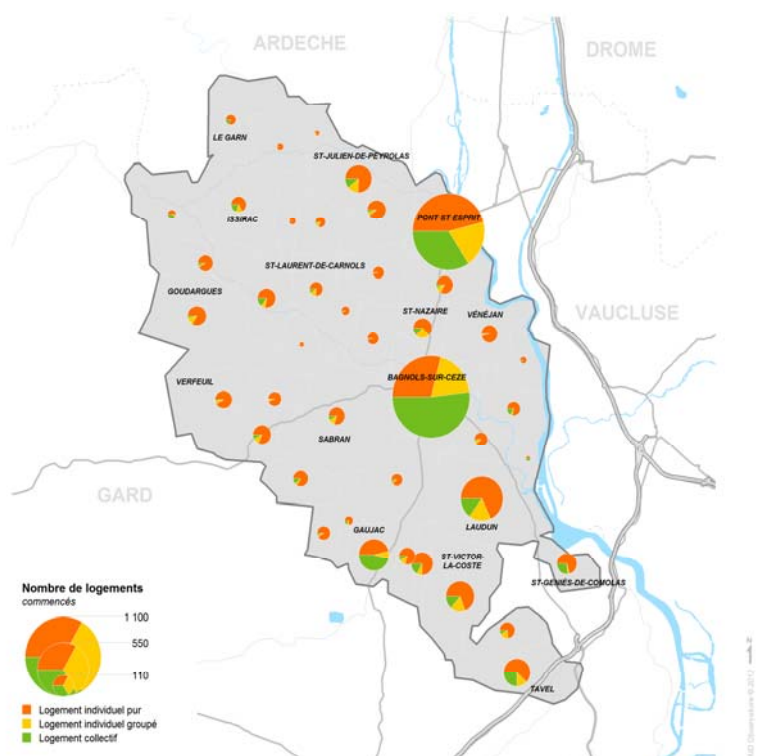
Evolution de la part des résidences secondaires entre 1999 et 2008



7.3 Les types de logements

Le territoire se caractérise pour une présence importante de maisons et de logements individuels purs. Le mode d'habiter en maison individuelle est ainsi le modèle dominant sur le territoire, évidemment encore plus dans les communes périphériques.

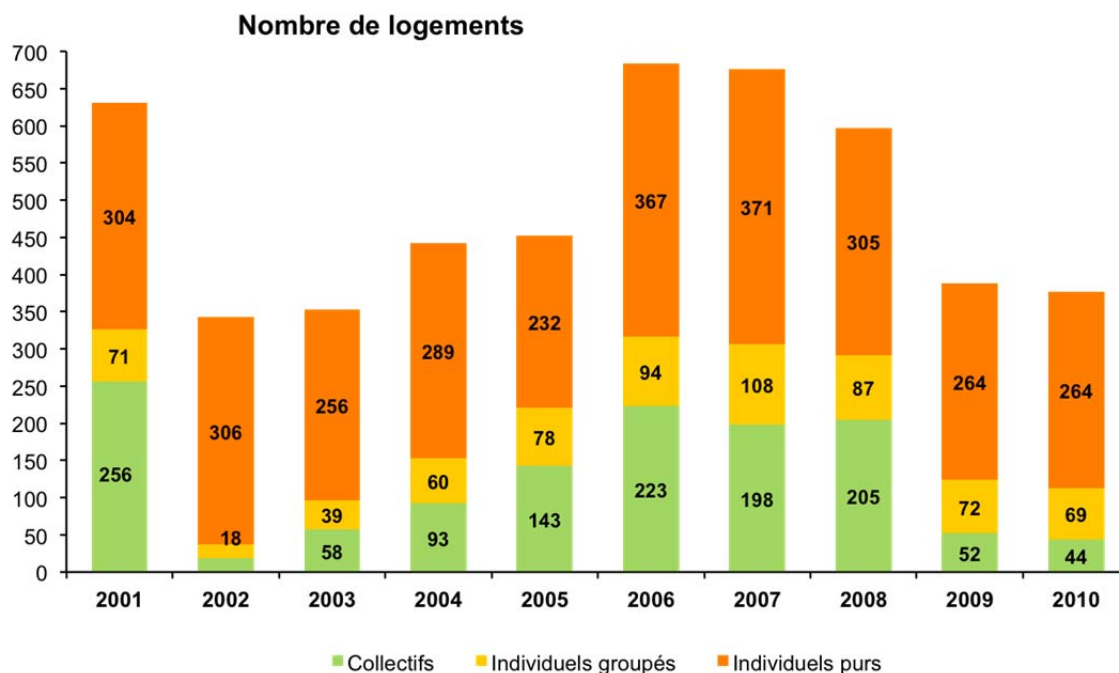
Cette offre a même augmentée au cours des dernières années en passant du 69,7% de 1999 au 71,1% de 2008. A cela s'ajoute le fait que le nombre de maisons de 5 pièces ou plus (plus grandes, et donc plus chères et moins accessibles pour une partie de la population) a aussi augmenté entre 1999 et



2008 en passant de 38,2% à 39,7%.

De plus, l'offre en logements collectifs est fortement concentrée sur les trois communes les plus importantes (82% des appartements).

Dans ce contexte, les communes les plus rurales ont cherché à diversifier davantage leur offre en logements par rapport aux communes urbaines et périurbaines. Le nord du territoire a ainsi augmenté sa part de logements collectifs et aujourd'hui aucune commune n'en est dépourvue, alors qu'elles étaient 7 en 1999.

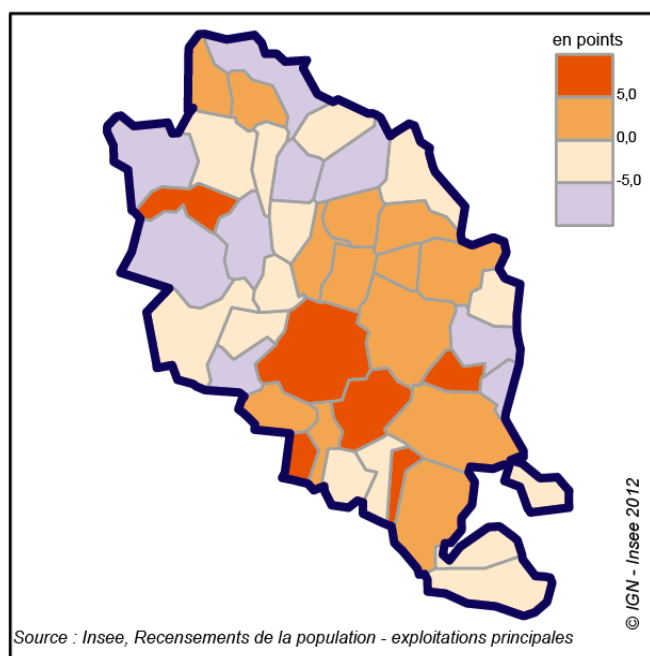


7.4 Les tendances

La construction récente conforte le positionnement principal du territoire sur le marché de la maison individuelle : en effet, sur les 4 945 logements commencés entre 2001 et 2010, 59,9% sont constitués de logement individuel en permis, isolé ou en lot libre, ce qui a un impact notable sur la consommation foncière.

- L'individuel groupé sous forme de procédure constitue le 14% et le collectif le restant 26,1%.
- Si l'on prend en compte la consommation foncière de 271 hectares décrite auparavant, et on y projette une moyenne de 1 827 logements individuels construits sur la même période, on arrive à

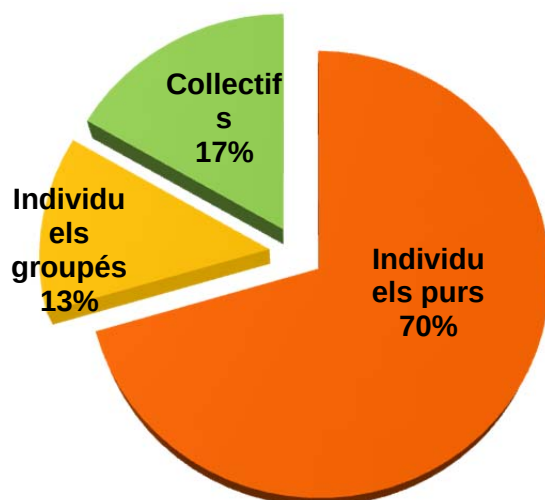
Evolution 1999-2008 de la part des maisons



une densité moyenne d'environ 6,7 logements à l'hectare.

- En termes de SHON, il s'agit de 55 ha : les logements individuels en lot libre ont une surface moyenne de 131 m², or que ceux construits sous forme de procédure sont autour de 101 m². Le logement collectif est plutôt sur des SHON de 71 m².

Répartition des surfaces des logements commencés 2001-2010



Bagnols-sur-Cèze : 1 043
 Pont-Saint-Esprit : 959
 Laudun-l'Ardoise : 365
 Gaujac : 205
 Saint-Victor-la-Coste : 188
 Tavel : 169
 Saint-Julien-de-Peyrolas : 162
 Saint-Paul-les-Fonts : 121
 Saint-Geniès-de-Comolas : 102
 Moins de 100 logements pour les autres communes

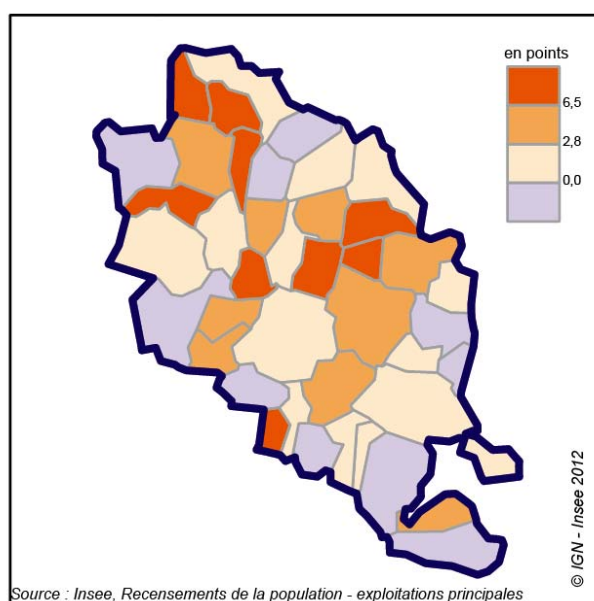
7.5 Les occupants

Pour ce qui concerne le statut d'occupation, le nombre de propriétaires est passé de 58,9% à 61,7%, ce qui peut créer des tensions sur le marché local en raison d'une stagnation de l'offre en locatif et d'une augmentation des prix du foncier et des prix des biens en général.

En effet, sur le Gard Rhodanien, le prix du foncier ne cesse d'augmenter de manière exponentielle depuis 2000 et le prix moyen au m² des terrains a atteint les 150 euros. Par exemple, sur l'aire urbaine de Bagnols sur Cèze 1 m² de terrain coûtait 30 euros en 2000 contre 145 euros en 2012, soit une augmentation de 480%.

Afin de pouvoir accéder à la propriété, les ménages ont réduit la superficie des parcelles achetées et la moyenne sur le

Evolution 1999-2008 de la part des propriétaires

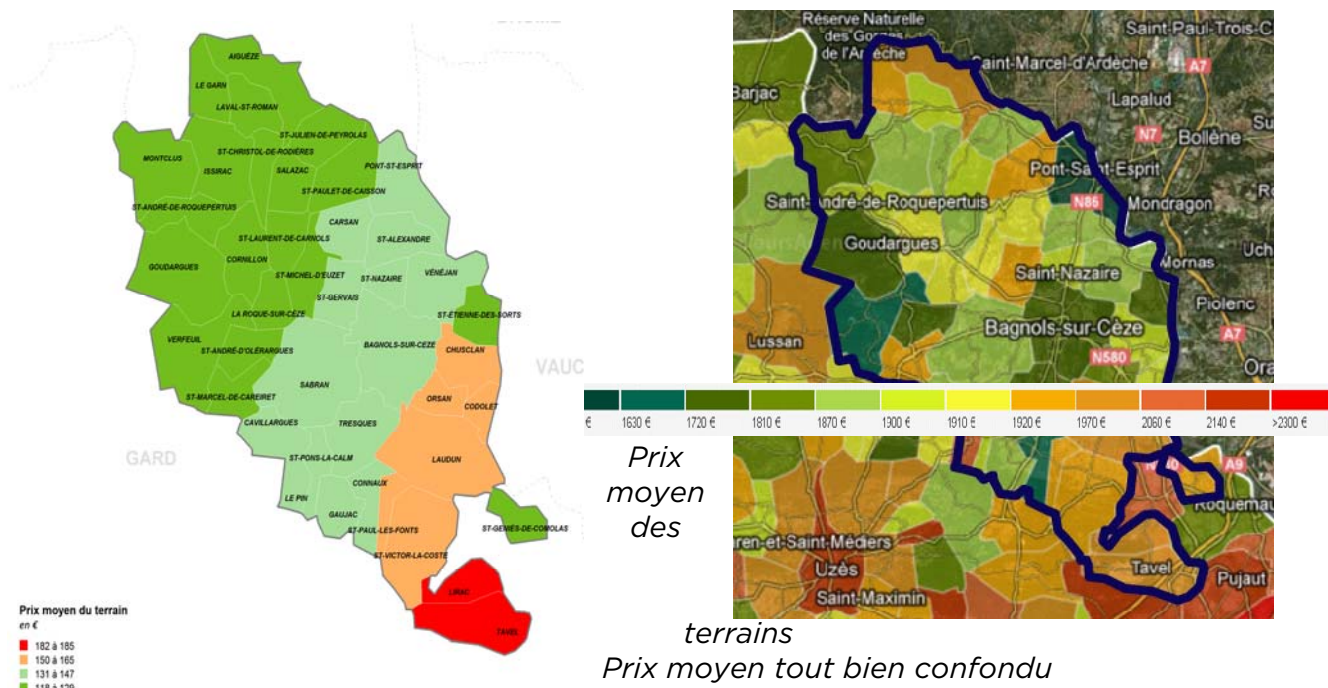


Source : Insee, Recensements de la population - exploitations principales

territoire est aujourd'hui comprise entre 800 et 1200 m², avec la tendance à une réduction des tènements fonciers due à l'envolée des prix des terrains notamment. Cette hausse des prix a été aussi constatée sur le prix des biens anciens qu'il s'atteste entre 2 000 et 2 400 euros le m².

D'une manière générale, tout bien confondu, les prix sur le territoire augmentent du nord au sud et de l'ouest à l'est, c'est-à-dire à l'approche des agglomérations de Bolène/Orange, de Nîmes et d'Avignon.

Superficie moyenne des parcelles (Source : DREAL Languedoc-Roussillon)

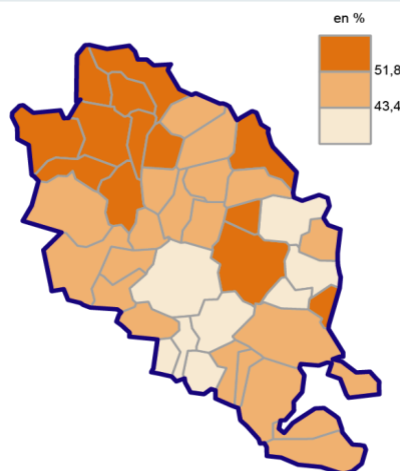


Pour rappel, la moitié des foyers fiscaux du territoire ne sont pas imposables, avec une plus forte proportion au nord et dans les communes dans lesquelles se concentrent les logements sociaux.

REV - T1 - Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

	2008	Evolution 2006-2008(1) (%)
Ensemble des foyers fiscaux	38 067	3,7
Revenu net déclaré (K Euros)	782 101	4,8
Revenu net déclaré moyen (Euros)	20 545	1,1
Impôt moyen (Euros)	696	-14,7
Foyers fiscaux imposables	19 005	2,5
Proportion	49,9 (%)	-0,6 points
Revenu net déclaré (K Euros)	601 821	4,0
Revenu net déclaré moyen (Euros)	31 666	1,5
Foyers fiscaux non imposables	19 062	4,9
Proportion	50,1 (%)	0,6 points
Revenu net déclaré (K Euros)	180 279	7,3
Revenu net déclaré moyen (Euros)	9 458	2,3

Part des foyers fiscaux non imposables en 2008



Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

(1) : les valeurs des années antérieures à 2008 sont exprimées en euros const.
Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Pour ce qui concerne le logement social, selon l'INSEE, en 2008 le territoire comptait 3 208 logements sociaux locatifs, c'est-à-dire le 11,5% du parc des résidences principales.

Ce chiffre est en recul par rapport à 1999 (13,7%) et est fortement concentré sur la commune de Bagnols-sur-Cèze (71%), ainsi que sur Pont Saint Esprit (15%) et L'audun-l'Ardoise (7,2%).

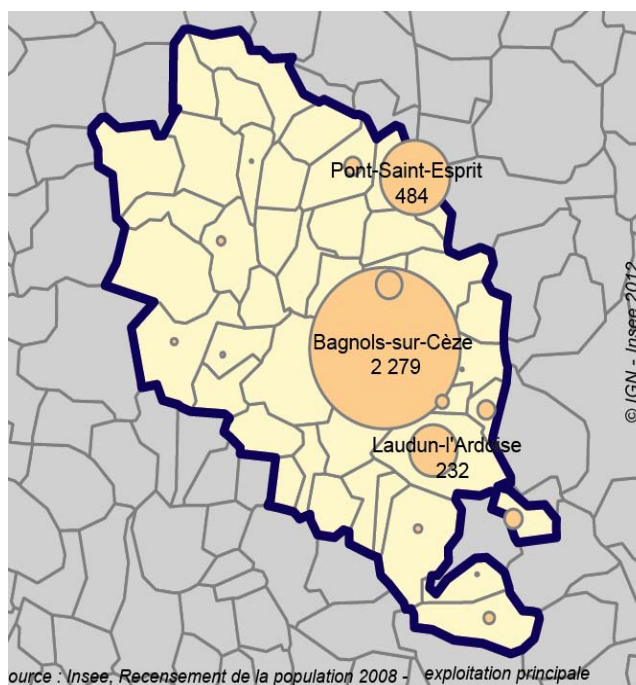
La création de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2013 impliquera une obligation de proposer un minimum de **20% de logements sociaux** sur les communes de plus de 3500 habitants.

Communes	Population en 2008	Logements en 2008	HLM en 2008	% HLM dans le parc
Bagnols-sur-Cèze	18506	9159	2279	24,9
Pont-Saint-Esprit	10046	4928	484	9,8
Laudun-l'Ardoise	5516	2212	232	10,5

Les principaux bailleurs sociaux du territoire sont :

- « Habitat du Gard » : 2 122 logements
- « Vaucluse logement » : 675 logements.
- « Un toit pour tous » : 400 logements
- « Erilia » : 141 logements
- « Arcade-sfhe » : 198 logements

Ces bailleurs proposent du locatif mais aussi de l'accèsion sociale à la propriété et ont diversifié leur offre tant sur des logements de type collectif que sur des logements individuels.



Commune	Un toit pour tous	Vaucluse Logement	Habitat du Gard	Erilia	Arcade-sfhe	autres	Total
Bagnols-sur-Cèze	110	341	1750	141	151		2493
Chusclan	0	0	0	0	0	1	1
Codolet	32	0	0	0	0		32
Cornillon	0	0	0	0	8		8
Laudun-l'Ardoise	24	215	0	0	0		239
Lirac	0	0	0	0	0	1	1
Orsan	0	0	16	0	0		
Pont-Saint-Esprit	169	52	261	0	47		529

Saint-André-d'Olérargues	0	0	0	0	0	2	2
Saint-Geniès-de-Comolas	65	0	0	0	0		65
Saint-Nazaire	0	24	83	0	0		107
Saint-Paulet-de-Caisson	0	31	0	0	0		31
Saint-Victor-la-Coste	0	0	8	0	0		8
Tavel	0	12	0	0	0		12
Verfeuil	0	0	4	0	0	4	4
Total	400	675	2 122	141	198	8	3 544

(Source : sites internet des bailleurs)

Dans le cadre des opérations de réhabilitation et de renouvellement urbains dont le territoire a fait l'objet, la plus part d'entre elles ont intéressé le parc social : des opérations de type OPAH sur Pont-Saint-Esprit : après deux OPAH datant de 1987 et 1993 sur son centre ancien, la commune de Pont Saint Esprit a mis en œuvre une OPAH de « renouvellement urbain » pour des problèmes de :

- dévalorisation de l'habitat et du cadre de vie dans un contexte architectural et urbain à forte valeur patrimoniale,
- demandes de logements non satisfaites notamment pour les ménages à faibles ressources.
- des programmes sous la forme de CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) sur Bagnols sur Cèze, notamment sur les quartiers des Escanoux, de la Citadelle et de la Coronelle. Les actions ont aussi concernées, le centre-ville et le quartier Vigan Braquet.

Aujourd'hui la commune de Bagnols/C s'est tournée vers une politique de déconstruction/construction des logements sociaux afin d'en améliorer la qualité.

Le territoire du SCOT fait partie du PST « Programme Sociale Thématique » « Réhabilitation Solidaire » du Gard, mis en place sur l'ensemble du département par l'ANAH en partenariat notamment avec le Conseil général du Gard, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

7.6 AFOM habitat

ATOUS	FAIBLESSES
• un marché immobilier dynamique • un taux de vacance en baisse • un territoire qui offre à la fois un cadre urbain et rural et peut ainsi satisfaire des attentes différenciées et un parcours résidentiel complet	• des prix en augmentation constante, tout bien confondu • peu de diversification de l'offre en logement • la moitié des foyers fiscaux sont non imposables • une baisse des logements sociaux • une augmentation des logements de grande taille
OPPORTUNITÉS	MENACES
• diversifier l'offre en logements • augmenter la part du logement locatif au sein du territoire pour répondre aux besoins de tous les publics • valoriser le parc de logements existants • réviser les documents d'urbanisme locaux pour la mise en œuvre d'opérations d'habitat adaptées • réviser les documents d'urbanisme locaux pour la mise en œuvre d'opérations d'habitat adaptées	• la banalisation de l'espace rural avec la répétition de la même typologie de lotissement • le risque d'exclure une partie importante de la population de l'offre en logements • des parcours résidentiels difficiles

8 Equipements

8.1 Etat des lieux

Les équipements et les services sont des éléments bénéficiant à l'ensemble des habitants qui génèrent un nombre important de déplacement. A ce titre, il a été décidé de baser le travail d'organisation territoriale sur les équipements et les services dans le double objectif :

- de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants par un maillage pertinent de pôles hiérarchisés sur le territoire,
- de limiter les déplacements par une répartition territoriale fonction de la fréquence d'usage des équipements et services présents au sein des pôles.

En général, le territoire dispose d'une offre en équipements et services de bon niveau au vu de son caractère rural et de ses 66 344 habitants. La liste des services, commerces et équipements de chaque commune est présentée en annexe.

En particulier, la typologie d'équipement la plus présente est celle liée au sport, aux loisirs et à la culture : chaque commune dispose d'au moins un équipement de ce genre, très souvent un parcours de randonnée, une salle multisports ou un terrain de jeux.

La catégorie « enseignement » est présente dans 35 communes sur 42 : il s'agit, selon les communes, de centres de formation, écoles élémentaires ou maternelles, collèges, lycées ou RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Toutefois cette offre, satisfaisante d'un point de vue quantitatif, doit être nuancée au vu de la forte concentration sur les cotés est et sud du territoire.

Cette situation, si d'une part s'explique par la présence des communes les plus importantes en termes de population le long d'un axe qui traverse le territoire de Pont Saint Esprit à Tavel en passant par Bagnols sur Cèze et Laudun, d'autre part elle doit questionner sur le rôle des autres communes vis-à-vis du projet territorial porté par le SCoT et dans la perspective de structurer le territoire et ainsi de conforter et d'accompagner son développement.

La catégorie « santé » (médecins, infirmiers, pharmacies, ambulance, etc.) est ainsi absente dans 17 communes sur 42, notamment au nord du territoire, soit le 40% du territoire habité par le 11% de la population totale, soit 7 184 habitants en 2008.

Com	catégorie Enseignement	Santé	Sports, loisirs et culture	Total général
Aiguèze			2	2
Bagnols-sur-Cèze	24	208	35	267
Carsan	1		3	4
Cavillargues	1	3	5	9
Chusclan	1	6	6	13
Codolet	1		5	6
Connaux	1	18	7	26
Cornillon	1	3	3	7
Le Garn	1		2	3
Gaujac	1		4	5
Goudargues	1	19	6	26
Issirac	1		3	4
Laudun-l'Ardoise	5	32	27	64
Laval-Saint-Roman	1		1	2
Lirac	1	3	4	8
Montclus			1	1
Orsan	1	3	7	11
Le Pin	1		6	7
Pont-Saint-Esprit	9	95	18	122
La Roque-sur-Cèze			1	1
Sabran	1	4	5	10
Saint-Alexandre	1		2	3
Saint-André-de-Roquepertuis			2	2
Saint-André-d'Olérargues	1	2	1	4
Saint-Christol-de-Rodières			1	1
Saint-Étienne-des-Sorts	1	1	5	7
Saint-Geniès-de-Comolas	2	9	4	15
Saint-Gervais	1	3	4	8
Saint-Julien-de-Peyrolas	1	1	9	11
Saint-Laurent-de-Carnols			4	4
Saint-Marcel-de-Careiret	1	4	5	10
Saint-Michel-d'Euzet	1	1	2	4
Saint-Nazaire	1	5	5	11
Saint-Paulet-de-Caisson	1	14	4	19
Saint-Pons-la-Calm	1		3	4
Saint-Victor-la-Coste	1	9	5	15
Salazac			1	1
Tavel	2	9	10	21
Tresques	1	8	7	16
Vénéjan	1	1	6	8
Verfeuil	1		3	4
Saint-Paul-les-Fonts	1	1	5	7
	72	462	239	773

Afin de mettre en place une cartographie des polarités sur le territoire, il est nécessaire d'analyser la présence et la représentativité des équipements sur l'ensemble des communes du territoire.

8.2 Méthode de hiérarchisation des pôles selon le niveau de gamme des équipements

Afin d'aboutir à une hiérarchie des pôles, les critères de définition des équipements et services par gamme de l'INSEE ont été choisis.

A partir de la Base Permanente des Equipements 2010 qui recense de manière exhaustive les équipements et services à l'échelle des communes, un classement est élaboré selon 3 niveaux de gamme :

- gamme de proximité (29 équipements représentés),
- gamme intermédiaire (31 équipements représentés),
- gamme supérieure (35 équipements représentés).

La répartition des équipements et services selon le niveau de gamme est présentée sur la page suivante.

8.2.1 Hiérarchisation INSEE

A partir de cette définition, l'INSEE considère que peut être qualifié comme :

- **pôle de proximité** : un territoire bénéficiant d'au moins 12 équipements et services compris dans la gamme de proximité,
- **pôle intermédiaire** : un territoire bénéficiant d'au moins 13 équipements et services compris dans la gamme intermédiaire,
- **pôle supérieur** : un territoire bénéficiant d'au moins 18 équipements et services compris dans la gamme supérieure.

Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure
Banque, caisse d'épargne	Police, gendarmerie	Pôle emploi
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Trésorerie	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Réparation automobile et de matériel agricole	Pompes funèbres	Agence de travail temporaire
Maçon	Contrôle technique automobile	Hypermarché
Plâtrier, peintre	Ecole de conduite	Produits surgelés
Menuisier, charpentier, serrurier	Vétérinaire	Poissonnerie
Plombier, couvreur, chauffagiste	Blanchisserie, teinturerie	Parfumerie
Electricien	Supermarché	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Entreprise générale du bâtiment	Librairie, papeterie	Lycée d'enseignement professionnel
Coiffeur	Magasin de vêtements	Etablissement de santé de court séjour
Restaurant	Magasin d'équipements du foyer	Etablissement de santé de moyen séjour
Agence immobilière	Magasin de chaussures	Etablissement de santé de long séjour
Soins de beauté	Magasin d'électroménager	Etablissement psychiatrique
Epicerie, supérette	Magasin de meubles	Urgences
Boulangerie	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Maternité

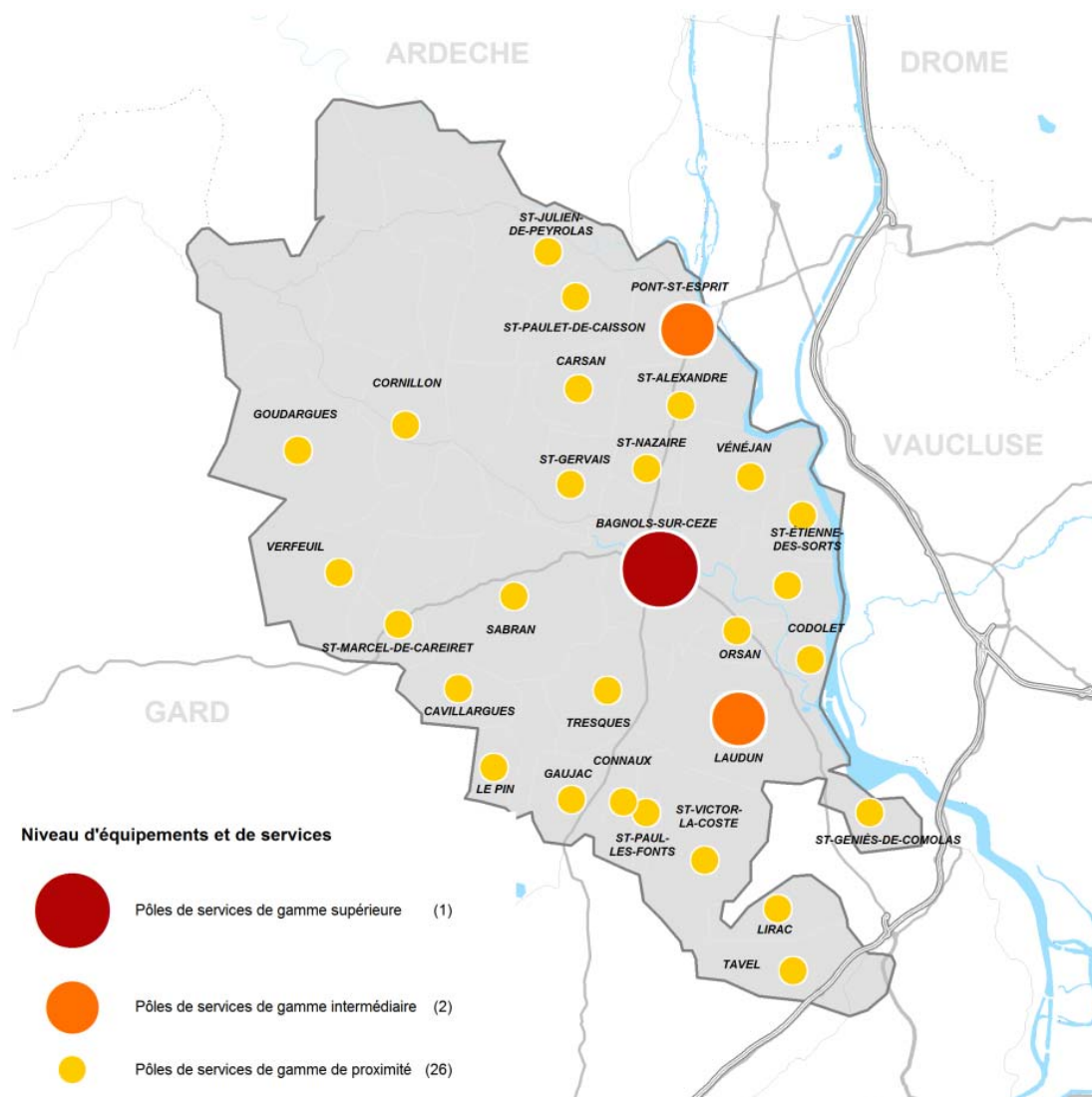
Boucherie, charcuterie	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Centre de santé
Fleuriste	Horlogerie, bijouterie	Structures psychiatriques en ambulatoire
Ecole maternelle	Collège	Spécialiste en cardiologie
Ecole élémentaire	Opticien, lunetier	Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
Médecin omnipraticien	Orthophoniste	Spécialiste en gynécologie médicale
Chirurgien dentiste	Pédicure, podologue	Spécialiste en gynécologie obstétrique
Infirmier	Laboratoire d'analyses médicales	Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
Masseur kinésithérapeute	Ambulance	Spécialiste en psychiatrie
Pharmacie	Personnes âgées : hébergement	Spécialiste en ophtalmologie
Taxi	Personnes âgées : soins à domicile	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
Boulodrome	Personnes âgées : service d'aide	Spécialiste en pédiatrie
Tennis	Garde enfants d'âge préscolaire	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
Salle ou terrain multisports	Bassin de natation	Sage-femmes
Terrain de grands jeux	Athlétisme	Orthoptiste
	Salle ou terrain de sport spécialisé	Enfants handicapés : hébergement
	Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Enfants handicapés : soins à domicile
		Adultes handicapés : hébergement
		Adultes handicapés : services
		Travail protégé
		Cinéma

Sur la base de cette classification et du nombre d'équipements et de services recensés, le territoire apparaît fortement polarisé sur la commune de Bagnols-sur-Cèze (762) en tant que pôle supérieur, en suite sur les communes de Pont Saint Esprit (370) et Laudun-l'Ardoise (162) en tant que pôles intermédiaires.

Selon cette méthode, 26 communes peuvent être considérées comme des pôles de proximité :

Communes	Nombre équipements gamme de proximité
Gaujac	12
Le Pin	12
Verfeuil	13
Saint Etienne des Sorts	15
Carsan	16
Saint Gervais	17
Codolet	18
Lirac	19
Saint Paul les Fonts	20
Saint-Marcel-de-Careiret	21
Saint-Alexandre	22
Cavillargues	24

Orsan	24
Saint-Nazaire	24
Cornillon	26
Vénéjan	26
Chusclan	27
Sabran	27
Saint-Julien-de-Peyrolas	30
Saint-Geniès-de-Comolas	36
Saint-Victor-la-Coste	37
Tresques	44
Saint-Paulet-de-Caisson	46
Tavel	46
Connaux	53
Goudargues	61



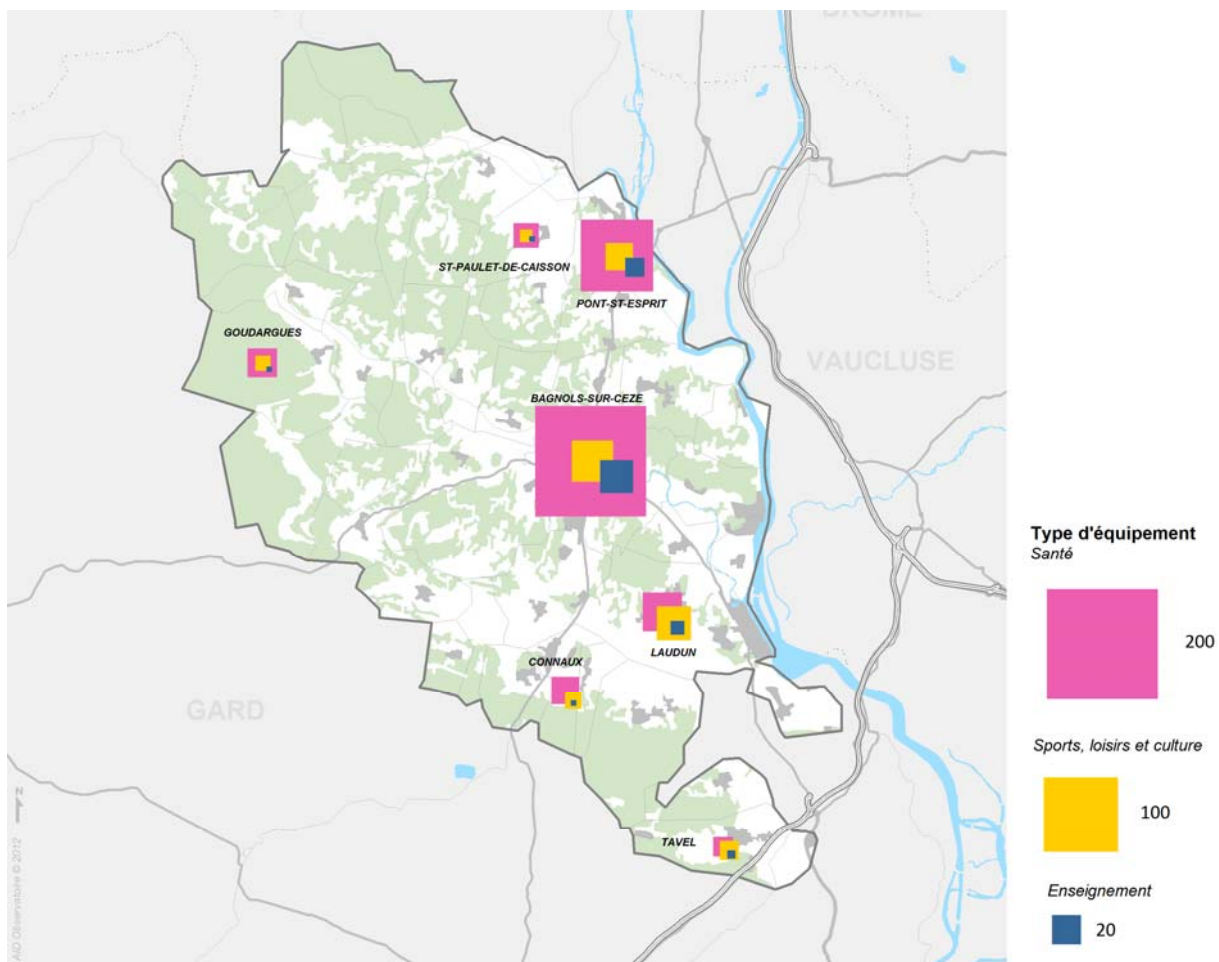
Cette classification apparaît toutefois peu lisible pour ce qui concerne le 3ème niveau, c'est-à-dire la gamme de proximité, le but étant de configurer une armature territoriale cohérente et capable de répondre aux exigences de développement du territoire dans les années à venir.

8.2.2 Hiérarchisation proposée pour le Gard Rhodanien

Une évolution possible pourrait être celle de fixer pour les pôles de proximité un seuil plus élevé, autour de 20 équipements (et un minimum de 10 équipements dans au moins une catégorie). Ceci nous conduit à « simplifier » l'armature territoriale en le rendant plus lisible.

- **Pôle supérieur** : Bagnols-sur-Cèze
- **Pôles intermédiaires** : Pont-Saint-Esprit et Laudun-l'Ardoise
- **Pôles de proximité** : Connaux, Tavel, Goudargues, St Paulet de Caisson.

Communes	Enseignement	Santé	Sport, loisirs, culture	Total général
Bagnols-sur-Cèze	24	208	35	267
Pont St Esprit	9	95	18	122
Laudun-l'Ardoise	5	32	27	64
Connaux	1	18	7	26
Goudargues	1	19	6	26
Tavel	2	9	10	21
Saint-Paulet-de-Caisson	1	14	4	19



8.3 AFOM équipements

ATOUTS	FAIBLESSES
• une offre d'équipements et de services de bon niveau • des équipements sportifs présents sur l'ensemble du territoire à des niveaux différents • 35 communes sur 42 disposent d'au moins 1 équipement de la catégorie « enseignement » (centre de formation, école élémentaire ou maternelle, collège, lycée, RPI)	• un territoire fortement polarisé • 17 communes sur 42, notamment au nord du territoire, ne disposent d'aucun équipement de la catégorie « santé » (médecins, infirmiers, pharmacies, ...) • l'importance des déplacements automobiles pour certaines communes notamment au nord du territoire • quelle armature territoriale promouvoir : vers une « ville-agglomération » ou une « agglomération-archipel » ? • la mise en œuvre d'une politique des déplacements, cohérente avec l'armature territoriale choisie • la communauté d'agglomération et ses nouvelles compétences pour mailler le territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
• quelle armature territoriale promouvoir : vers une « ville-agglomération » ou une « agglomération-archipel » ? • la mise en œuvre d'une politique des déplacements cohérente avec l'armature territoriale choisie • la communauté d'agglomération et ses nouvelles compétences pour mailler le territoire	• un territoire à plusieurs vitesses • un risque de contraposition entre l'urbain et le rural • une croissance des déplacements automobiles et une perte de qualité de vie • l'éloignement des nouveaux quartiers des services de centre-ville • la hausse du budget automobile des ménages

9 Transport – mobilité

L'analyse de la thématique transport – mobilité a été conduite en la décomposant en quatre points :

- la mobilité quotidienne
- la structure et l'usage du réseau routier
- l'organisation et la fréquentation des réseaux de transport public
- le transport des marchandises

9.1 La mobilité quotidienne

En l'absence d'enquêtes spécifiques auprès de la population (du type « enquête ménages-déplacements »), le diagnostic de la mobilité quotidienne a été fait en prenant en considération les navettes domicile-travail et domicile-études, mesurées lors du recensement général de la population de 2008.

9.1.1 Les navettes domicile-travail

Le territoire du SCOT compte environ 25 800 actifs occupés et autant d'emplois ; on relève :

- 9 700 actifs du territoire qui travaillent dans leur propre commune de résidence
- 9 500 qui travaillent dans une autre commune du territoire du SCOT
- 6 600 qui travaillent à l'extérieur du périmètre du SCOT (dont une partie importante à Avignon)

A l'inverse, les 25 800 emplois du territoire sont occupés de la manière suivante :

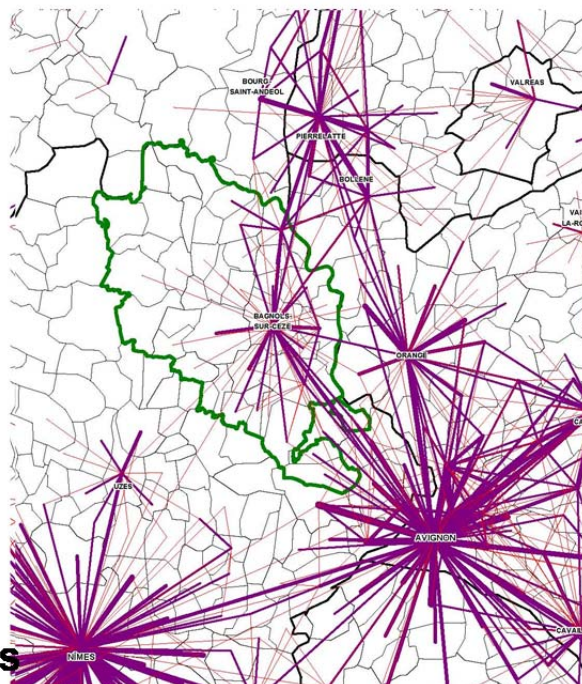
- 19 100 sont occupés par des actifs résidant à l'intérieur du périmètre du SCOT
- 6 700 sont occupés par des actifs résidant dans des communes extérieures

**Les navettes
domicile-travail**
d'après INSEE RP2008



65 000 déplacements quotidiens

source : INSEE – RGP 2008



9.1.2 Les navettes domicile-études

Le territoire du SCOT compte environ 14 400 enfants scolarisés et 13 400 places dans les établissements d'enseignement qui y sont implantés ; on relève :

- 8 200 élèves du territoire sont scolarisés dans leur propre commune de résidence
- 4 000 sont scolarisés dans une autre commune du territoire du SCOT (le plus souvent Bagnols/Cèze)
- 2 200 sont scolarisés à l'extérieur du périmètre du SCOT (Avignon, Montpellier, Aix)

A l'inverse, les 13 400 places d'enseignement du territoire sont occupées de la manière suivante :

- 12 200 sont occupées par des élèves résidant à l'intérieur du périmètre du SCOT
- 1 200 sont occupées par des élèves résidant dans des communes extérieures

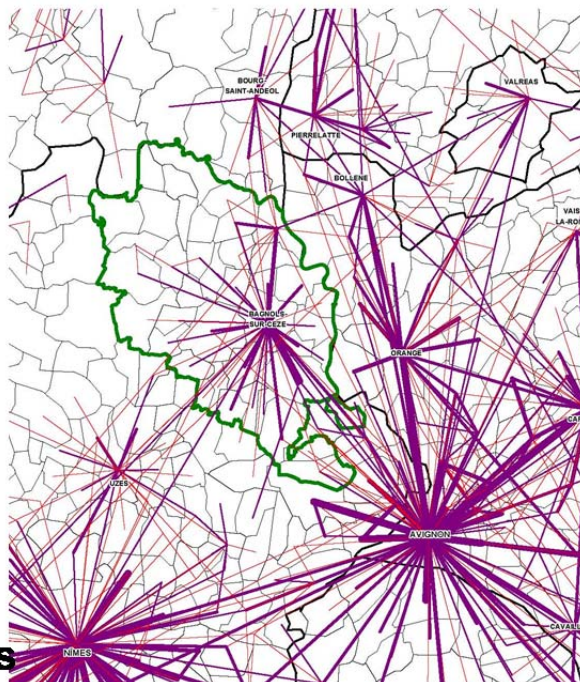
Les navettes domicile-études

d'après INSEE RP2006



31 000 déplacements quotidiens

source : INSEE – RGP 2008



L'analyse des mobilités domicile-travail et domicile-études montre à la fois la relativement bonne « autosuffisance » du territoire en matière d'emploi, et la faible dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière d'offre d'enseignement (les seuls élèves qui quittent le territoire sont en fait les étudiants, du fait de la quasi-absence de structure d'enseignement supérieur).

Elle montre aussi le poids très important de Bagnols dans la mobilité quotidienne, l'essentiel des mouvements intercommunaux concernant cette commune.

En considérant que les déplacements domicile-travail et domicile-études contribuent à 40% de la mobilité quotidienne, on peut estimer à environ 240 000 le nombre de déplacements quotidiens sur le territoire.

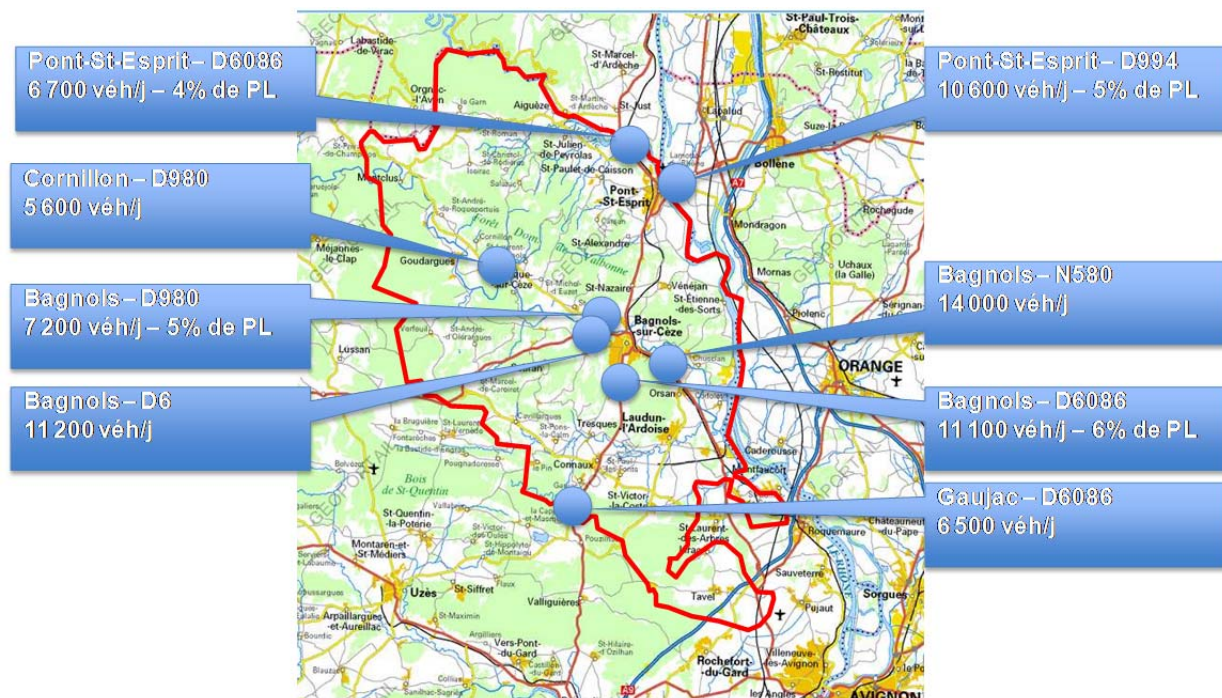
9.2 La structure et l'usage du réseau routier

Le réseau routier s'est structuré en fonction du relief du territoire ; son organisation est la suivante :

- un axe majeur nord-sud (RN86 & RD6086), qui relie Pont-St-Esprit, Bagnols/Cèze, Connaux et Gaujac
- l'axe Bagnols/Cèze - Avignon (RN580) qui dessert le territoire du SCOT depuis l'autoroute A9 (échangeur de Sauveterre)
- un axe est-ouest (RD6 & RD360) qui relie St-Marcel-de-Careiret à Chusclan
- des axes de vallée :
 - o RD980 dans la vallée de la Cèze
 - o RD901 dans la vallée de l'Ardèche

Ce réseau est assez fortement fréquenté, notamment en période estivale du fait de l'importance du tourisme dans les régions limitrophes : le trafic est principalement un trafic de transit, que l'on trouve notamment sur les principaux axes ci-dessus, avec des conséquences en termes d'encombrement et de sécurité routière dans les traversées de Pont-St-Esprit, St-Nazaire et Bagnols/Cèze, principalement, avec des volumes de l'ordre de 11 à 14 000 véh/j en Trafic Moyen Journalier Annuel.

Le taux de poids lourds est relativement élevé, avec 5% sur les axes principaux, ce qui témoigne du rôle d'itinéraire alternatif de transit qu'ils jouent par rapport à l'autoroute A7-A9, plus encombrée et payante.



source : Ministère du Développement Durable - CG30

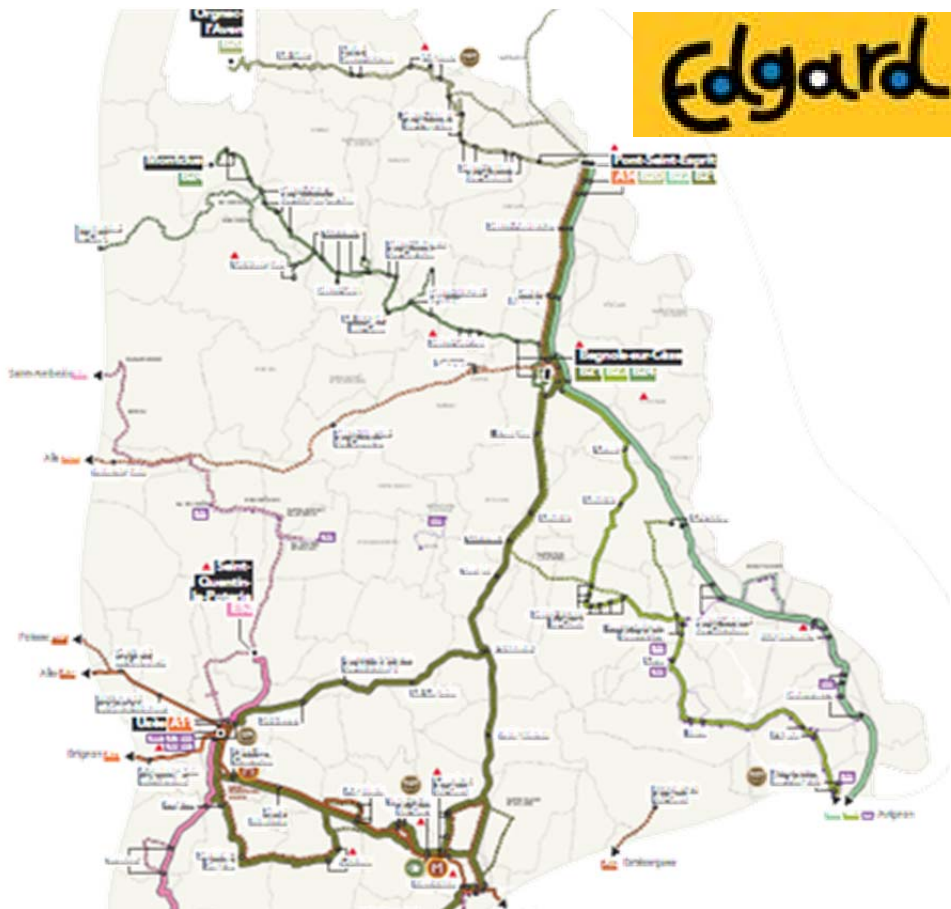
Le Conseil Général du Gard, dans le cadre de son Schéma Routier Départemental, a identifié 19 projets d'aménagement, allant du simple aménagement de place de village ou de carrefour à la déviation de Bagnols/Cèze ou de La Roque/Cèze. Le projet de déviation de Bagnols/Cèze est envisagé depuis plusieurs années, mais sa réalisation n'est pas programmée.

9.3 L'organisation et la fréquentation des réseaux de transport public

9.3.1 le réseau départemental EDGARD

Le réseau de transport public sur le territoire du SCOT du Gard Rhodanien est composé du seul réseau départemental EDGARD. Celui-ci est organisé selon une logique très fortement marquée par le transport scolaire ; la couverture géographique est très complexe, la grille horaire difficilement lisible, le niveau de desserte très faible. Il en résulte, logiquement, une fréquentation très faible.

Seule la tarification (gratuite pour les scolaires, unique pour les autres usagers avec un titre unité à 1,50 € et des abonnements annuels allant de 70 € pour les jeunes titulaires d'une carte scolaire à 315 € pour les salariés) est simple.



source : CG30

Le réseau sur le territoire du SCOT se compose de 10 lignes :

6 lignes régulières

- A14 : Pont-St-Esprit – Bagnols – Alès
- B20 : Orgnac – Le Garn – Pont-St-Esprit
- B21 : Pont-St-Esprit – Bagnols – Nîmes
- B22 : Pont-St-Esprit – Bagnols – Avignon
- B23 : Bagnols – Avignon
- B24 : Montclus – Goudargues – Bagnols/Cèze

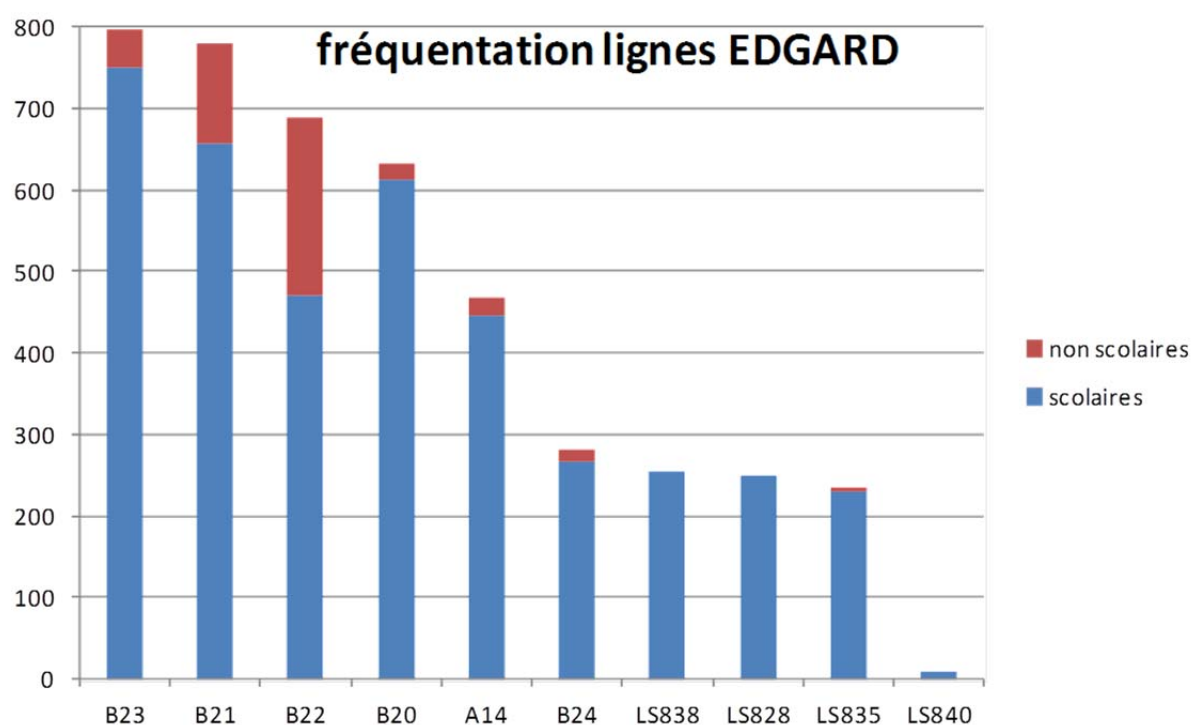
4 lignes scolaires

- LS828 : desserte des établissements de Villeneuve-lès-Avignon
- LS835 : desserte des établissements de Bagnols/Cèze pour Le Pin et St-Pons-la-Calm
- LS838 : desserte des établissements de Bagnols/Cèze

LS840 : desserte des établissements de Bagnols/Cèze pour Carmignan
On constate qu'aucune ligne régulière n'est strictement incluse dans le périmètre du SCOT du Gard Rhodanien.

La fréquentation des lignes, illustrée par le graphique ci-dessous, montre bien la conception quasi exclusivement scolaire du réseau : seule la ligne B22, vers Avignon, transporte une part significative (de seulement 32%, toutefois) d'usagers non scolaires.

La fréquentation journalière globale moyenne des lignes du réseau EDGARD desservant le territoire du SCOT s'élève à environ 4 400 passagers/jour. Ramenée à la mobilité quotidienne (estimée plus haut à environ 240 000 déplacements/jour), elle conduit à une part modale des transports collectifs de moins de 2%, ce qui doit être considérée comme extrêmement faible.



source : CG30

Il convient de signaler que le transport des salariés du site de Marcoule pour leurs trajets domicile-travail est assuré par un système de navettes organisées par le CEA.

9.3.2 le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire est présent sur le territoire, puisque celui-ci est traversé par la voie ferrée dite de la rive droite du Rhône, dont la fonction est aujourd'hui exclusivement tournée vers le transport de fret ferroviaire.



Néanmoins, la ligne ferroviaire présente plusieurs caractéristiques qui en feraient une infrastructure très intéressante en termes de transport public :

- elle est bien située par rapport aux principaux flux de déplacements
- elle dispose de six gares sur le territoire du SCOT
- elle permettrait de relier celui-ci à Avignon et à Nîmes

Des études d'opportunité et de faisabilité d'une réouverture au trafic voyageurs ont été réalisées en 2007 (par le bureau d'études TTK pour la Région Rhône-Alpes) et en 2009 (par le bureau d'études SYSTRA pour RFF), dont il ressort que l'intérêt d'une réouverture est réel, notamment pour la partie sud de la ligne (de Pont-St-Esprit à Avignon et Nîmes), avec un niveau de service de l'ordre de 7 allers-retours par jour (3 le matin, 3 le soir et 1 à la mi-journée).

Malgré ces conclusions positives, les Autorités Organisatrices concernées (les Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon) n'ont pas donné, pour l'instant, une suite favorable à ce projet.

9.4 Le transport de marchandises

Compte tenu de l'activité industrielle très marquée du territoire, et de sa position stratégique, le transport de marchandises est une question importante de la thématique transport-mobilité.

Le territoire dispose en la matière d'un équipement de premier plan avec le port de L'Ardoise, considéré par le Schéma Portuaire Régional Languedoc-Roussillon comme un site stratégique pour la logistique, associé au projet de réaménagement du canal du Rhône à Sète ; ce projet entrerait en effet en synergie avec les projets de développement industriel dans les filières innovantes (démantèlement, extraction, recyclage, dépollution, ...).

Le port est constitué de deux postes à quai d'une longueur total de 213 m ; son activité se limite actuellement au seul transbordement de granulats, pour un volume de 50 000 t/an, ce qui peut être considéré comme très faible au regard de ports comme Vienne (884 000 t/an) ou même Arles (494 000 t/an).



source : Schéma Portuaire Régional – Région Languedoc-Roussillon

9.5 Enquête auprès des communes

Dans le cadre de la phase diagnostic, une enquête a été réalisée auprès des communes du territoire du SCOT pour connaître les principaux enjeux et problèmes à résoudre.

Sur 42 communes, 31 ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé, soit 74% représentant 40% de la population.

Les principales questions posant problème aux responsables communaux sont les suivants :

- la vitesse trop élevée sur le réseau routier (68% des réponses)
- des problèmes ponctuels de stationnement, souvent au niveau des écoles (39%)
- une insécurité routière trop grande (35%)
- quelques problèmes ponctuels de saturation (25%)
- le trafic des poids lourds pour les communes situées sur les grands axes (23%)

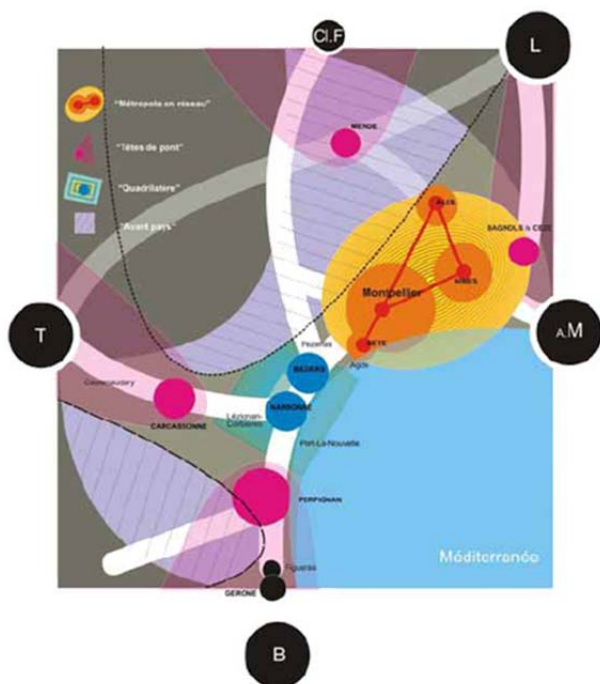
Parmi les projets à mettre en œuvre, on trouve :

- un plébiscite pour la réouverture de la voie ferrée aux voyageurs (71%)
- la mise à 2x2 voies de la RN86 (48%)
- le renforcement et l'amélioration des transports collectifs (45%)
- la déviation de Bagnols et St-Nazaire (32%)

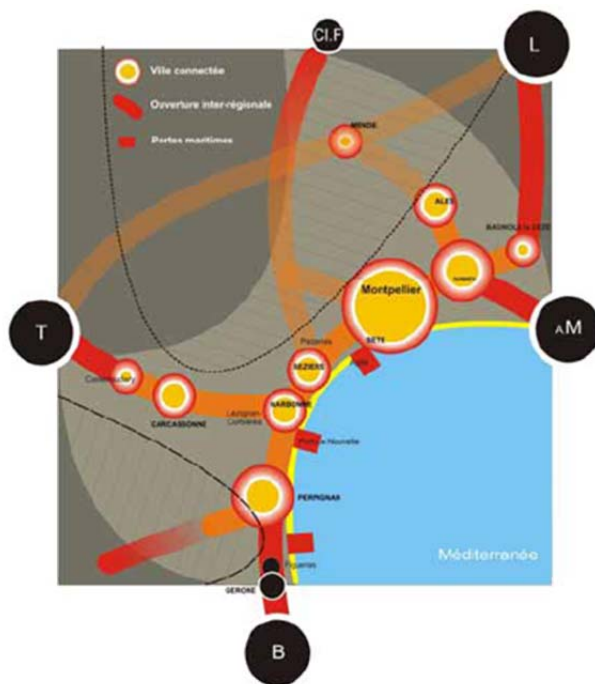
9.6 Positionnement du territoire dans les documents de planification régionaux

La Région Languedoc-Roussillon a élaboré un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), ainsi qu'un Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT).

Dans ces documents, le territoire du SCOT du Gard Rhodanien est identifié comme une « tête de pont » de la région vers Avignon, et constitue une polarité sur l'axe stratégique Montpellier – Nîmes – Lyon :



source : SRIT – Région Languedoc-Roussillon



source : SRADDT – Région Languedoc-Roussillon

Il est souligné dans ces documents l'importance de la connexion avec Avignon, et il est regretté que le territoire ne dispose pas d'une connexion ferrée avec les agglomérations voisines.

9.7 AFOM transport-mobilité

ATOUTS	FAIBLESSES
• un réseau routier bien maillé • une concentration de l'habitat et des emplois au sud-est du territoire	• un réseau routier inadapté aux flux (transit) • une ligne ferroviaire fermée aux voyageurs • un réseau de transport public très insuffisant • un territoire très diffus sur la plus grande partie (nord—ouest) • un port en perte de vitesse • une certaine dépendance de l'extérieur

	• peu d'itinéraires cyclables
OPPORTUNITÉS	MENACES
• le SCOT !!! • la prise de compétence transport (création de la communauté d'agglomération) • une ligne ferroviaire bien placée • un port fluvial aux fortes capacités	• risque de « finisterrisation » • accroissement des flux d etransit poids lourds

10 Environnement

10.1 Paysages

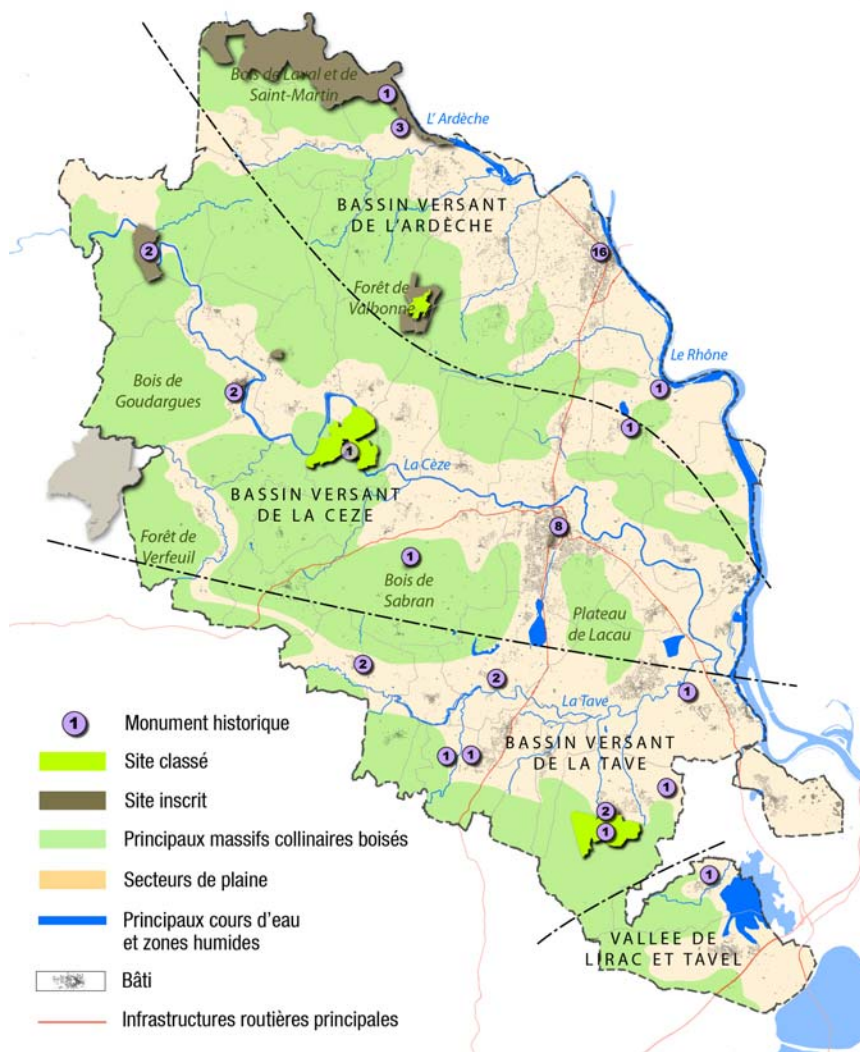
10.1.1 Approche paysagère globale

Le territoire du SCoT Gard Rhodanien est organisé autour de **quatre grandes unités paysagères, associées aux différents bassins versants du territoire.** Alternant grandes plaines viticoles, massifs collinaires boisés, plateaux et gorges profondes, il présente une grande diversité paysagère, où les espaces naturels structurent fortement le paysage.

L'Ouest du territoire se caractérise par une prédominance de collines boisées et de plateaux, avec un faible taux d'occupation humaine et une activité agricole importante, majoritairement viticole. La majorité des communes s'est construite sur les piémonts de ces massifs et présente un patrimoine architectural de qualité.

L'est du territoire constitue le point de raccordement des quatre vallées, le terrain y est moins accidenté que dans l'ouest, l'urbanisation et les zones d'activités économiques y constituent les éléments dominants. Dans cette partie du territoire, le paysage est banalisé du fait d'une urbanisation non maîtrisée, en lien avec l'uniformisation de la vallée du Rhône.

APPROCHE PAYSAGERE GLOBALE



10.1.2 Les périmètres de protection du patrimoine paysager

Le territoire du SCoT totalise **une cinquantaine de monuments historiques classés et inscrits au titre de la Loi de 1913**, ainsi que **quatorze sites classés et inscrits au titre de la Loi de 1930**, parmi lesquels figurent l'ancienne Chartreuse de Valbonne, les cascades du Sautadet et les gorges de l'Ardèche. Les travaux situés dans les périmètres de protection de ces sites devront faire l'objet d'un avis de la Commission des sites ou de l'Architecte des bâtiments de France (selon le type de protection). Certains sont soumis à une sur-fréquentation. Des aménagements doivent y être réalisés pour préserver au mieux ces sites. Par ailleurs, la DREAL et la commission départementale compétente en matière de nature, paysages et sites (CNDPS) ont proposés au ministère que le site inscrit de la **forêt de Valbonne figure sur une liste de sites « à classer » sur une période de 15 à 20 ans**. La DREAL s'apprête également à faire une **proposition d'extension de protection du site inscrit du village de Cornillon**.

Le territoire comporte **deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain, et Paysager (ZPPAUP)** avec les centres anciens de Montclus et de Bagnols-sur-Cèze. La **commune de Pont-Saint-Esprit possède un secteur sauvegardé**, dont le « plan de sauvegarde et de mise en valeur » fixe notamment les règles de démolition ou de modification des immeubles pour le secteur.

10.1.3 Le paysage naturel et agricole

Les versants boisés du territoire sont aujourd'hui encore bien préservés. La plaine est, en revanche, soumise à une **dynamique d'urbanisation importante sur les espaces agricoles**, dont la dominante viticole constitue l'une des caractéristiques identitaires du territoire. Notons toutefois que **certains espaces aux abords des villages, anciennement cultivés, tendent à s'enfricher et à se refermer**. Leur entretien contribue à la diversité des paysages.

Les enjeux de visibilité des aménagements sont importants sur une grande partie du territoire. En effet, les reliefs favorisent des **co-visibilités entre versants et une forte visibilité** sur les plaines depuis les villages perchés.

Certains abords de la Tave, de la Cèze, de l'Ardèche et du Rhône sont aujourd'hui peu valorisés. Leur ripisylve est par endroit de faible qualité ou absente.

10.1.4 Le paysage urbain

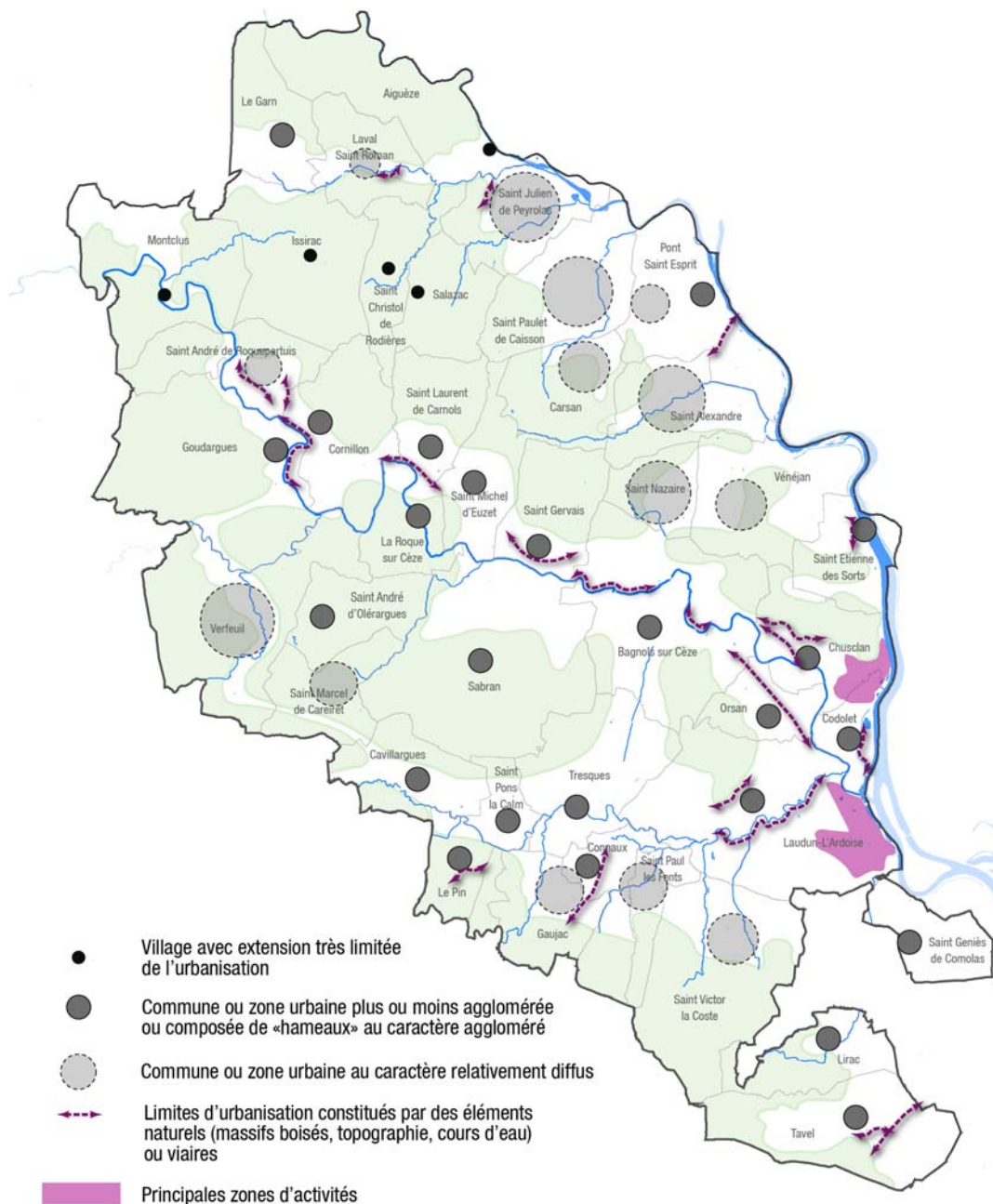
Le territoire du SCoT présente trois typologies de communes ou zones urbaines, auxquelles sont associés des enjeux particuliers :

- Les communes situées sur le massif de Valbonne et sur le plateau des bois de Ronze et de Laval présentent, de façon générale, **une organisation urbaine structurée, avec une extension urbaine limitée autour des centres bourgs**. L'enjeu consiste au maintien de ces structures urbaines et des silhouettes villageoises.
- Plus de 50% des communes sont **plus ou moins agglomérées** ou composées de « hameaux » au caractère aggloméré. Il s'agit des communes situées dans les vallées de la Cèze et de la Tave et aux abords du Rhône. L'enjeu consiste notamment à limiter l'urbanisation linéaire le long des grands axes et à privilégier une urbanisation en continuité de l'existant.

Pour ces deux types, de communes, l'architecture est souvent remarquable, à ce titre, **trois communes ont le label « plus beaux villages de France »**, il s'agit de la Roque-sur-Cèze, d'Aiguèze et de Montclus.

- Un tiers des communes présente un caractère urbain diffus. Celles-ci se sont construites sans réelle organisation, avec un mitage important des espaces agricoles et naturels. L'enjeu consiste à privilégier une urbanisation des dents creuses, avec un développement plus harmonieux et dense.

LE PAYSAGE URBAIN



Un certain nombre d'éléments naturels ou viaires constitue aujourd'hui des limites nettes à l'urbanisation du territoire. La transition entre espace urbain et

agricole ou naturel y est facilement identifiable et s'appuie sur des éléments forts du paysage (cours d'eau, masses boisées, infrastructures routières).

Les lignes à haute tension et la zone industrielle de l'Ardoise constituent aujourd'hui les principaux points noirs paysagers du territoire.

10.2 Milieux naturels et biodiversité

Sources : DREAL Languedoc-Roussillon et Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Le territoire du SCoT est concerné par un certain nombre de périmètres d'inventaire, de gestion et de protection. Ce sont des secteurs ayant une valeur patrimoniale et présentant des enjeux forts en termes de fonctionnement écologique et de biodiversité.

22,5 % du territoire est couvert par le réseau Natura 2000, 48,5% par des périmètres d'inventaire.

10.2.1 Les périmètres contractuels

Le réseau Natura 2000 se compose de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) en application de la Directive « Habitats » de 1992 (92/43/CEE), ainsi que de Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux » de 1979 (79/409/CEE). Le territoire du SCoT compte **3 ZPS** (6835 ha) **et 4 SIC** (8858 ha) :

- « Les Garrigues de Lussan » (SIC, FR9112033)
- « Les Marais de l'Île Vieille » (SIC, FR9312006)
- « La Basse Ardèche Urganienne » (SIC et ZPS, FR8201654)
- « La Forêt de Valbonne » (ZPS, FR9101398)
- « La Cèze et ses gorges » (ZPS, FR9101399)
- « Le Rhône aval » (ZPS, FR9301590)
- « La Basse Ardèche Urganienne » (ZPS, FR8201654)

10.2.2 Les périmètres d'inventaire du patrimoine naturel

Les ZNIEFF

Cet inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats naturels. **Il ne s'agit pas d'un périmètre de protection, mais d'expertise** qui signale la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables ou protégées par la loi.

10 ZNIEFF de Type I (3254 ha) **et 7 ZNIEFF de Type II** (17 737 ha) sont recensées au sein du périmètre du SCoT.

Les ZNIEFF de type I sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ce sont des **zones particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées**. Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les enjeux y sont moins forts que pour les ZNIEFF de type I. **Les aménagements peuvent y être autorisés, à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux.**

Les ZICO

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Ils ont servi à la définition des ZPS (Natura 2000).

Le territoire du SCoT est concerné par **2 ZICO** : le « Marais de l'Île Vieille » et les « Gorges de l'Ardèche ».

10.2.3 Les périmètres réglementaires

La réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche

Une réserve naturelle est un territoire plus ou moins intégralement protégé par un règlement, divers procédures et moyens physiques et de surveillance. **Le classement en réserve naturelle interdit théoriquement toute destruction et toute modification du milieu.**

La réserve naturelle nationale des « Gorges de l'Ardèche », qui s'étend dans sa globalité sur 2953 hectares, couvre 1275 hectares du territoire du SCoT, soit 2,1 % du périmètre du SCoT. La chasse y est interdite, hormis la chasse aux sangliers. L'élevage, les activités pastorales et la pêche y sont autorisés.

L'arrêté préfectoral de protection de biotope des Concluses

Un APPB est un arrêté, pris par le préfet, pour protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées. Il est limité à des **mesures d'interdiction ou d'encadrement d'activités**, susceptibles d'être contrôlées par l'ensemble des services de police de l'Etat.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope est en vigueur sur le territoire du SCoT, celui des « Concluses ». Sur les 349 hectares de l'APPB, 50 hectares sont compris à l'intérieur du périmètre du SCOT, soit 0,08 % du périmètre du SCOT.

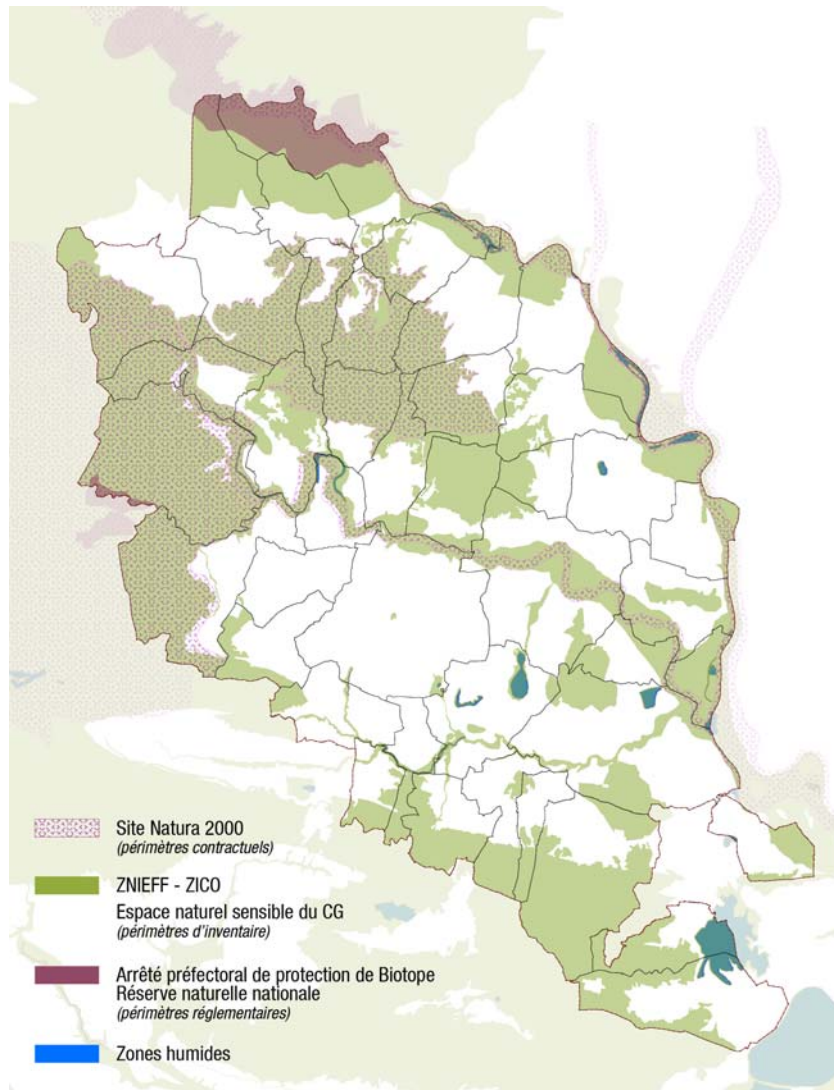
10.3 Les enjeux liés à la biodiversité sur le territoire

10.3.1 Les plans nationaux d'actions

L'avifaune présente un enjeu fort sur le territoire du SCoT. Plusieurs espèces remarquables y sont recensées, dont trois bénéficient d'un **Plan National d'Action (PNA)** : le Vautour percnoptère, l'Aigle de Bonelli et l'Outarde Canepetière. Un PNA Chiroptères est également en vigueur sur le SCoT. Ces PNA sont localisés essentiellement sur le nord et l'ouest du territoire.

Le territoire du SCOT abrite également quelques espèces remarquables et protégées d'insectes, d'amphibiens et de reptiles.

Concernant la flore, le territoire abrite plusieurs espèces végétales protégées.



10.3.2 La trame verte et bleue

Le territoire du SCoT est concerné par le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon**, en cours d'élaboration et devant être approuvé en 2013.

L'analyse cartographique de la trame verte et bleue du territoire fait apparaître deux grands secteurs :

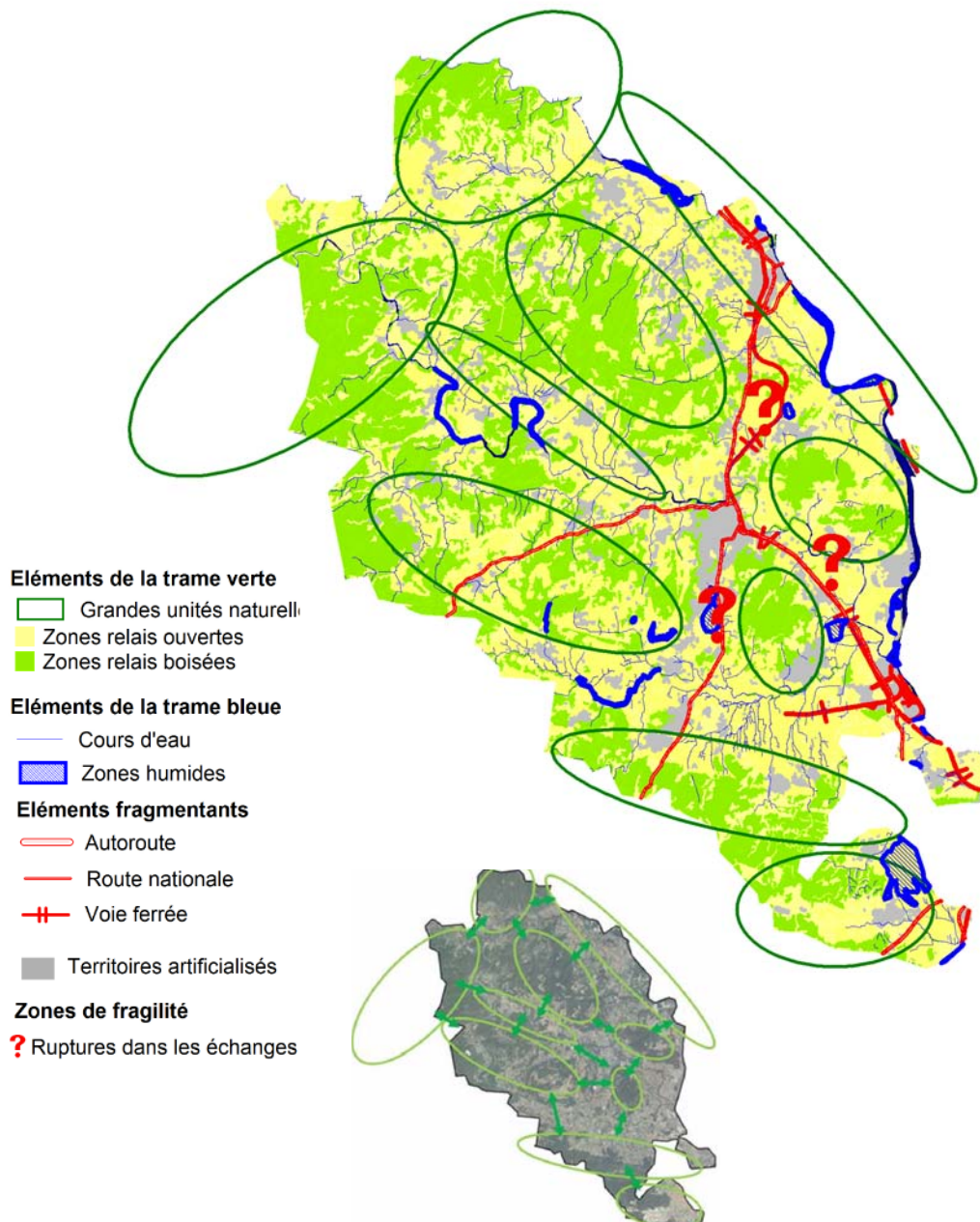
Le nord du territoire, caractérisé par la présence importante d'espaces naturels à forte valeur écologique et dont la continuité entre ces espaces reste fonctionnelle,
Le sud du territoire, composé d'entités naturelles séparées par des éléments plus ou moins fragmentant. Les axes autoroutiers entraînent une rupture dans les

échanges. Ces secteurs doivent être particulièrement surveillés afin de limiter les pertes écologiques.

Concernant la trame bleue, certains **obstacles à l'écoulement** en travers des cours d'eau constituent des ruptures des continuités écologiques, en perturbant le déplacement de certaines espèces piscicoles. De plus, les **points de passage sous les autoroutes** sont à préserver afin de conserver la continuité écologique aussi bien pour les espèces aquatiques que pour les espèces terrestres qui utilisent les ripisylves des cours d'eau pour leur déplacement.

Plusieurs **zones humides** sont recensées sur le territoire du SCoT. Celles-ci constituent des écosystèmes inestimables, remplissant plusieurs fonctions écologiques : étapes migratoires, lieux de reproduction, d'hivernage, fonction d'alimentation pour de nombreuses espèces. Ces fonctions biologiques confèrent ainsi aux zones humides une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.

Un plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides a été réalisé en 2009, il a été lancé le 1^{er} avril 2010 et comporte 29 actions à mettre en œuvre de façon concertée. On dénombre **20 zones humides** sur le territoire du SCOT qui sont de différents types : Bordure de cours d'eau, marais aménagé dans un but agricole et zones humides artificielles.



10.4 Gestion et qualité de la ressource en eau

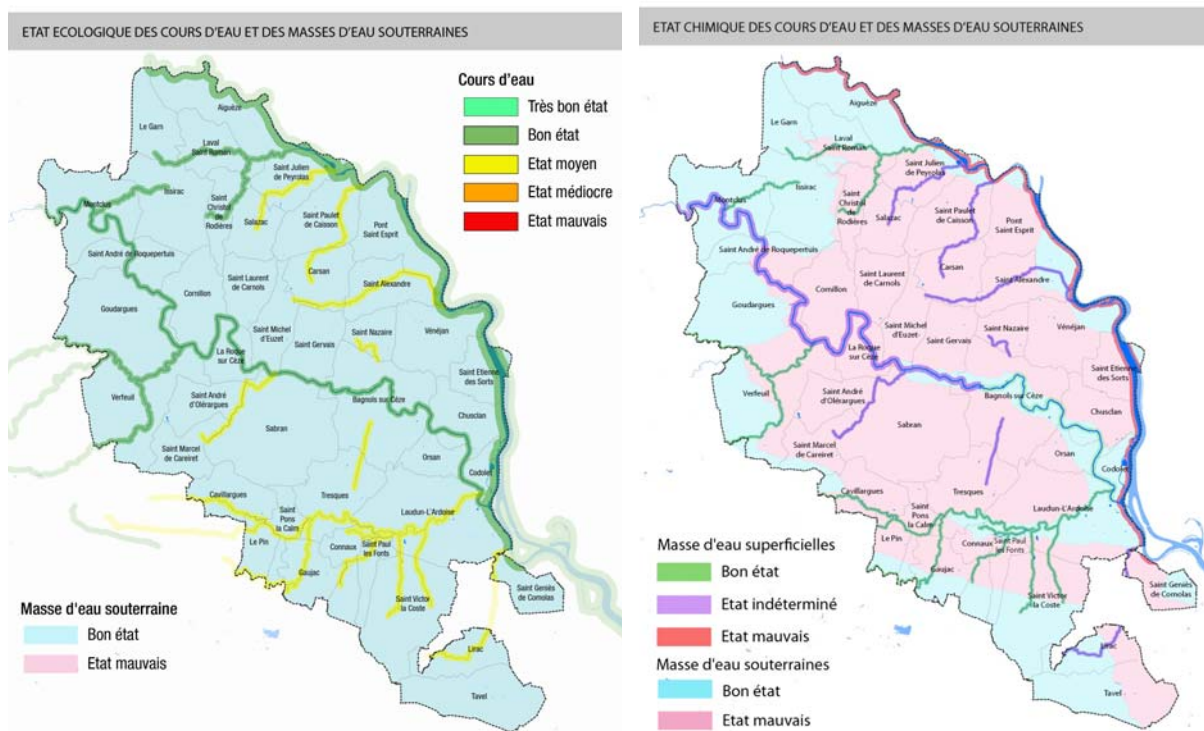
10.4.1 Qualité des eaux superficielles et souterraines

Le réseau hydraulique du SCOT Gard Rhodanien est constitué de quatre cours d'eau majeurs : la Cèze, la Tave, l'Ardèche et le Rhône.

Le territoire du SCOT compte 3 syndicats de gestion des bassins versants qui sont : le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (ABCèze), le Syndicat mixte Ardèche Claire et le Syndicat mixte des bassins versants du Gard Rhodanien.

Les cours d'eau et leurs affluents présentent un **bilan qualitatif mitigé**. Si plusieurs cours d'eau témoignent d'un bon état écologique et chimique, d'autres en revanche pâtiennent d'une qualité moyenne, telle que la Tave, le Rhône et l'Ardèche. Les principaux problèmes recensés sur ces différents cours d'eau du territoire concernent les pollutions agricoles, urbaines et industrielles, des dégradations morphologiques et une surcharge sédimentaire.

Concernant les eaux souterraines, les deux nappes présentes sur le territoire montrent un **bon état écologique**, mais un **état chimique médiocre** pour les formations tertiaire des Côtes du Rhône.



Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** Rhône-Méditerranée-Corse définit les grandes orientations à suivre et les objectifs à atteindre en termes de gestion et de qualité des eaux. L'atteinte du bon état écologique de la Tave, du Vionne et du Nizon est fixée à **2027**, le bon état chimique du Rhône et de la masse souterraine des côtes du Rhône à **2021**.

Concernant les eaux de baignade, la quasi-totalité des points de baignade du SCoT ne disposent que d'une qualité moyenne mais restent toutefois conformes à la directive européenne 2006/7/CE, c'est-à-dire que les nombres impératifs fixés par la directive sont respectés dans au moins 95% des prélèvements. Seul l'étang de Codolet témoigne d'une bonne qualité des eaux.

10.4.2 Organisation et gestion de l'alimentation en eau potable (AEP)

Organisation

Les communes du SCoT ont adopté différents modes de gestion de l'AEP : régie communale ou délégation de service public (DSP). Au total, on compte **5 syndicats intercommunaux en AEP** qui permettent à plusieurs communes de partager leurs ressources.

Seules 5 communes disposent d'un schéma directeur d'eau potable : Bagnols-sur-Cèze, Carsan, Orsan, St Alexandre et St Michel d'Euzet. Il est en cours d'élaboration sur les communes de Vénéjean et Saint Nazaire. Cet outil permet notamment de pointer les problèmes existants, d'estimer les besoins futurs et d'établir des scénarios et un programme d'action

Qualité et rendement

En général, la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau destinée à la consommation sur le territoire du SCoT est satisfaisante et présente des taux de conformité de 100%. Cependant, sur quelques points de captages, certains problèmes de qualité sont relevés, tels que des teneurs en pesticides supérieures au seuil de conformité (Carsan - St Alexandre) ou des problèmes de turbidité à surveiller (Sabran).

Le **taux moyen de rendement** des réseaux AEP du territoire est d'environ **71%**.

Captages

Les captages sont de trois types sur le territoire du SCOT : 43 forages, 18 puits et 11 sources. Environ 70 réservoirs permettent de stocker l'eau.

Les captages destinés à la production d'eau potable font aujourd'hui l'objet de plusieurs réglementations et la protection de la ressource en eau est un des axes forts identifiés à l'issue du Grenelle de l'Environnement.

Plusieurs captages en AEP font l'objet de protection dont 4 sont considérés comme des **captages prioritaires** (Comité Départemental de l'Eau du Gard, 2010), localisés sur les communes de St Julien de Peyrolas, St Gervais, St Michel de Careiret et Cornillon. Des actions de restauration et de protection contre les pollutions diffuses en pesticides doivent y être engagées dans les **ZSCE (Zone Soumise à Contrainte Environnementale)** définies autour de ces captages.

D'autres captages font l'objet d'études en cours pour l'établissement d'un périmètre de protection (Sabran, Bagnols-sur-Cèze).

Besoins identifiés (rapports annuels)

Différents types de travaux sont à réaliser sur les réseaux AEP du territoire. Il s'agit notamment de :

- la sécurisation et la protection de certains captages,
- l'entretien des réservoirs (fissures),
- la mise en conformité des forages,
- le remplacement des conduites en mauvais état et des conduites en plomb,
- l'optimisation du rendement des réseaux

10.5 Gestion des risques

Sources : DREAL Languedoc-Roussillon, DDTM, prim.net

10.5.1 Les risques naturels

Quatre types de risques naturels sont identifiés sur le territoire : inondation, feux de forêt, mouvement de terrain et séisme. Les trois premiers peuvent engendrer l'inconstructibilité de certains secteurs.

Le risque inondation

Maillé d'un réseau hydrographique dense, le territoire du SCoT est particulièrement soumis à ce risque qui concerne toutes les communes.

Deux Plans de Prévention des Risques (PPR) sont en vigueur sur le territoire : le **PPRI Rhône-Cèze-Tave** (approuvé en 2000) et le **PPRI Auzon-Auzonnet-Alauzène, Cèze aval et Cèze amont** (approuvé en 2011).

Deux PPR Inondation ont été prescrits mais n'ont toujours pas fait l'objet d'une approbation : le PPR Confluence Rhône-Ardèche et le PPR Tave-Brive-Veyre.

Deux Plans de Surfaces Submersibles, qui sont des documents antérieurs aux PPRi mais qui en ont la valeur et la portée de servitude d'utilité publique, concernent également le secteur :

- Le PSS Rhône amont, approuvé le 6 août 1982 concernant 8 communes du SCOT,
- Le PSS Ardèche, approuvé le 27 mars 1959 concernant 5 communes du SCOT

Le risque feux de forêt

Le risque feux de forêt concerne l'ensemble des communes du SCoT. Disposant d'une superficie très boisée comme le reste du département, le territoire est particulièrement sensible à ce risque, bien que les feux de forêts soient moins fréquents depuis une trentaine d'années.

Hormis l'existence d'un **Plan Départemental de Protection Contre les Incendies (PDFCI 2011-2015)**, il n'y a pas d'autre document spécifique à la prise en compte de ce risque sur le territoire. Les communes sont toutefois concernées par les obligations de débroussaillage définies par l'Arrêté préfectoral du 27 avril 2010. **Quatre syndicats intercommunaux ont la maîtrise d'ouvrage de l'équipement des massifs** sur le territoire du SCoT (création et entretien des ouvrages DCFI).

RISQUES NATURELS



Toutes les communes comprennent chacune au moins une zone située en aléa très élevé où toute nouvelle construction est interdite.

Le risque sismique

Bien qu'aucun séisme important ne se soit produit sur le territoire du SCoT, le risque est cependant réel, et la nouvelle classification, entrée en vigueur en mai 2011, classe l'ensemble des communes du territoire en **zone de sismicité 3, correspondant à un risque modéré, sur une échelle de 1 à 5**. Les constructions sont soumises à des règles spécifiques.

Le risque mouvement de terrain

Lié à un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques, ce risque est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action du vent, de l'eau ou de l'homme.

Ce risque concerne 24 communes du SCoT. Aucun PPR n'est cependant en vigueur sur le territoire. L'importance du risque reste à préciser.

Le risque de mouvement de terrain sur le territoire du SCOT, lié en partie à des phénomènes de retrait-gonflement des argiles, des risques d'effondrement minier ainsi qu'à la présence d'anciennes carrières.

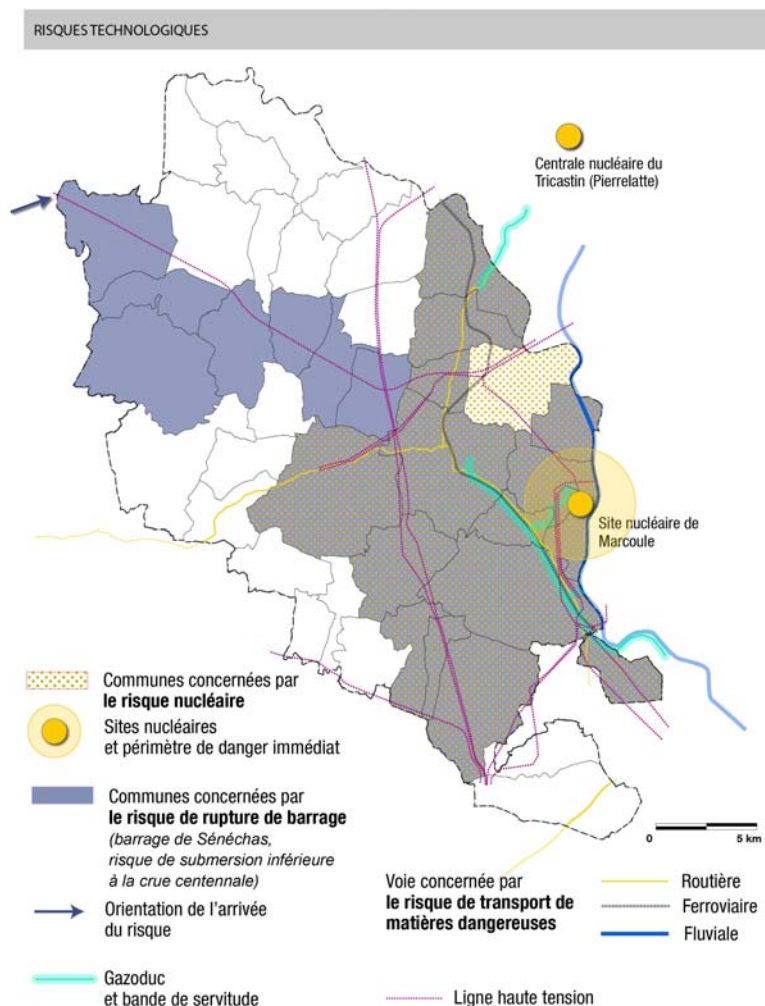
10.5.2 Les risques technologiques

Ils sont de 3 types sur le territoire : nucléaire, rupture de barrage et transport de matières dangereuses.

Le risque nucléaire

Le site de Marcoule est couvert par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui s'étend sur un périmètre de 10 kms autour des installations et concerne 15 communes du SCOT. Les principales contraintes en matière d'urbanisation s'appliquent sur la zone de danger immédiat qui est de 2 kms autour des réacteurs Phénix et Célestins et de 500m autour de l'usine Mélox.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) assure le contrôle des installations et la prévention du risque.



Le risque rupture de barrage

Ce risque, qui concerne 23 communes du territoire, est lié à la présence du **barrage écrêteur de crues du Sénéchas**, implanté sur la Cèze dans les Cévennes Gardoises au Nord-Ouest du SCoT.

L'ensemble des communes du SCOT est soumis à une submersion inférieure à la crue centennale.

Le risque transport de matières dangereuses (TDM)

Le risque TDM est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime) soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc, etc.) de matières dangereuses.

Sur le territoire du SCoT, l'**autoroute A9**, les **routes nationales 86 et 580**, les **anciennes routes départementales 6 et 16**, la **voie ferrée Givors/Grézan** ainsi que le **Rhône** sont des unités mobiles utilisées pour le transport de matières dangereuses. L'**oxyduc Pierrelatte - L'Ardoise** constitue un lien fixe de TDM, tout comme les **7 gazoducs** qui traversent l'Est du territoire.

Le risque industriel

Le risque industriel est faible sur le territoire, 60 Installations sont Classées pour la Protection de l'Environnement dont 2 sites SEVESO « Seuil bas ». Les deux installations SEVESO ne présentent pas de risque technologique auquel est associée une servitude d'utilité publique interdisant la construction sur un périmètre proche.

10.6 Nuisances pollutions

et

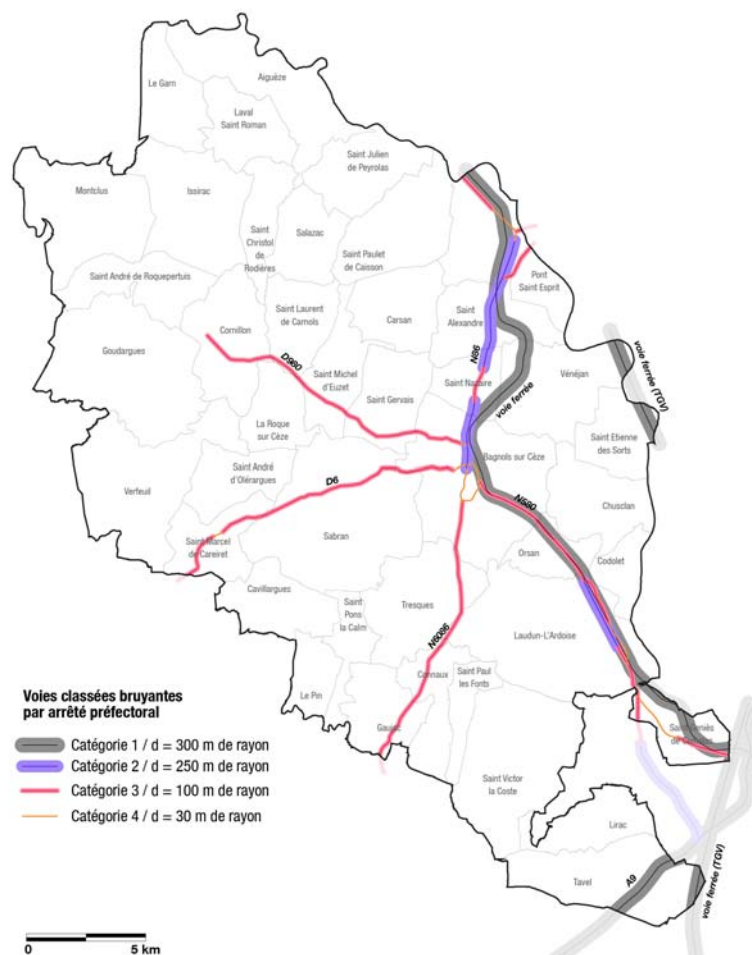
NUISANCES SONORES

10.6.1 Les nuisances sonores

Si la partie Ouest et nord du territoire, à dominante rurale, bénéficie d'une ambiance acoustique préservée, les infrastructures routières et ferroviaires sont à l'origine de nombreuses nuisances sonores sur la partie Est du territoire, notamment sur l'axe Pont-St-Esprit - Bagnols-sur-Cèze.

Les modalités de classement des grandes voiries sont réglementées par le décret du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et

SCoT Gard-Rhodanien



infrastructures de transports terrestres. Celles concernées dans le département du Gard sont définies par arrêté préfectoral.

10.6.2 La qualité de l'air

Source : Air-Languedoc-Roussillon, Bilan 2010 de l'Indice Qualité de l'Air

La région Languedoc Roussillon dispose d'un Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA), qui sera prochainement remplacé par **le Schéma Régional du Climat, de l'Air, et de l'Energie (SRCAE)** qui est en cours d'élaboration et qui définira notamment les grandes orientations à suivre en matière d'amélioration de la qualité de l'air.

Le territoire du SCoT Gard Rhodanien bénéficie pour une majeure partie d'une pollution atmosphérique réduite. Cependant, la vallée du Rhône est un secteur du territoire qui y est particulièrement exposé : en 2010, 41% des jours était caractérisés par une qualité de l'air moyenne à médiocre. La principale source d'émission de gaz à effet de serre y est l'industrie, à 59%. Les communes de Bagnols-sur-Cèze, Chusclan, Tavel, Orsan, Laudun, et St Genies de Comolas sont ainsi classées en tant que **communes sensibles** par le SRCAE (communes susceptibles de dépasser les valeurs limites réglementaires).

Plusieurs communes du territoire du SCOT sont concernées par les risques de pollution au radon.

10.6.3 La pollution des sols

Sources : basol.ecologie.gouv.fr et basias.brgm.fr

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs sont de recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Dans ce cadre deux démarches d'inventaire ont été engagées : l'inventaire des sites pollués par les activités industrielles (données BASOL), les inventaires régionaux des anciens sites industriels et d'activités de service (données BASIAS).

Le territoire du SCoT compte **deux sites BASOL**, localisés sur les communes de Pont-St-Esprit et Laudun l'Ardoise. Si le premier site ne comporte plus de risques, le deuxième, un terrain anciennement occupé par une ancienne usine métallurgique est toujours sur surveillance, **la nappe d'eau souterraine présentant des teneurs anormales en nickel et en chrome**.

Enfin, **105 sites BASIAS sont recensés sur le territoire du SCoT** ; les principales communes concernées sont Laudun (15 sites), Bagnols-sur-Cèze (13 sites) et Pont St Esprit (10 sites).

10.6.4 La gestion des déchets

Ainsi, sur le territoire du SCoT, **5 communautés de communes** gèrent la collecte des déchets sur leur territoire. **Le SPAC** assure la collecte sur une partie des communes de la communauté de communes Valcézard ; les autres n'étant pas rattachées à une EPCI ou un syndicat (**communes indépendantes**).

Le territoire du SCoT compte 12 déchetteries, un quai de transfert, 5 centres de stockages et 4 centres de recyclage. Ces infrastructures sont principalement localisées sur la partie Sud-Est du territoire. Le Nord-Ouest est en manque d'équipements.

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets et Ordures Ménagères (SITDOM) assure le traitement des OM et la gestion de déchetteries sur la grande majorité des communes du SCoT, auquel celles-ci ont transféré ces compétences.

10.6.5 La gestion de l'assainissement

Sources : rapports annuels d'assainissement (2011)

Organisation

D'après les données disponibles, 6 communes gèrent directement en régie la gestion de leurs eaux usées et 18 ont opéré une délégation de service public. Ces dernières sont regroupées au sein de 2 syndicats intercommunaux : le SABRE (Syndicat d'assainissement de Bagnols et sa région) et le SIAEP (Syndicat des eaux et d'assainissement de la basse Tave).

24 communes disposent de leur propre station d'épuration (STEP). Certaines STEP, telles que celles de Bagnols-sur-Cèze ou encore Connaux, traitent les eaux usées de plusieurs communes. Le territoire est caractérisé par un nombre important de petites STEP, à capacité de traitement réduite, ayant vocation à recueillir les eaux usées de chaque village.

Conformité des STEP

La majorité des STEP en activité du territoire du SCoT **sont conformes** en équipement, en performance et en rejets.

Plusieurs STEP présentent quant à elles des équipements ou des performances non conformes (Pont St Esprit, Cavillargues, St Pons la Calm, Salazac), d'autres dépassent ponctuellement la capacité maximale de charges entrantes tolérée (Connaux, Laudun l'Ardoise).

Besoins identifiés (rapports annuels)

Plusieurs petites STEP arrivent à saturation et doivent faire l'objet d'aménagement afin d'améliorer leur capacité épuratoire,

Plusieurs réseaux d'assainissement sont sous-dimensionnés et présentent des problèmes d'engorgement,

Présence de graisse dans plusieurs réseaux, entraînant des problèmes d'obstruction.

Des projets d'extension de réseaux sont en cours sur certaines communes.

Les données disponibles montrent que sur l'ensemble du territoire du SCoT, **environ la moitié des communes disposent d'un schéma directeur d'assainissement**, document fixant les orientations fondamentales des

aménagements, à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité

10.7 AFOM environnement

ATOUTS	FAIBLESSES
Un patrimoine paysager riche, où les espaces naturels et agricoles jouent un rôle essentiel dans l'identité du territoire. 3 sites classés, 11 sites inscrits, 2 ZPPAUP, 52 monuments historiques.	Un territoire soumis à de nombreux risques naturels et technologiques : inondation, séisme, feux de forêt, mouvement de terrain, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, industriel.
Des espaces naturels boisés encore bien préservés. Des périmètres d'intérêt écologique nombreux (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, Espaces naturels sensibles du Conseil général, Arrêté préfectoral de protection de Biotope, Réserve naturelle régionale).	2 PPR inondation prescrits mais non approuvés (Confluence Rhône Ardèche et Tave, Brives, Veyre). Absence de PPR concernant les autres risques naturels.
Une trame verte et bleue fonctionnelle au nord du territoire.	Un état écologique des cours d'eau Tave, Vionne et Nizon moyen. Un état chimique mauvais concernant le Rhône et la nappe souterraine « formation tertiaire des côtes du Rhône ». Des eaux de baignade de qualité globalement moyenne. Trame verte et bleue : des éléments plus ou moins fragmentant au sud (voie ferrée, RD86, RD580, RD6086).
Un grand nombre de communes ayant gardé un caractère plus ou moins aggloméré, avec une limitation de l'habitat diffus.	Une urbanisation relativement diffuse dans le bassin versant Rhône-Ardèche. Le refermement d'anciens espaces agricoles aux abords des espaces urbanisés.
• 2 PPR inondations approuvés, des études hydrauliques venant les compléter. • 2 PSS qui ont la portée de servitudes d'utilité publique	• Des cours d'eau peu mis en valeur. • Des zones d'activités fortement visibles et au caractère souvent peu valorisant. • Des lignes haute tension « points noirs paysagers ».
• Un état écologique des cours d'eau et des masses d'eau souterraines globalement bon. • Une qualité de l'eau potable globalement bonne.	• Des communes ne disposant pas de schéma directeur d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale. • Un rendement des réseaux d'eau potable inférieur à 75% sur certaines communes.
Des stations d'épuration globalement conformes.	Une absence de centre de gestion des déchets sur le nord-ouest du territoire.
	Une qualité de l'air souvent moyenne à médiocre.

OPPORTUNITÉS	MENACES
La mise en place d'un développement équilibré et harmonieux du territoire, en limitant l'urbanisation diffuse et en préservant les espaces naturels d'intérêt écologique et paysager, ainsi que les espaces agricoles.	La prise en compte des risques naturels et technologiques dans les choix de développement urbain.
Accompagner le développement du territoire d'une intégration et d'une valorisation des paysages (entrées de ville, sites patrimoniaux).	La gestion de la croissance démographique dans les communes où les capacités des STEP, réseaux AEP et d'assainissement sont limitées. L'établissement de schémas directeurs d'assainissement sur les communes n'en disposant pas.
Profiter de l'attractivité du territoire (paysages, routes des vins, monuments médiévaux, etc.) afin de développer un tourisme durable.	La gestion de la pression foncière et la préservation de la qualité du cadre de vie. La limitation de l'urbanisation linéaire le long des axes routiers et sur les versants.
S'engager dans le développement des énergies renouvelables en utilisant au mieux les ressources naturelles du territoire.	L'encadrement des activités agricoles et industrielles dans la lutte contre les pollutions diffuses et leurs impacts sur les milieux naturels. Une protection plus importante des captages d'eau potable.
	Limiter l'exposition de la population dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air. Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Synthèse et enjeux

Le constat développé dans les chapitres précédents et les premiers échanges avec les partenaires locaux, notamment au cours du séminaire de juillet 2012, permettent d'esquisser les principaux enjeux du SCOT.

Relancer l'attractivité économique

Le Gard Rhodanien s'est développé au cours des dernières décennies principalement par la venue de nouvelles populations attirées par les possibilités d'emplois : l'industrie constitue le premier pilier de l'économie de ce territoire. Cette attractivité se ralentit actuellement, et les moindres créations d'entreprises et d'emplois incitent les jeunes actifs à s'éloigner du territoire.

Le développement économique a été surtout tiré par une mono-industrie, le nucléaire : aussi, un enjeu important sera de proposer des conditions favorables à la diversification des activités en tirant profit des acquis techniques et de l'important volume d'emploi déjà présent.

Accompagner les évolutions de l'agriculture et de la ruralité

Le deuxième pilier de l'économie du Gard Rhodanien est l'agriculture, basée sur une quasi monoculture : la viticulture. Les développements tirés de la qualité de son terroir et de l'amélioration des pratiques viticoles, apparaissent aujourd'hui limités en raison de plusieurs facteurs : filière viticole peu organisée, pression foncière accrue... Enfin, les possibilités d'autres cultures sont limitées en raison de la faiblesse des réseaux d'irrigation.

Par ailleurs les nouveaux habitants d'origine urbaine, tendent à modifier les conditions de vie en milieu rural. Un enjeu du SCOT sera d'accompagner ces mutations pour conserver les activités agricoles-viticoles et la ruralité très forte auxquels beaucoup sont attachés.

Maitriser l'étalement urbain et les déplacements

L'urbanisation récente a été principalement diffuse et dispersée avec une priorité donnée à l'habitat individuel. La forte consommation d'espaces qui accompagne cette forme d'urbanisation porte atteinte aux espaces naturels (paysage, environnement) et aux espaces agricoles (mitage). De plus, la dispersion des habitations et leur éloignement des centres villes ou villages, accroissent les déplacements individuels et complexifient l'organisation des transports publics.

Un enjeu du SCOT sera de définir de nouvelles formes d'urbanisation et de localiser préférentiellement les extensions urbaines en vue de réduire les consommations d'espaces et d'améliorer la gestion des mobilités notamment en exploitant les potentialités de l'axe structurant Pont-Saint-Esprit - Bagnols/Cèze - Laudun.

Assurer une meilleure qualité du cadre de vie

La dispersion géographique, l'éloignement de certains villages, les différents niveaux de vie, les diverses situations sociales, les situations face aux risques ... font naître autant d'attentes multiples.

Un enjeu du SCOT sera de chercher à répondre à ces différences attentes pour accroître la qualité de vie. Pour cela, des réponses seront à trouver en matière d'équipements publics, de services à la personne, de commerces de proximité, d'habitat social, de transports publics ...

Mettre en valeur les espaces et les paysages remarquables

Le Gard Rhodanien regorgent de nombreux sites remarquables mais il faut reconnaître qu'il n'est pas une destination touristique en soi : c'est plutôt un territoire d'accès aux sites emblématiques situées alentours.

Aussi, l'enjeu est tout autant d'effectuer les nécessaires préservations de ce patrimoine naturel que de valoriser son potentiel afin de contribuer à l'attractivité touristique du territoire et d'améliorer la qualité du cadre de vie de ses habitants.

En résumé

Il apparaît trois familles d'enjeux qui tournent autour des questions liées par les principes du développement durable (économie - social - environnement):

- quel positionnement du Gard Rhodanien ?
- quelle structuration de son territoire ?
- quelle urbanisation à venir ?

Le **positionnement** du territoire cherchera à définir un redéploiement économique et un développement touristique permettant de créer une **identité attractive** au Gard Rhodanien, tout en préservant l'essor des activités agricoles.

La **structuration** visera à définir les rôles et les fonctions des différentes parties du territoire ainsi que les relations entre les villes principales et les communes de moindre importance, notamment en matière d'équipement, de commerce et de transport.

L'**urbanisation** proposera en conséquence des localisations préférentielles, des formes urbaines économes d'espaces et adaptées aux besoins des différentes populations, des dispositions favorables à la préservation de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.